

# **Evaluation du Schéma départemental de développement des enseignements artistiques**

**RAPPORT**  
**Novembre 2016**

Etude réalisée par la Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation,  
en lien avec la Mission des enseignements et des pratiques artistiques en amateur



# SOMMAIRE

<b>I. Introduction .....</b>	<b>4</b>
1. Contexte .....	4
2. Description de la MEPAA .....	6
3. Objet et méthode de l'évaluation .....	7
<b>II. Bilan des dispositifs .....</b>	<b>10</b>
1. Bilan des résidences artistiques en conservatoire.....	10
1.1. Description des résidences artistiques en conservatoire.....	10
1.2. Analyse des budgets prévisionnels des résidences en conservatoire.....	18
1.3. Bilan des résidences artistiques en conservatoire .....	22
2. Bilan des projets inter-établissements .....	23
2.1. Description des projets inter-établissements .....	23
2.2. Analyse des budgets prévisionnels des projets inter-établissements.....	29
2.3. Bilan des projets inter-établissements.....	30
3. Bilan des projets locaux .....	31
3.1. Description des projets locaux .....	31
3.2. Analyse des budgets prévisionnels des projets locaux.....	32
3.3. Bilan des projets locaux .....	33
4. Articulation entre les dispositifs et répartition territoriale .....	34
4.1. Articulation entre les dispositifs .....	34
4.2. Répartition territoriale .....	37
<b>III. Les effets de l'action de la MEPAA.....</b>	<b>40</b>
1. L'évolution de l'offre sur le territoire .....	40
2. Les effets de l'action de la MEPAA sur le contenu de l'offre artistique .....	44
2.1. L'apport des projets soutenus par la MEPAA en termes de diversification des disciplines et des esthétiques .....	44
2.2. L'apport de la MEPAA à l'ouverture pédagogique .....	45
2.3. L'apport de la MEPAA au développement des pratiques collectives.....	47
2.4. Conclusion.....	48
3. Les effets de l'action de la MEPAA sur la structuration de l'offre sur le territoire .....	49
3.1. Effets sur les projets d'établissement.....	49
3.2. Effets de la mise en réseau sur les partenariats .....	51
3.3. Effets sur l'élargissement et la circulation des publics .....	54
<b>IV. Les autres missions de la MEPAA.....</b>	<b>58</b>
1. L'animation du réseau départemental des établissements d'enseignement artistique .....	58
2. Les missions d'accompagnement et de conseil .....	61
3. Les missions d'expertise et d'observation du territoire .....	66
<b>V. Conclusion .....</b>	<b>68</b>
1. Synthèse de l'évaluation .....	68
2. Un contexte de recomposition territoriale .....	70
3. Faut-il un nouveau Schéma ? .....	71
<b>VI. Préconisations .....</b>	<b>72</b>

# I. Introduction

## 1. Contexte

Depuis la loi de Décentralisation du 13 août 2004, les Départements ont de nouvelles responsabilités en matière d'organisation de l'offre et d'amélioration des conditions d'accès aux enseignements artistiques. Le Conseil département de la Seine-Saint-Denis a voté en juin 2007 son Schéma de développement des enseignements artistiques (SDEA). Sa mise en œuvre se traduit à travers les grands axes que sont la mise en réseau des acteurs de l'enseignement artistique, l'ouverture aux esthétiques nouvelles et le décloisonnement des pratiques artistiques.

Ainsi, depuis neuf ans, le Département soutient des projets d'établissements d'enseignement artistique spécialisé, des dispositifs d'accompagnement artistique des projets amateurs et des initiatives des partenaires culturels qui adhèrent aux objectifs de son schéma.

Au fil des ans, l'action du Département comme le contexte local ont évolué, notamment vers la prise en compte de l'accompagnement des pratiques amateurs hors établissements.

A l'aune de la dixième année de mise en œuvre du Schéma et en amont de sa révision, la Mission des Enseignements et des Pratiques Artistiques en Amateur (MEPAA) de la Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des loisirs (DCPSL) a souhaité qu'il soit évalué. Elle a sollicité pour cela la Direction de la Stratégie, de l'Organisation et de l'Evaluation du Département.

### ***Une mise en œuvre partielle et inégale de la loi de 2004***

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dans le domaine des enseignements artistiques clarifie le rôle de chaque niveau de collectivités publiques :

- Aux Communes et à leurs groupements est confié l'organisation et le financement de l'enseignement initial et de l'éducation artistique dispensée par les établissements publics d'enseignement artistique spécialisé ;
- Aux Départements, la mission d'élaborer un Schéma départemental de développement des enseignements artistiques destiné à améliorer l'offre de formation, les conditions d'accès à l'enseignement et fixant les conditions de sa contribution éventuelle au financement de l'enseignement initial ;
- Aux Régions, l'organisation et le financement du cycle d'enseignement professionnel initial, sanctionné par un diplôme national d'orientation professionnelle et intégré au Plan régional de développement des formations professionnelles ;
- L'Etat conserve ses prérogatives de classement et de contrôle pédagogique des établissements, de définition des qualifications des enseignants et de tutelle des établissements d'enseignement supérieur artistique.

La mise en œuvre de la loi de 2004 a rencontré dans les faits un certain nombre de difficultés. D'abord, le cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI), dont il était prévu que les Régions en assurent le financement et l'organisation, n'a pas été mis en œuvre par la majorité des Régions. Ces dernières faisant valoir l'absence de compensation suffisante des charges financière par l'Etat pour cette nouvelle compétence. La Région Ile-de-France fait partie des régions qui n'ont pas (à ce jour) mises en œuvre le CEPI.

De son côté, le Département de la Seine-Saint-Denis a initialement adopté une position de résistance vis-à-vis de la loi de 2004. Cette résistance avait pour principal motif la perspective d'une très importante évaporation financière des crédits d'Etat consacrés aux enseignements artistiques en Seine-Saint-Denis. La somme des subventions de fonctionnement accordées par l'Etat au Conservatoire à rayonnement régional (CRR) et au 7 Conservatoires à rayonnement départemental (CRD) du département s'élève en effet à 1,5 M€, soit en moyenne 15 % des budgets de ces établissements. Elle devait être redistribuée entre la Région et le Département pour le financement

des nouvelles prérogatives prévues par la loi. Cette ponction sur les budgets des établissements se produisait au moment même où l'Etat alourdissait leur cahier des charges, donc leurs coûts pour les villes, au travers des contraintes des nouvelles conditions de classement. Les crédits d'Etat proposés au transfert au Département de la Seine-Saint-Denis pour la mise en œuvre de son schéma devaient s'élever forfaitairement, sur décision du Préfet de Région, à 220 000 €. A titre de comparaison, le budget de la MEPAA était en 2015, hors emplois, de 710 722 €.

Le Département n'a finalement pas signé de convention de décentralisation avec l'Etat, le CRR et les 7 CRD perçoivent toujours directement les subventions d'Etat (hors 2015, année de suspension des subventions d'Etat aux établissements sauf ceux adossés à un établissement d'enseignement supérieur).

Cette décentralisation n'a pas abouti mais elle a cependant eu pour conséquence une importante évolution de la politique départementale en matière d'enseignements artistiques et de pratiques artistiques en amateur. Dans un premier temps, le Département réalise entre 2005 et 2006 un état des lieux auprès des 42 établissements d'enseignement artistique spécialisé présent sur le territoire. Cet état des lieux constitue le préalable à la rédaction et à la définition des objectifs du Schéma départemental de développement des enseignements artistiques. **Le Schéma départemental de développement des enseignements artistiques en musique, danse et art dramatique de la Seine-Saint-Denis a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée départementale en juin 2007.** Il ne s'agit cependant pas d'un outil d'aménagement du territoire, ni d'une carte des niveaux d'établissement et des spécialités d'enseignement, mais plutôt d'un cadre évolutif de construction de partenariats avec les communes qui sont les principales actrices de l'enseignement artistique et des pratiques en amateur.

Ce schéma pose les grandes lignes de l'action du Département qui a pour objectif général d'accompagner l'évolution du projet des établissements vers des conservatoires fonctionnant en réseau et en relation avec le secteur professionnel, lieux d'apprentissage et d'accueil d'une pratique artistique en amateur autonome et contemporaine. Le Département affirme également de façon volontaire le fait que les établissements d'enseignement artistique spécialisé sont des lieux essentiellement dédiés aux pratiques en amateur et minoritairement engagés dans la formation préprofessionnelle des interprètes.

### ***Un contexte actuel changeant***

Le contexte législatif est marqué par la promulgation le 7 juillet 2016 de la Loi relative à la liberté de création, l'architecture et le patrimoine (dite « CAP »). La loi prévoit, entre autre, la possibilité pour les Régions d'adopter un Schéma régional de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique. « Ce schéma a pour objet de définir les principes d'organisation des enseignements artistiques, en vue d'améliorer l'offre de formation et les conditions d'accès à l'enseignement. Il prend en compte les principes d'organisation définis par les schémas départementaux ». Il s'agit d'une option facultative qui ne remet pas en cause les obligations confiées aux Départements en 2004.

La loi de 2013 sur la refondation de l'école de la République, elle, a rendu obligatoire la mise en œuvre de parcours éducatifs dont le parcours d'éducation artistique et culturelle concrétisé par la circulaire de mai 2013. Dans ce cadre, le Département de la Seine-Saint-Denis a été retenu comme territoire porteur de projets et a pour mission d'assurer la coordination des Parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève (PEAC) dans un cadre partenarial élargi.

Le contexte institutionnel est aussi marqué par la création de la Métropole du Grand Paris et par la prise de la compétence Culture par l'Etablissement public territorial Est Ensemble concrétisée en 2013 par le transfert des conservatoires, bibliothèques et cinémas.

## 2. Description de la MEPAA

En 2009, le Conseil départemental fait le choix de créer une mission dédiée au sein du service de la Culture. Celle mission est dotée d'un budget d'actions et d'une équipe : la Mission des Enseignements et des Pratiques Artistiques en Amateur (MEPAA). La MEPAA est chargée de la mise en œuvre du SDEA.

Ses missions sont les suivantes :

- La mise en réseau des établissements d'enseignement artistique spécialisé du département et leur relation avec les lieux de création et de diffusion, les artistes et le secteur professionnel ;
- Le décloisonnement des pratiques ;
- L'ouverture aux esthétiques nouvelles ;
- Le développement des pratiques collectives.

Pour cela, elle intervient en soutien à des structures (aide au fonctionnement) et par des dispositifs d'appel à projets qui se déclinent en 2015 par :

- un soutien à des établissements d'enseignement artistique « phares » : le CREA, le CRR 93, l'ENACR (Ecole nationale des arts du cirque) et le Pôle Sup' 93 (390 122 €)
- un soutien aux orchestres amateurs (35 600 €) et à l'offre de pratiques en amateur (120 000 €)
- un dispositif d'aide aux résidences en conservatoire (90 000 €)
- un dispositif d'aide aux projets locaux (35 000 €)
- un dispositif d'aide aux projets inter-établissement (40 000 €)

La MEPAA remplit également une mission d'observatoire par la réalisation d'un état des lieux en 2014, de bilans réguliers et par la mise à disposition de bases de données pour les professionnels. En outre, en l'absence d'association de réseau représentative de ce secteur en Seine-Saint-Denis, la MEPAA anime ce réseau et organise régulièrement des réunions plénières et des groupes de travail thématiques.

Elle dispose aujourd'hui en moyens humains de deux chargées de mission, d'une responsable, ainsi qu'une secrétaire et un gestionnaire en commun avec le bureau du spectacle vivant.

	BP 2009 pas de ligne MEPAA, soutien englobé dans budget SPV	BP 2010	BP 2011	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016
<b>Total MEPAA</b>	<b>769 000 €</b>	<b>524 122 €</b>	<b>540 122 €</b>	<b>539 722 €</b>	<b>677 722 €</b>	<b>692 722 €</b>	<b>710 722 €</b>	<b>735 722 €</b>
% du budget total de la culture (Service + Micaco/Micopter)		2,7%	2,7%	2,7%	2,9%	3,6%	3,8%	4,0%
Soutien au fonctionnement	188 122 €	188 122 €	188 122 €	188 122 €	368 122 €	383 122 €	390 122 €	390 122 €
Soutien aux projets	60 000 €	190 000 €	208 000 €	210 000 €	154 000 €	154 000 €	165 000 €	180 000 €
Soutien à l'offre de pratiques en amateur (diversification des pratiques collectives + élargissement des publics)	520 878 €	144 000 €	140 000 €	137 600 €	155 600 €	155 600 €	155 600 €	165 600 €
Réseau (en prestation)		2 000 €	4 000 €	4 000 €	englobé dans ligne réseau Service			

En 2016, le budget de la MEPAA s'élevait au total à 735 722 €. Ce budget représentait alors 4 % du budget de la culture. Il était en augmentation de 3,5 % par rapport à 2015 et de 40,4 % par rapport à 2010.

En 2013, le budget alloué au soutien en fonctionnement double. Le Département décide alors de soutenir un quatrième établissement (l'Ecole nationale des arts du cirque) au fonctionnement contre trois avant (le CRR, le CREA et le Pôle Sup 93).

Le soutien à l'offre de pratiques amateurs est en légère augmentation (+ % entre 2010 et 2016). Cela correspondait en 2016 au soutien de 8 partenaires associatifs (Densité 93, Public Chorus, Jeune Philharmonie, BOA, PIC, SIDVEM, MAAD, FOJ) ainsi qu'au projet DEMOS mené par la Philharmonie de Paris.

Le soutien aux projets s'élevait en 2016 à 180 000 €, ce qui le situe dans la moyenne des 7 dernières années. Il correspond aux trois appels à projets portés par la MEPAA.

### **3. Objet et méthode de l'évaluation**

#### *Evaluation*

Les objectifs de la présente évaluation sont de :

- Apprécier les effets de l'action de la MEPAA sur l'évolution de l'offre d'enseignement artistique et sur la structuration partenariale des acteurs du territoire ;
- Amorcer la dynamique de renouvellement du Schéma et contribuer à la définition de nouvelles orientations et priorités d'actions de la politique départementale ;
- Associer les différents partenaires à l'évaluation et au processus de renouvellement du Schéma.

Ce travail permet aussi d'éclairer un secteur complexe tout en tenant compte du contexte en évolution (politique, territorial, sectoriel ...).

La politique culturelle du Département ayant évolué depuis 2007, il s'agit en réalité moins d'évaluer le Schéma stricto sensu que l'action de la MEPAA. Ainsi, l'évaluation porte sur différents aspects du travail de la MEPAA : l'observation, l'accompagnement des partenaires, l'animation de réseau et le pilotage des dispositifs d'appel à projets (résidences artistiques en conservatoire, soutien aux projets inter-établissements, soutien aux projets locaux).

Le soutien aux établissements supérieurs d'enseignement artistique, initié en 2011 pour le Pôle sup'93, n'a pas été investigué dans le cadre de cette évaluation. Bien que ces établissements contribuent à la continuité d'une filière de formation au spectacle vivant sur le département, ils ne constituent pas, en termes de prise de compétence, un élément représentatif de la politique départementale.

#### *Méthodologie*

Tout d'abord, il convient de rappeler que l'évaluation des politiques publiques porte sur les missions de la MEPAA sur les politiques menées et les dispositifs mis en œuvre. Elle ne porte pas sur la qualité, l'engagement ou la compétence des agents qui la porte.

L'évaluation a mobilisé une stagiaire en master II, Lisenn Muzellec, pendant 5 mois. Elle a réalisé la majorité des entretiens, contribué à l'analyse documentaire et participé à la confection du questionnaire. L'analyse, la rédaction et les préconisations ont été réalisées par le pôle évaluation (François Ferrere) du Service du Projet de gestion et de l'Evaluation de la DSOE (Direction de la Stratégie, de l'Organisation et de l'Evaluation).

La méthodologie mise en œuvre s'est appuyée sur les nombreux documents internes disponibles, sur l'expertise de la MEPAA ainsi que sur le recueil de la parole des partenaires par entretiens et questionnaires.

### Analyse documentaire :

- les différents documents internes portant sur les missions et les dispositifs,
- les états des lieux réalisés en 2007 et 2014,
- les bilans complétés par les porteurs de projets : environ 24 bilans pour les résidences entre 2009 et 2014, 23 bilans pour les projets inter-établissements entre 2012 et 2015 et 13 bilans pour les projets locaux entre 2013 et 2014,
- les budgets prévisionnels des porteurs de projet soutenus,
- les comptes-rendus des rencontres de réseau,
- les rapports annuels à la Commission permanente (CP) réalisés sur les dispositifs,
- etc.

### Questionnaire :

Un questionnaire a été adressé aux 355 partenaires de la MEPAA pour lesquels nous avons obtenu 18 retours (période de mi avril à mi juin 2016). Sans qu'on puisse parler de « représentativité », les répondants représentent une bonne diversité des partenaires de la MEPAA :

Type de structure	Fonction de la personne au sein de la structure
Compagnie professionnelle de danse	Co-direction artistique
Lieu de diffusion/création et de pratiques artistiques en musiques actuelles (SMAC)	Directeur
Conservatoire de musique, danse et théâtre (CRD)	Directeur
Structure associative de diffusion/création musicale	Responsable des actions culturelles
Collectif d'artistes	Musicien et intervenant
Structure municipale d'enseignement et de pratique artistique en arts plastiques	Directrice
Lieu de diffusion/création, d'enseignement et de pratiques artistiques en musiques actuelles	Co-Directeur
Conservatoire de musique, danse et théâtre (CRC)	Directeur
Conservatoire de musique et danse (CRC)	Directeur
Association de pratique collective musicale en amateur	Directeur
Conservatoire municipal de musique et de danse	Responsable
Compagnie professionnelle de théâtre	Chargée de relations avec le public
Lieu de diffusion/création / Structure municipale d'enseignement et de pratique artistique	Directeur
Conservatoire de musique, danse et théâtre (CRC)	Directeur
Conservatoire de musique et danse (CRC) - Lieu de diffusion/création	Directeur
Conservatoire de musique (CRC)	Directrice
Service culturel : Accompagnement en musiques actuelles	DAC
CRR 93 + Pôle sup'93	Enseignant

Ce questionnaire comportait plus de 25 questions essentiellement ouvertes, déclinées en 3 parties sur :

- le décloisonnement des pratiques et l'ouverture aux esthétiques nouvelles,
- la mise en réseau,
- les attentes vis-à-vis du Département et de son soutien.

Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour le nombre de retours. Le questionnaire était très dense avec des questions essentiellement qualitatives sur de nombreuses dimensions. Ce questionnaire générique s'adressait à des acteurs très différents ; certains ont pu ne pas se reconnaître dans toutes les questions. Enfin, le manque de temps des responsables de structure peut également être invoqué.

#### Entretiens :

Le dispositif initial d'évaluation prévoyait plus de 25 entretiens. Ce dernier a dû être réajusté en cours de route. 13 entretiens d'une durée d'une heure environ ont finalement été réalisés auprès de différents partenaires entre avril et juillet 2016 :

<b>Fonction</b>	<b>Type de structure</b>	<b>Structure</b>
Directeur	Lieu d'enseignement artistique spécialisé (EAS)	CRR 93 Aubervilliers-La Courneuve
Directeur-adjoint	Lieu d'EAS	CRR 93 Aubervilliers-La Courneuve
Chargée de production	Lieu d'EAS	CRR 93 Aubervilliers-La Courneuve
Directeur	Lieu d'EAS	CRD Romainville
Directeur	Lieu d'EAS	CRC Clichy-sous-Bois
Directeur	Lieu d'EAS	Ecole municipale d'Epina-sur-Seine
Professeur coordinateur	Lieux d'EAS	CRD Pantin et CRC Bondy
Directeur	Lieu de diffusion/création en musiques actuelles (SMAC)	Deux-pièces Cuisine
Responsable du secteur des relations publiques	Lieu de diffusion/création (scène nationale)	MC93
Responsable du secteur des relations publiques	Festival	Rencontres chorégraphiques internationales de Seine-Saint-Denis
Coordinatrice	Réseau de lieux de diffusion en musiques actuelles	MAAD 93
Conseillère musique	Partenaire institutionnel	DRAC Ile-de-France
Directeur	Service culturel	Est Ensemble

## II. Bilan des dispositifs

### 1. Bilan des résidences artistiques en conservatoire

#### 1.1. *Description des résidences artistiques en conservatoire*

##### *Présentation du dispositif des résidences artistiques en conservatoire*

Mises en place pour la première fois en 2009, les résidences artistiques en conservatoire constituent un outil d'accompagnement des établissements d'enseignement artistique et des lieux de pratiques amateurs dans leur évolution et leur rayonnement territorial. Elles concourent à la mise en œuvre des objectifs du Schéma en incitant au décloisonnement des pratiques et à l'ouverture à de nouvelles esthétiques, à travers des offres artistiques et pédagogiques diversifiées et transversales (exemples : danse hip hop et musique ancienne, musique classique et lutherie numérique, danse contemporaine et musique électronique...). Elles contribuent également à la mise en réseau et au développement des partenariats entre les conservatoires et les lieux de musiques actuelles, festivals à rayonnement départemental et lieux de diffusion/création.

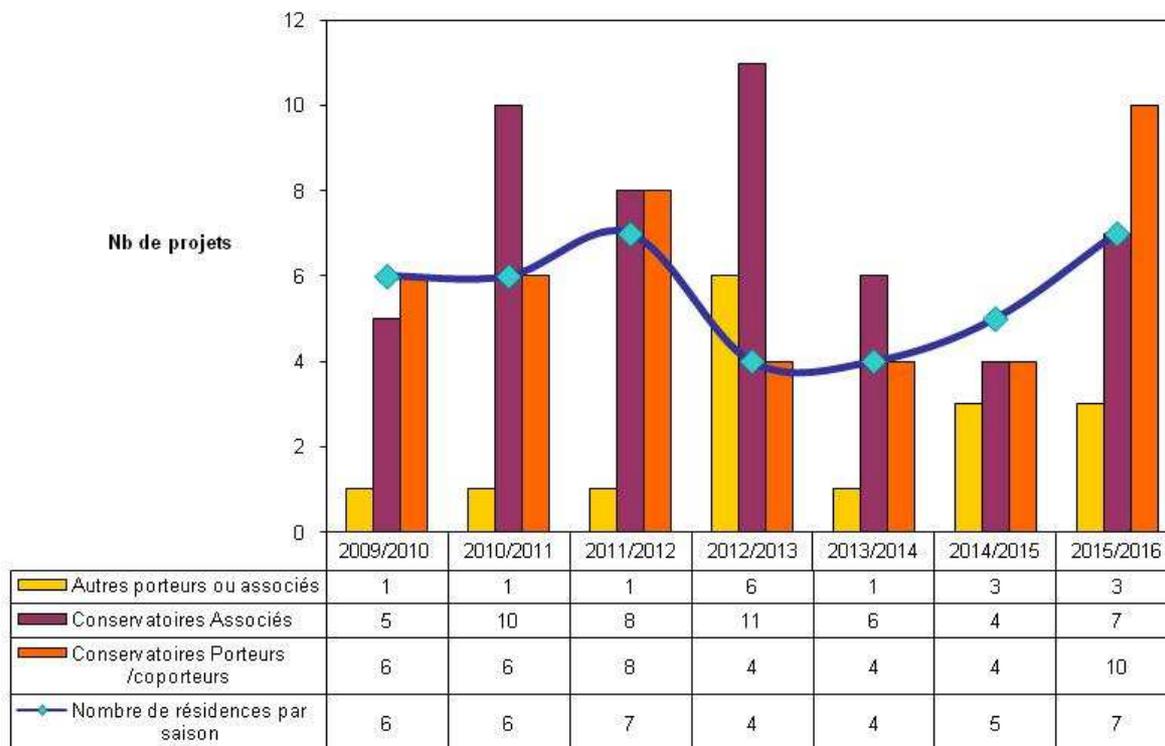
Depuis 2009, le dispositif a évolué. En effet, en premier lieu à destination uniquement des conservatoires, il s'est élargi très rapidement aux lieux de musiques actuelles, festivals, etc.

Concrètement, le dispositif des résidences artistiques prend la forme chaque année d'un appel à projets. Il s'agit pour un artiste ou un ensemble artistique d'intervenir pendant une saison dans un établissement d'enseignement et/ou de pratique artistique en amateur. La résidence doit justifier d'un rayonnement territorial et d'un travail partenarial. La subvention ou bourse d'aide à la création est versée à l'artiste et pour un montant plafonné à 23 000 €.

Ce dispositif ne doit pas être confondu avec les autres dispositifs de résidence portés par le Service de la Culture.

Tous les ans depuis 2009, la MEPAA a soutenu entre 4 et 7 résidences artistiques en conservatoire, pour un total de 39 résidences entre les saisons 2009/2010 et 2015/2016.

Type de portage des résidences artistiques et pédagogiques soutenues par la MEPAA



Source : MEPAA/2016

En moyenne, on compte 2,79 porteurs ou associées au portage par projet de résidences artistiques. La moyenne varie tous les ans entre 2 et 3 sans tendance nette. L'année 2012 fait figure d'exception avec une moyenne de 5,25 structures associées.

Les structures autres que conservatoire représentent 15 % des structures porteuses ou associées. Avant 2012, le portage des résidences était essentiellement assuré par les conservatoires. Depuis, on note la montée en charge d'autres structures dans le portage tels que des lieux de diffusion. Ainsi, entre 2009/2010 et 2011/2012 elles ne représentaient que 7 % des porteurs ou associés, et entre 2012/2013 et 2015/2016 elles en représentaient 21 %.

Structures porteuse ou associées d'une résidence en conservatoire résidence (hors conservatoire)	Nombre
Le Cap	3
Le Samovar	2
Canal 93	2
Le pôle musical d'Orgemont	2
Le Galion	2
Le Triton	2
Villes des musiques du monde	2
Deux Pièces Cuisine	1

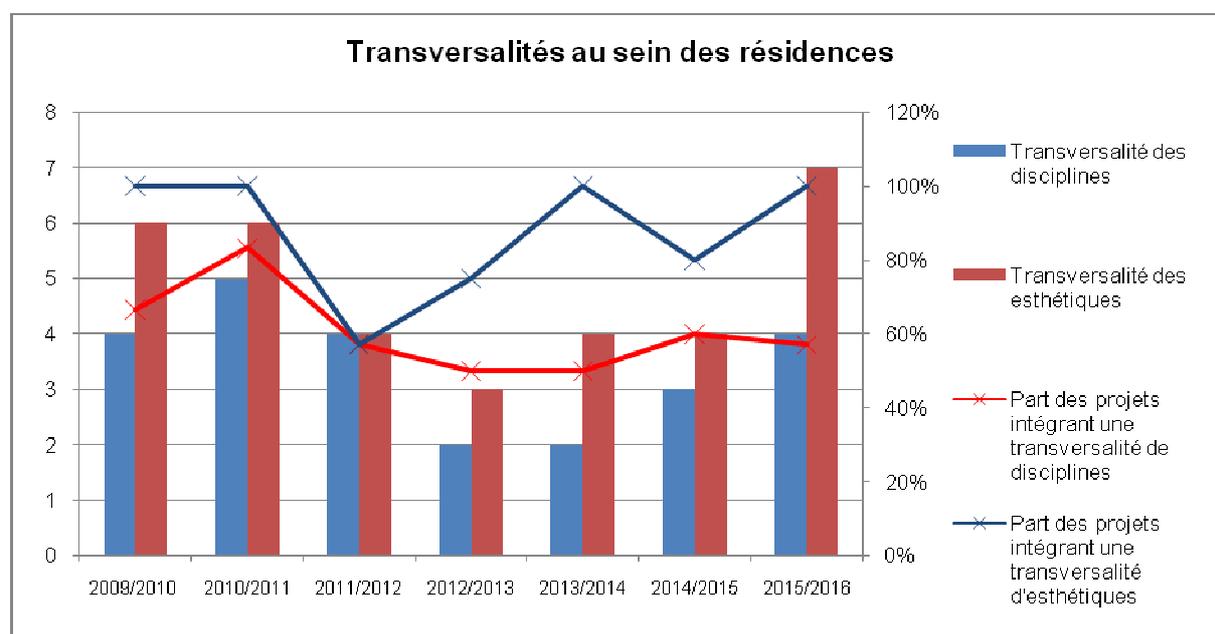
Le détail de ces structures fait apparaître leur grande dépendance aux fonds publics, plusieurs d'entre elles étaient des structures « para-municipales ».

### Transversalités au sein des résidences

A travers les résidences artistiques en conservatoire, le Département cherche à diversifier les disciplines et les esthétiques enseignées dans les lieux d'enseignement artistique. La diversité des esthétiques renvoie aux différents courants au sein d'une discipline (par exemple le jazz, le rock ou rap au sein de la musique).

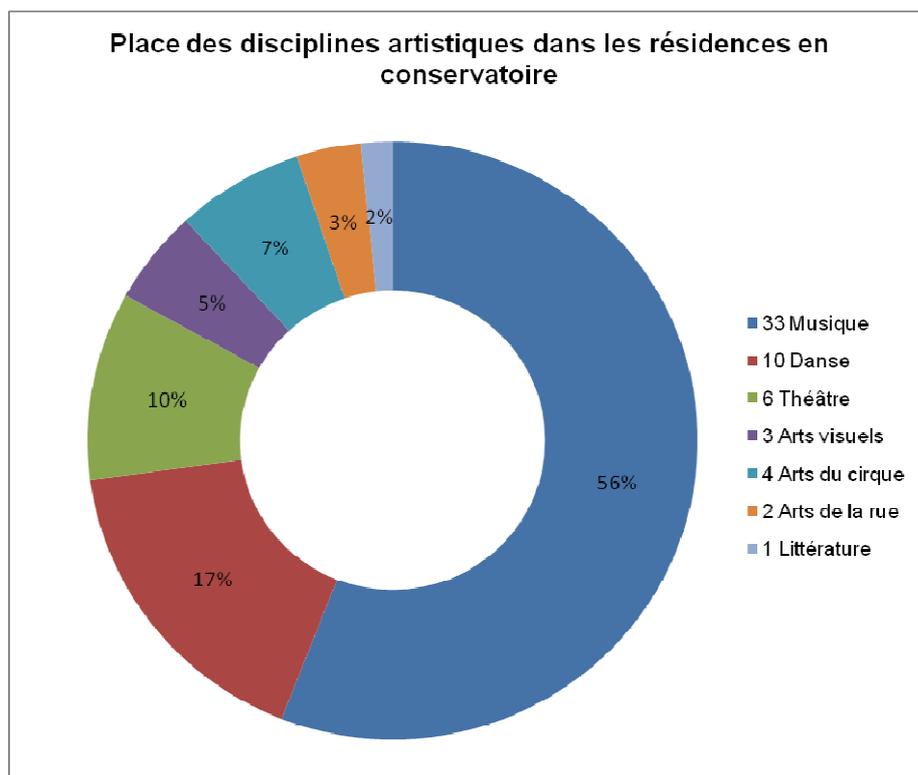
Ainsi, 62 % des résidences proposent une transversalité entre disciplines et 87 % d'entre elles une transversalité entre esthétiques. Enfin, 49 % proposent à la fois une transversalité entre disciplines et entre esthétiques.

En moyenne, 1,5 disciplines principales et 3,5 esthétiques ou disciplines associées sont représentées dans les résidences. Sur l'ensemble de la période, la tendance est à la hausse du nombre d'esthétiques ou disciplines associées, puisqu'on en dénombrait en moyenne 3 sur la période 2009-2012 contre 3,9 sur la période 2012-2016 (pour atteindre 4,4 en 2015-2016).



Source : MEPAA/2016

## Diversité des disciplines



Source : MEPAA/2016

La musique reste la principale discipline concernée par les résidences. Elle est présente dans 85 % des résidences (33 sur 39). Cette centralité de la musique n'est pas surprenante et n'est pas propre à la Seine-Saint-Denis, le rapport Colin-Djakouane sur les dispositifs départementaux Arts Vivants-Arts plastiques y faisait référence : « *force est de constater que ces schémas on eu du mal à s'émanciper de leur créneau initial, à savoir la musique. L'optique initiale des schémas était aussi de favoriser la rencontre entre les arts vivants (théâtre, danse, musique, arts de la rue, cirque, etc.). Si l'ouverture des musiques classiques vers les musiques actuelles, le jazz ou la musique contemporaine est désormais largement admise dans les lieux d'enseignement, la présence notamment du théâtre et de la danse reste encore assez exceptionnelle* <sup>1</sup> ».

De ce point de vue, le Département de la Seine-Saint-Denis semble un peu plus avancé que les autres dans l'intégration des autres disciplines, en particulier du théâtre et de la danse. Ces dernières sont en effet régulièrement impliquées dans les projets de résidence : la danse a été impliquée dans 10 résidences, soit plus d'un quart d'entre elles, et le théâtre dans 6 projets, soit 15 %.

Les autres disciplines (arts visuels, arts du cirque, arts de la rue et littérature) représentent 17 % des disciplines présentes. Près d'un quart des résidences (23 %, soit 9) a impliqué au moins une de ces quatre disciplines. Néanmoins, la majorité (8 sur 10) des projets impliquant ces disciplines se sont déroulés les deux premières années du dispositif (en 2009/2010 et 2010/2011). Depuis, seul un projet en 2012/2013 a intégré des arts visuels et un autre en 2014/2015 a intégré des arts du cirque. Cette mise en retrait de ces disciplines interroge d'une part la place de celles-ci accordées au sein des conservatoires et d'autre part l'implication des autres écoles (arts visuels, arts du cirque, arts de la rue...) au sein des dispositifs d'aides à projets et de résidences.

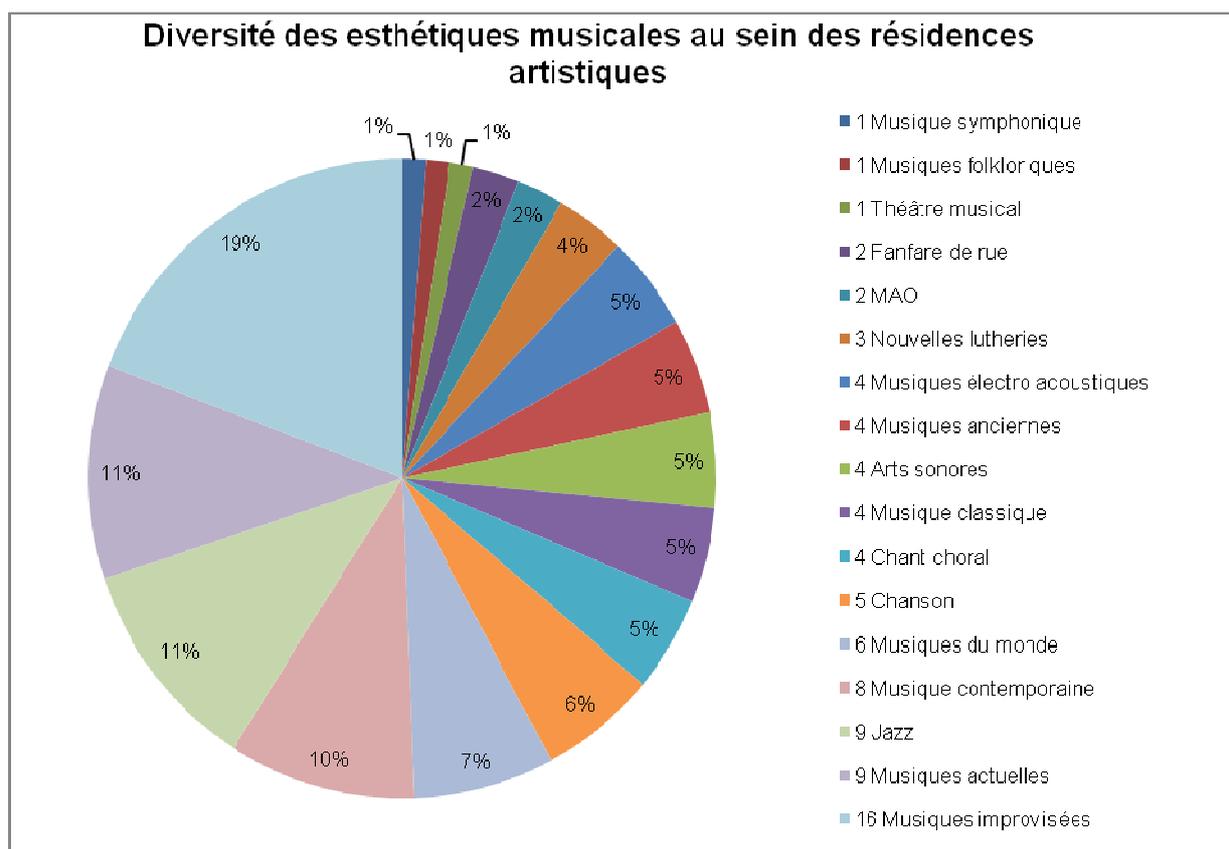
<sup>1</sup> Etude sur les dispositifs départementaux d'éducation et de soutien aux arts vivants et aux arts plastiques, Jean-Marie Colin et Aurélien Djakouane, mars 2015, page 18

Principales disciplines artistiques des résidences par saison :

	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16	Total
<b>Nb de résidences</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>39</b>
<b>Nb de disciplines représentées</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>59</b>
Musique	3	5	7	4	3	5	6	<b>33</b>
Danse	1	0	2	1	1	2	3	<b>10</b>
Théâtre	1	0	0	2	1	2	0	<b>6</b>
Arts visuels	1	1	0	1	0	0	0	<b>3</b>
Arts du cirque	1	2	0	0	0	1	0	<b>4</b>
Arts de la rue	1	1	0	0	0	0	0	<b>2</b>
Littérature	0	1	0	0	0	0	0	<b>1</b>

Source : MEPAA/2016

### Diversité des esthétiques



Source : MEPAA/ 2016

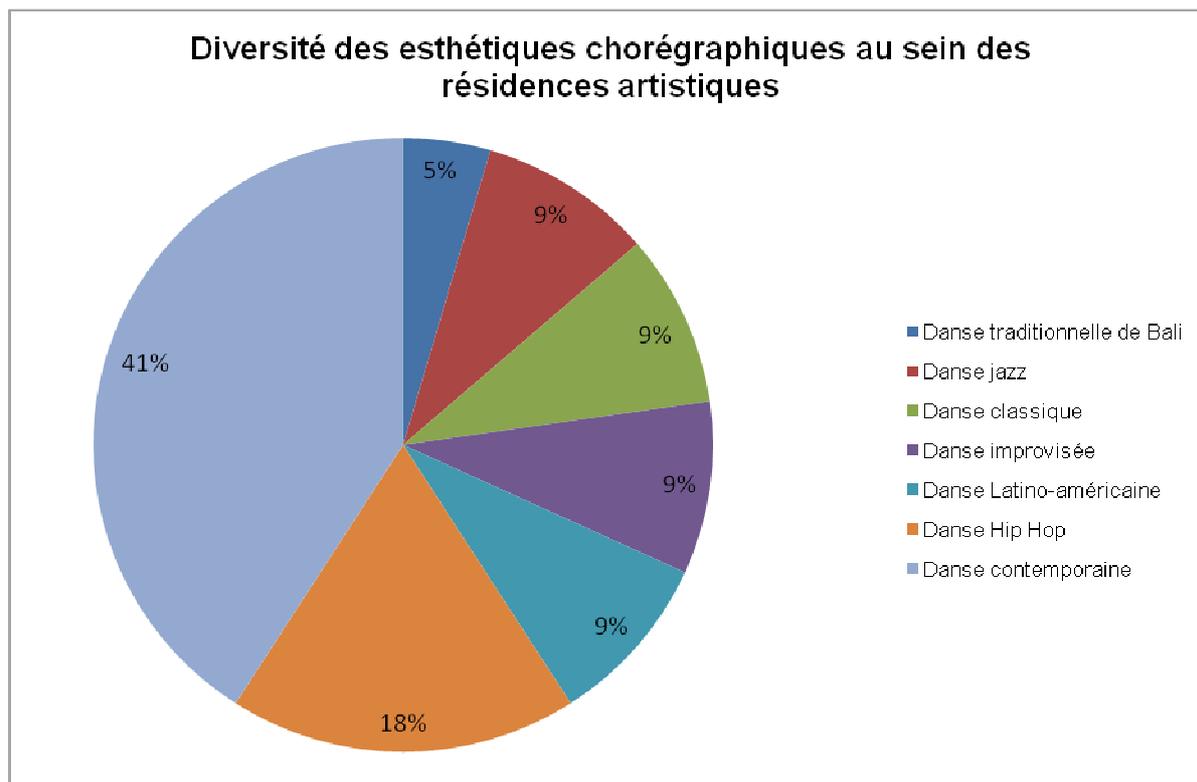
Si la musique reste de loin la principale discipline proposée par les résidences (85 % des résidences intègrent de la musique), elle n'en recoupe pas moins de nombreuses esthétiques.

Le terme de « musiques actuelles » englobe de nombreux styles et regroupe ainsi quatre familles :

- le jazz et les musiques improvisées,
- les musiques traditionnelles et les musiques du monde,
- la chanson en tant que genre et les musiques actuelles amplifiées (rock, blues, métal, hip-hop, R'n'B, reggae, musiques électroniques, etc.).

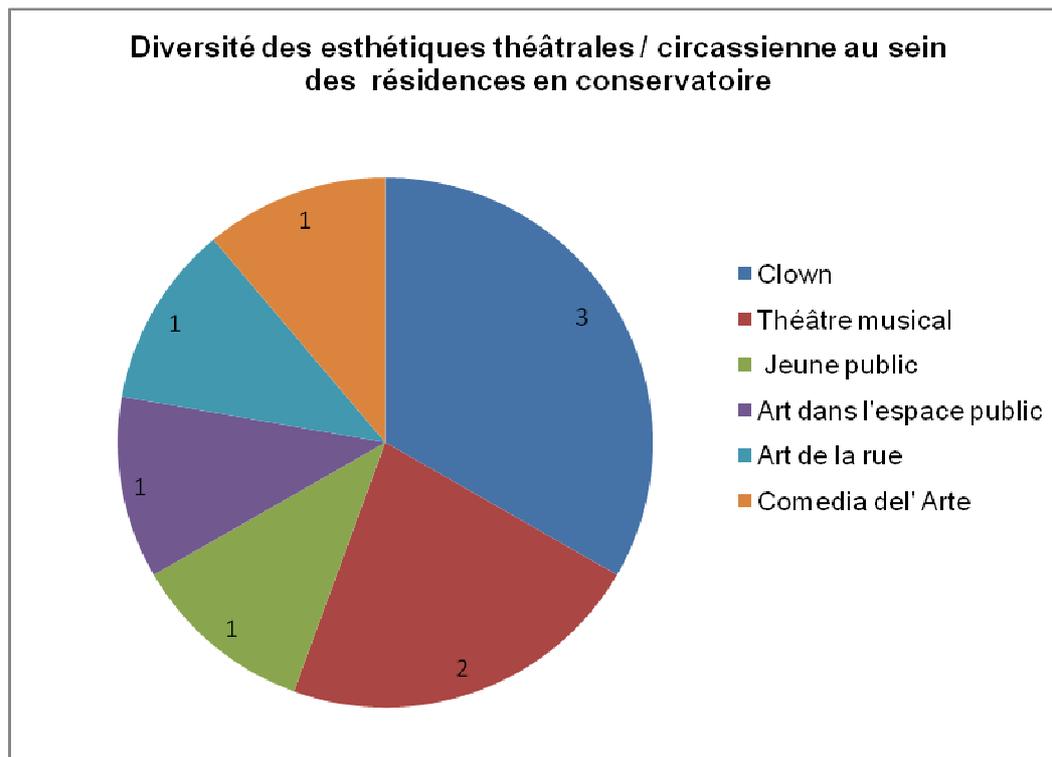
En ce sens, les musiques actuelles sont les principales esthétiques musicales proposées puisque qu'elles en représentent près des deux tiers (61 %).

La musique classique (baroque compris) et la musique contemporaine, historiquement au cœur de l'enseignement des conservatoires, ne représentent que 14 % des esthétiques musicales présentes.



Source : MEPAA/ 2016

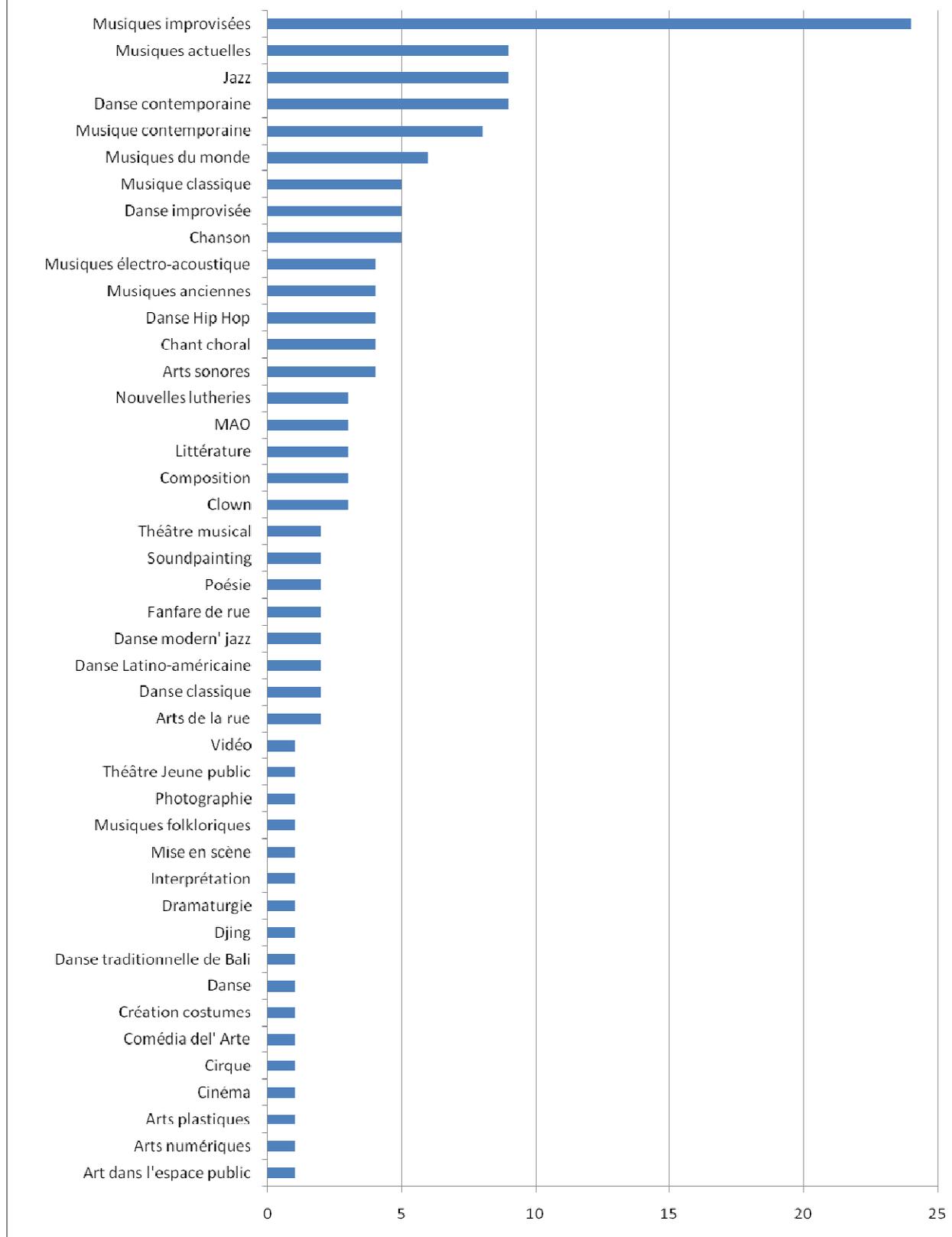
La danse, présente dans 26 % des résidences, peut également recouper plusieurs esthétiques. On recense au moins 7 esthétiques de danse différentes proposées dans les résidences. La danse contemporaine est majoritaire dans les résidences chorégraphiques (41 %). Vient ensuite le hip-hop proposé au sein de 4 résidences (18 %).



Source : MEPAA/2016

Troisième discipline prise en compte par l'actuel Schéma, le théâtre reste nettement en retrait par rapport à la musique et à la danse (présent dans 10 % des résidences). Sur ces 9 expériences, on peut distinguer 6 esthétiques différentes. Le clown est l'esthétique la plus présente avec 3 résidences.

### Esthétiques ou disciplines associées aux résidences artistiques en conservatoire



Source : MEPAA /2016

## 1.2. Analyse des budgets prévisionnels des résidences en conservatoire

L'analyse qui suit porte sur les budgets prévisionnels des résidences artistiques soutenues par le Département entre 2009 et 2016. Elle porte sur 38 des 39 résidences car un des documents n'était pas exploitable. Ainsi, l'année 2013 est légèrement sous-estimée.

L'analyse des budgets prévisionnels peut présenter certaines limites dans la mesure où ils peuvent différer du budget réalisé. Néanmoins, l'analyse des budgets prévisionnels permet d'avoir une photographie de l'ensemble des projets et nous renseigne très utilement sur leur modèle économique.

### Montant total des budgets des résidences

En moyenne, le montant total des projets de résidence en conservatoire s'établit à 40 440 € pour 3,9 financeurs différents. On observe au fil des années une « montée en gamme » des projets soutenus. Le montant moyen des résidences est passé en moyenne de 31 415 € entre 2009 et 2012 à 54 278 € entre 2013 et 2015. Parallèlement, le nombre moyen de financeurs est progressivement passé de 3,3 entre 2009 et 2012 à 4,8 entre 2013 et 2015.

Cette évolution est liée à l'arrivée de projets plus structurés, avec des financements plus importants et plus diversifiés. Avant 2011, un seul projet avait un budget supérieur à 50 000 € tandis qu'à partir de 2012, 4 projets ont été soutenus avec des montants allant de 97 720 € à 137 385 €.

	2009	2010	2011	2012	2013*	2014	2015	Total
<b>Nombre de résidences</b>	5	7	7	4	3	5	7	38
<b>Montant total des projets</b>	100 100 €	178 721 €	308 714 €	135 016 €	205 242 €	201 830 €	407 091 €	1 536 714 €
<b>Moyenne</b>	20 020 €	25 532 €	44 102 €	33 754 €	68 414 €	40 366 €	58 156 €	40 440 €
<b>Montant mini</b>	15 000 €	15 000 €	21 950 €	25 551 €	31 008 €	13 900 €	19 400 €	13 900 €
<b>Montant max</b>	34 500 €	42 650 €	98 910 €	42 965 €	129 431 €	97 720 €	137 385 €	137 385 €
<b>Nombre de financeurs moyens</b>	2,6	2,7	4,1	3,8	6,3	3,2	5,4	3,9
<b>Nombre de financeurs Min</b>	1	4	2	3	3	2	1	1
<b>Nombre de financeurs Max</b>	6	4	9	5	8	6	10	10

\*Montant sous-estimé car un budget non exploitable.

Source : MEPAA/ 2016

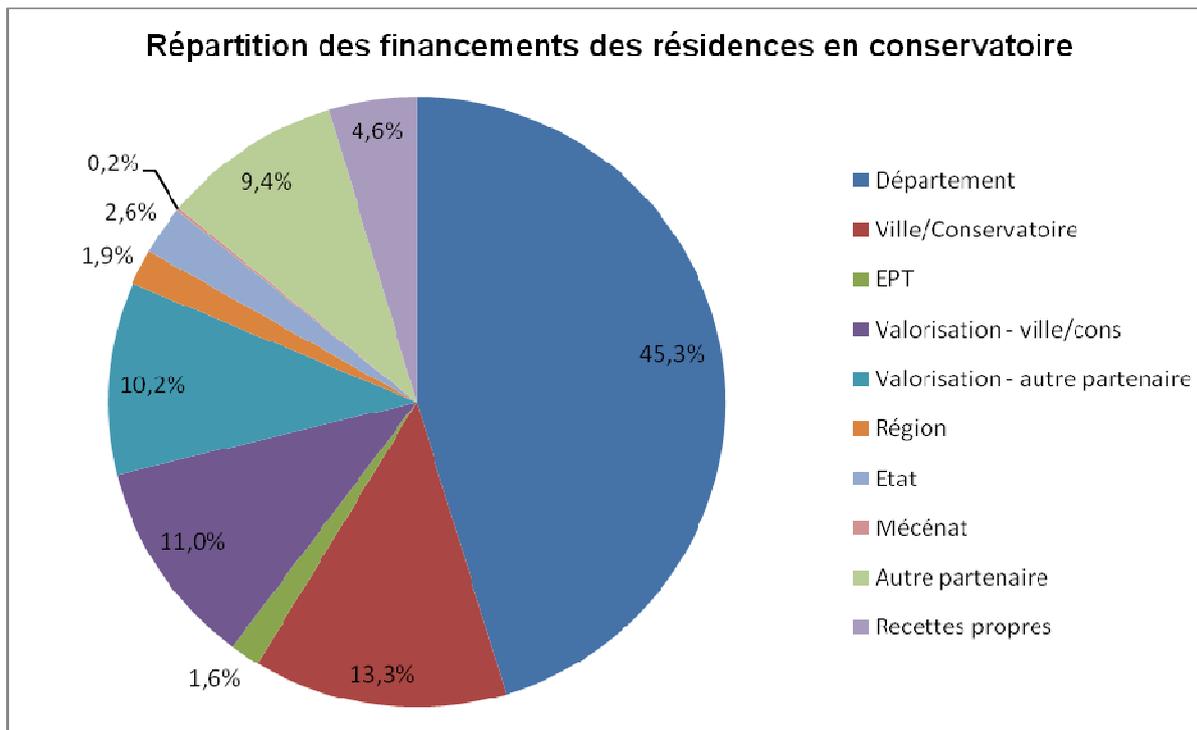
Si la tendance est au soutien de projets plus conséquents et comportant des sources de financement plus diversifiées, on n'observe pas d'effet d'éviction des petits projets. En effet, la MEPAA a continué à soutenir des projets plus modestes puisqu'il n'y avait pas de critères financiers imposés aux structures dans le cadre de ce dispositif.

On peut apprécier les éléments qui précèdent comme le reflet d'une plus grande maturité des projets et du dispositif. En effet, l'augmentation des financements du Département n'est pas lié à une baisse d'autres financements que le Département viendrait compenser. Elle est au contraire concomitante avec la diversification des financements obtenus par les porteurs de projets.

Vis-à-vis de la sélection des projets, on peut raisonnablement affirmer que le Département est pris entre des objectifs contradictoires, entre le fait de privilégier des projets solides et bien structurés sur le plan financier, la nécessité de veiller à l'équilibre territorial et celle de favoriser l'émergence de projets chez des acteurs historiquement peu habitués à ce type de démarche.

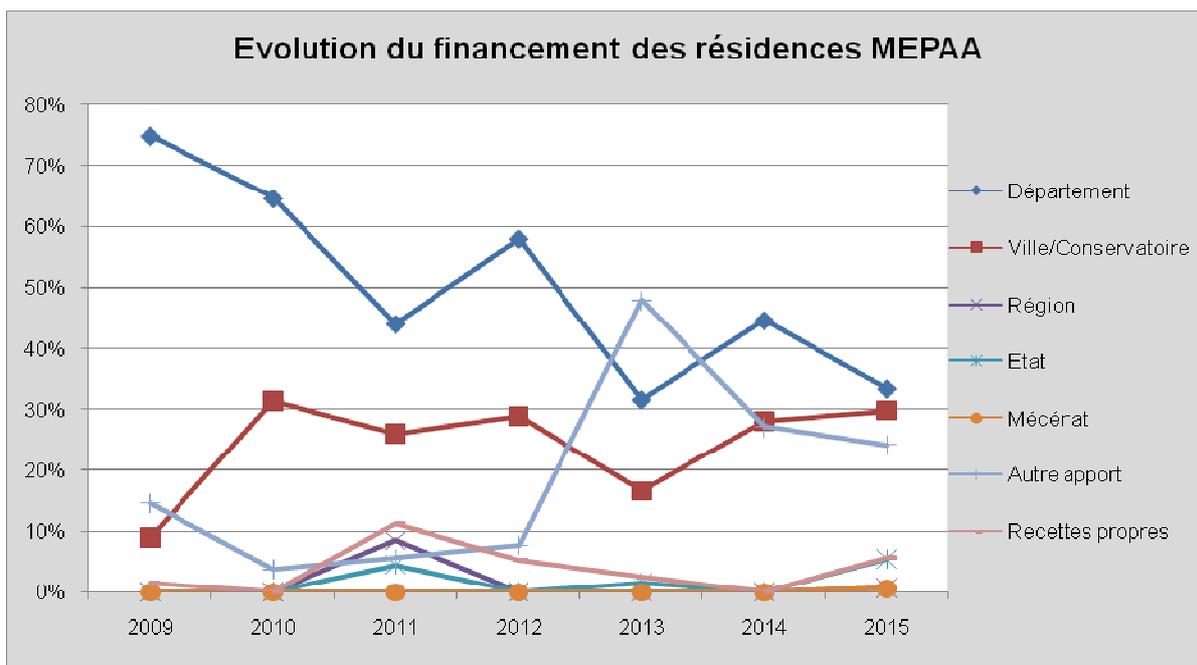
On constate que les « petits » projets (c'est-à-dire ceux ayant un budget total inférieur à 30 000 €) sont presque tous concentrés sur la première couronne parisienne (Plaine commune et Est Ensemble).

Part du Département dans les budgets prévisionnels



Source : MEPAA / 2016

Le Département est de loin le premier financeur des résidences, apportant en moyenne 45,3 % des financements. 82 % des projets dépendent à plus de 40 % des financements du Département (et même 89 % d'entre eux si on ne tient pas compte des apports en industrie). On en déduit que le soutien du Département a un effet déterminant : sans son soutien peu de ces résidences pourraient voir le jour.



Source : MEPAA

Parallèlement à l'augmentation moyenne du montant total des budgets des résidences, la part du Département tend à diminuer au fil des années. Alors qu'elle était de 75 % dès en 2009, et encore de 58 % en 2012, elle représente en moyenne 36 % sur les trois dernières années. On observe que cette baisse n'a pas particulièrement été compensée par le bloc communal, mais par une augmentation des apports en provenance d'autres structures, que ce soit en termes de financements ou d'apports en industrie (valorisation). Nous développerons plus loin qui sont ces acteurs.

Soulignons que contrairement à une crainte éventuelle que l'implication du Département se fasse en substitution d'autres acteurs, ou qu'il représenterait une part hégémonique des financements des projets, il semble exister plutôt un effet d'entraînement du soutien Départemental.

#### *L'apport des villes et conservatoires*

D'abord, il convient de rappeler que les conservatoires sont des structures communales qui ne disposent pas de budget propre, comme celui d'un service jeunesse par exemple (exception faite du CRR d'Aubervilliers – La Courneuve qui est un Syndicat intercommunal à vocation unique). Dès lors, distinguer ce qui relève de l'apport d'un conservatoire ou d'une ville est relativement artificiel et correspond à un jeu d'écriture. Nous avons donc regroupé ce qui, dans certains budgets, pouvait apparaître sur des lignes différentes.

De plus, en 2013 Est Ensemble s'est doté de la compétence Culture. Les conservatoires de ce territoire relèvent désormais de cet établissement public territorial et non plus des villes (nous reviendront plus tard sur les enjeux que cela pose pour la MEPAA). Nous avons donc regroupé dans cette analyse les financements en provenance des villes et de l'EPT Est Ensemble par souci de cohérence et de comparabilité.

Ainsi défini, le bloc communal est le deuxième financeur des résidences, représentant en moyenne 24,3 % du montant total. En 2015, l'apport global du bloc communal était même proche de celui du Département (29,9 % contre 33,5 %). La particularité de l'apport des villes est la forte proportion des apports en industrie : 58 % de ses apports se font sous forme financière et 42 % sous forme de valorisation (ou « apport en industrie »).

L'apport du bloc communal en financement direct concerne 81 % des projets. En moyenne, cet apport s'élève à 7 372 €. Cet apport est relativement stable depuis 2011 (entre 13 % et 16 % du montant total).

L'apport en industrie des villes et conservatoires est ici sous-estimé dans des proportions que nous ignorons dans la mesure où il n'a pas toujours été estimé ou indiqué dans les budgets prévisionnels. Il concerne essentiellement la mise à disposition de personnel technique ou enseignant et/ou la mise à disposition de matériel (notamment salles de concert et salles de répétition). Pour les villes qui intègrent une part de valorisation, cette dernière est comprise entre 5 000 € et 27 220 €, pour une moyenne de 12 988 €.

#### *L'apport des autres financeurs*

L'apport des financements des diverses structures relevant de **l'Etat** est très faible. Ces structures n'ont participé au financement que de 5 projets sur 39, pour un montant compris entre 3 000 € et 15 000 €. Au total, le soutien financier de l'Etat ne représente que 2,5 % du montant total de l'ensemble des projets, et 7,6 % du montant cumulé des projets soutenus par l'Etat.

L'apport de **la Région** dans les résidences en conservatoire est également très faible puisqu'il représente moins de 2 % du budget total. Dans les faits, la région a contribué au financement de 4 projets et son apport a couvert 13,8 % du montant cumulé de ces projets. Si l'on considère à part l'apport de 20 000 € à la résidence mutualisée de Romainville en 2011, ses subventions n'excèdent pas 5 000 €.

**Le mécénat** est pour le moment absent du financement des résidences. Un seul projet, en 2015, a intégré une part de mécénat, et pour un montant très faible (2 500 €). Il sera intéressant de suivre dans les années futures si ce mode de financement tend à prendre plus d'importance ou non, en lien avec la raréfaction des subventions publiques. Pour l'instant, sa présence reste résiduelle.

La présence de **recettes propres** fait office de financement ponctuel pour certains projets (7 sur 38). Ils représentent 4,6 % du total des financements. Il s'agit quasi-exclusivement de recettes liées à la billetterie/vente de spectacle.

L'année 2013 marque un tournant dans le financement des résidences avec la forte montée en charge des « **autres apports** », qui passent de 7 % des financements avant 2013 à 31 % après 2013. Ces apports se répartissent pour moitié entre apports financiers et apports en industrie. Avant 2013, l'apport financier des « autres structures » s'élevait en moyenne à 12 103 €. Entre 2013 et 2015, il s'élevait à 32 166 €. Néanmoins, quantitativement, il n'y a pas plus de structures qui ont apporté des financements directs puisqu'on en dénombre tous les ans depuis 2009 entre 2 et 3. Les apports de ces structures ont donc simplement été plus importants ces dernières années.

Dix premiers « autres apports » financiers :

Villes des musiques du monde	23 310 €
MC93	20 000 €
Le Triton	16 185 €
Canal 93	11 800 €
« Partenaire culturel »	7 500 €
Philharmonie de Paris	7 000 €
Institut du monde arabe	6 000 €
SPEDIDAM (société civile)	6 000 €
Le Samovar	3 860 €
Plaine Commune Habitat	3 500 €

Principaux apports en industrie (hors villes et conservatoires) :

Structure	Montant
MC93	45 846 €
Le Cap	26 500 €
Philharmonie de Paris	21 500 €
Le Triton	12 700 €
Canal 93	12 680 €
Villes des musiques du monde	12 000 €

La montée en puissance des financements d'autres apports que le Département, les communes et les EPT est due essentiellement à des structures locales. Après 2013, près de  $\frac{3}{4}$  des « autres apports » financiers sont en fait réalisés par 4 structures uniquement : Villes des musiques du monde, la Maison de la Culture 93, le Triton et Canal 93. On retrouve globalement les mêmes structures pour les apports en industrie. Un point de vigilance est donc à noter sur la pérennité de ce type de financement : seront-elles toujours en capacité de cofinancer les résidences MEPAA dans les années à venir ?

### 1.3. Bilan des résidences artistiques en conservatoire

#### *Un dispositif reconnu pour son apport artistique*

L'intérêt du dispositif en tant que tel fait globalement consensus. A la question sur les principaux apports (ou éléments de réussite) des résidences, les porteurs de projet abordent dans leur très large majorité le contenu artistique, et dans une moindre mesure l'implication des acteurs et la mobilisation du public. Les retours insistent sur l'aspect « *très enrichissant* » de la présence d'artistes extérieurs et la pertinence du dispositif pour « *enrichir les pratiques culturelles et l'offre pédagogique du conservatoire* ». Son apport artistique constitue son principal atout, même si dans quelques cas seulement il n'a pas semblé à la hauteur des attentes (du à un « *manque de préparation* » ou à un « *manque de clarté dans le contenu* »). Cette question du contenu artistique, ainsi que celle de l'élargissement des publics seront abordés plus longuement dans la seconde partie (effets).

#### *Temporalité et financement*

La temporalité du projet fait l'objet de deux retours qui peuvent sembler a priori contradictoires. D'un côté est apprécié la durée de la résidence (une année scolaire), qui permet des projets d'envergure. De l'autre, la durée de la résidence est estimée trop courte puisqu'elle « *ne permet pas d'approfondir les acquis de chaque projet* ». Ainsi, la question de la pérennisation d'un projet « *had hoc* » revient régulièrement dans les retours. Cette question sera abordée plus longuement dans la partie 2 (effets sur les partenariats).

Peu d'acteurs ont abordé directement la question de l'enveloppe financière. Deux ont trouvé l'apport financier « *conséquent* » et « *adapté* », tandis qu'un autre déplore au contraire que les artistes limitent leurs interventions par manque de financement. Notre hypothèse est que les faibles remarques sur la question budgétaire n'en font pas une question secondaire, mais que les acteurs, conscients des contraintes du Département, s'adaptent à l'offre qui leur est proposée. Un professeur nous a déclaré recourir aux dispositifs du Département par défaut, dans la mesure où il ne disposait pas dans son conservatoire de crédits disponibles pour financer ce type de projet innovant.

Enfin, quelques remarques ont porté sur le cahier des charges « *trop pléthorique* ».

#### *Qualité de la collaboration*

La qualité des collaborations est considérée en général comme « *globalement bonne* ». La motivation et l'investissement des parties prenantes et des publics sont régulièrement appréciés. Les avis sur le déroulement des partenariats sont plutôt positifs, même si on peut identifier plusieurs points de difficulté.

La coordination est le point sur lequel les retours sont les plus critiques. Les conservatoires ne disposent souvent pas de personnel dédié à l'animation et à la coordination des projets. Il apparaît qu'un certain nombre de résidences se sont heurtées à une coordination peu fluide, marquée par un manque de communication entre les parties prenantes. Ce constat des difficultés en matière de coordination, ayant déjà été fait il y a quelques années, la MEPAA a désormais prévus dans le cahier des charges des temps de coordination et que soit nommé un coordinateur référent.

La résidence exige un fort investissement en termes de coordination, d'organisation, de logistique ainsi qu'une bonne fluidité dans les échanges et la communication entre professionnels. « *L'organisation et le suivi de la résidence viennent s'ajouter à la charge quotidienne de direction de l'établissement, déjà très lourde* ». Dès lors, l'investissement de chacun constitue la condition sine qua non de la réussite de la résidence (« *très forte implication nécessaire* ») qui dépend aussi des bonnes volontés. Le manque d'implication de certaines équipes pédagogiques ou de certains professeurs a été regretté à plusieurs reprises (7 bilans sur 25).

#### *Participation des publics*

La participation des publics aux résidences constitue un autre point que certains souhaiteraient voir s'améliorer. Il a été évoqué dans 8 des 25 bilans. Il peut s'agir soit d'un manque de participation, soit d'une participation qui manque de régularité. Cela est lié à la difficulté à mobiliser les publics en

dehors de leurs horaires d'activités déjà planifiés (« la plupart d'entre eux pratiquent plusieurs loisirs donc il est très difficile de synchroniser les emplois du temps de chacun »). Plus rarement est évoqué le manque de relais en interne ou en externe pour toucher un public plus large.

## 2. Bilan des projets inter-établissements

### 2.1. Description des projets inter-établissements

#### Présentation du dispositif des projets inter-établissements

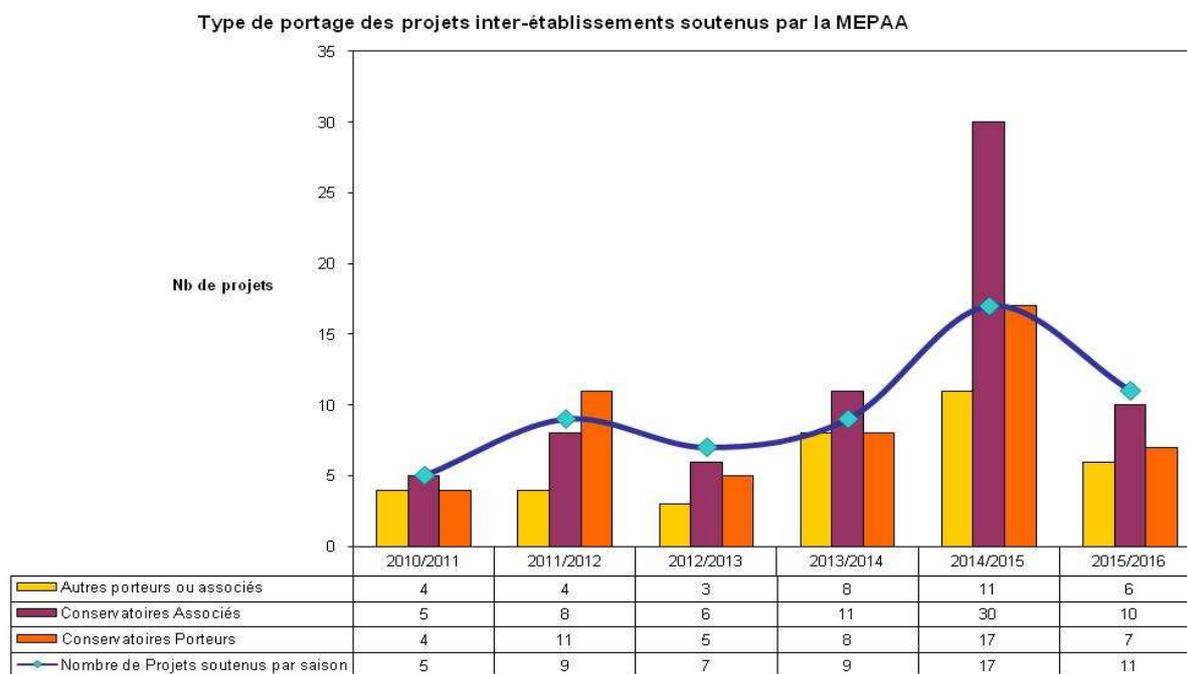
Les projets inter-établissements permettent aux établissements d'enseignement artistique d'élargir leur offre pédagogique et de développer des expériences de pratiques collectives nouvelles et mutualisées (opéra hip-hop autour d'Agamemnon, fabrique orchestrale junior...).

Ce dispositif incite au rapprochement entre les conservatoires et avec d'autres acteurs culturels du territoire (compagnies professionnelles, lieux musiques actuelles, festival) ayant des offres d'actions pédagogiques à proposer aux amateurs.

Les projets priorités sont ceux qui favorisent la pluridisciplinarité, la création, le développement des disciplines et des pratiques artistiques minoritaires au sein des établissements (danse, théâtre, cirque, arts numériques ...). Le plafond indicatif de la subvention est actuellement de 4 000 € (pour 3 000 € avant 2015). Ce montant a été augmenté pour tenir compte de la part de coordination que nécessite ce type de projets.

Depuis 2010, la Département a soutenu 56 projets inter-établissements.

#### Portage des projets inter-établissements



Source : MEPAA /2016

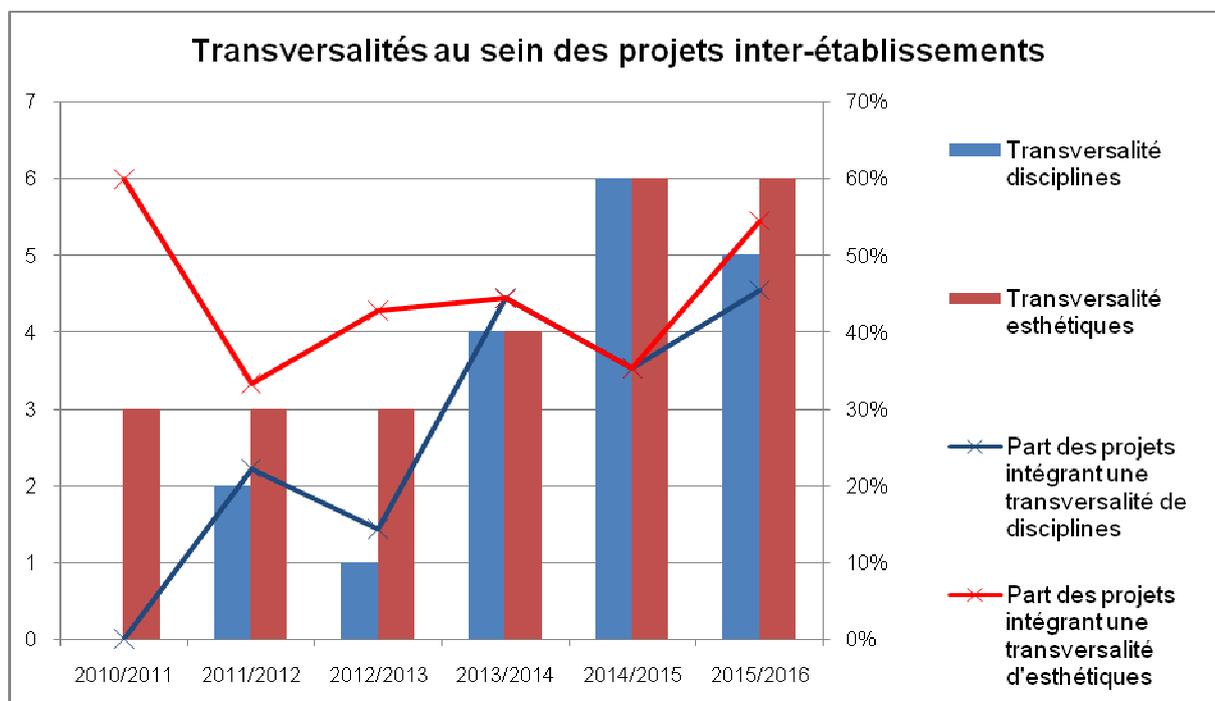
Le nombre de structures porteuses ou associées s'élève en moyenne à 2,72, avec un minimum en 2012/2013 à 2,00 et un maximum en 2014/2015 à 3,41.

Les structures autres que les conservatoires représentent 23 % des porteurs ou associées, sans qu'on observe de tendance notable au fil des années. Pourtant, ces structures ne sont pas forcément moins présentes que dans les projets locaux, mais comme les projets inter-établissements associent en moyenne plus de conservatoires au portage, proportionnellement leur importance apparaît plus faible. On dénombre 15 structures autres porteuses ou associées. Canal 93 et Villes des musiques du monde se distinguent, étant impliqués dans respectivement 7 et 6 des projets inter-établissements.

### *Transversalités au sein des projets inter-établissements*

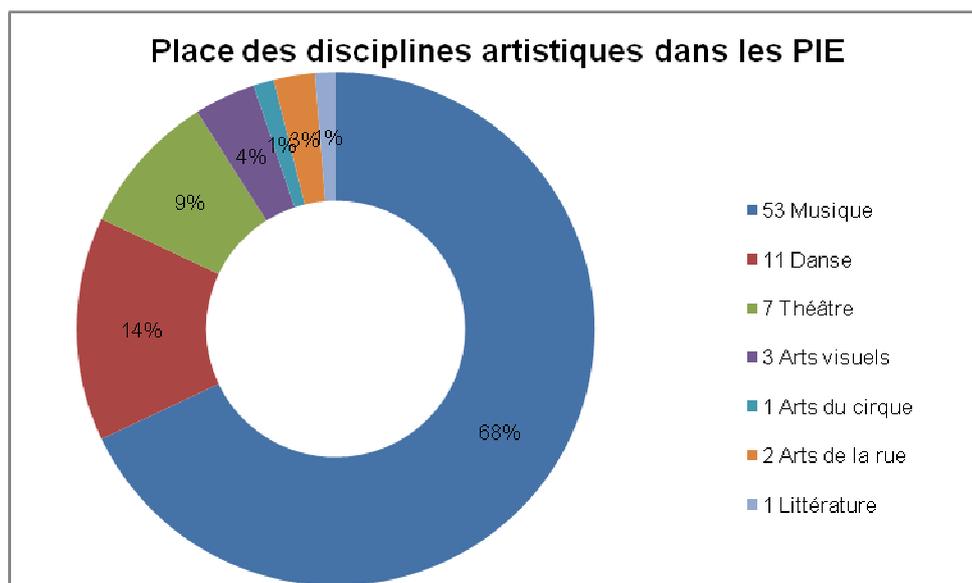
En moyenne, les projets inter-établissements (PIE) comprennent 1,3 disciplines principales et 2,1 esthétiques ou disciplines associées. On observe une diversification progressive des disciplines présentes en lien avec la montée en charge du dispositif. En effet, entre 2010 et 2013, on dénombrait en moyenne 1,1 discipline par projet contre 1,4 entre 2013 et 2016.

Sur les 58 projets soutenus entre 2010 et 2016, 31 % proposent un croisement entre disciplines, 43 % proposent un croisement entre plusieurs esthétiques et 10 % proposent à la fois un croisement entre discipline et entre esthétiques. Si la transversalité des esthétiques était déjà présente dans les premiers projets et est restée relativement stable, les projets proposant un croisement entre disciplines ont nettement augmenté, passant de 14 % des projets entre 2012 et 2013 à 41 % entre 2013 et 2016.



Source : MEPAA

## Diversité des disciplines

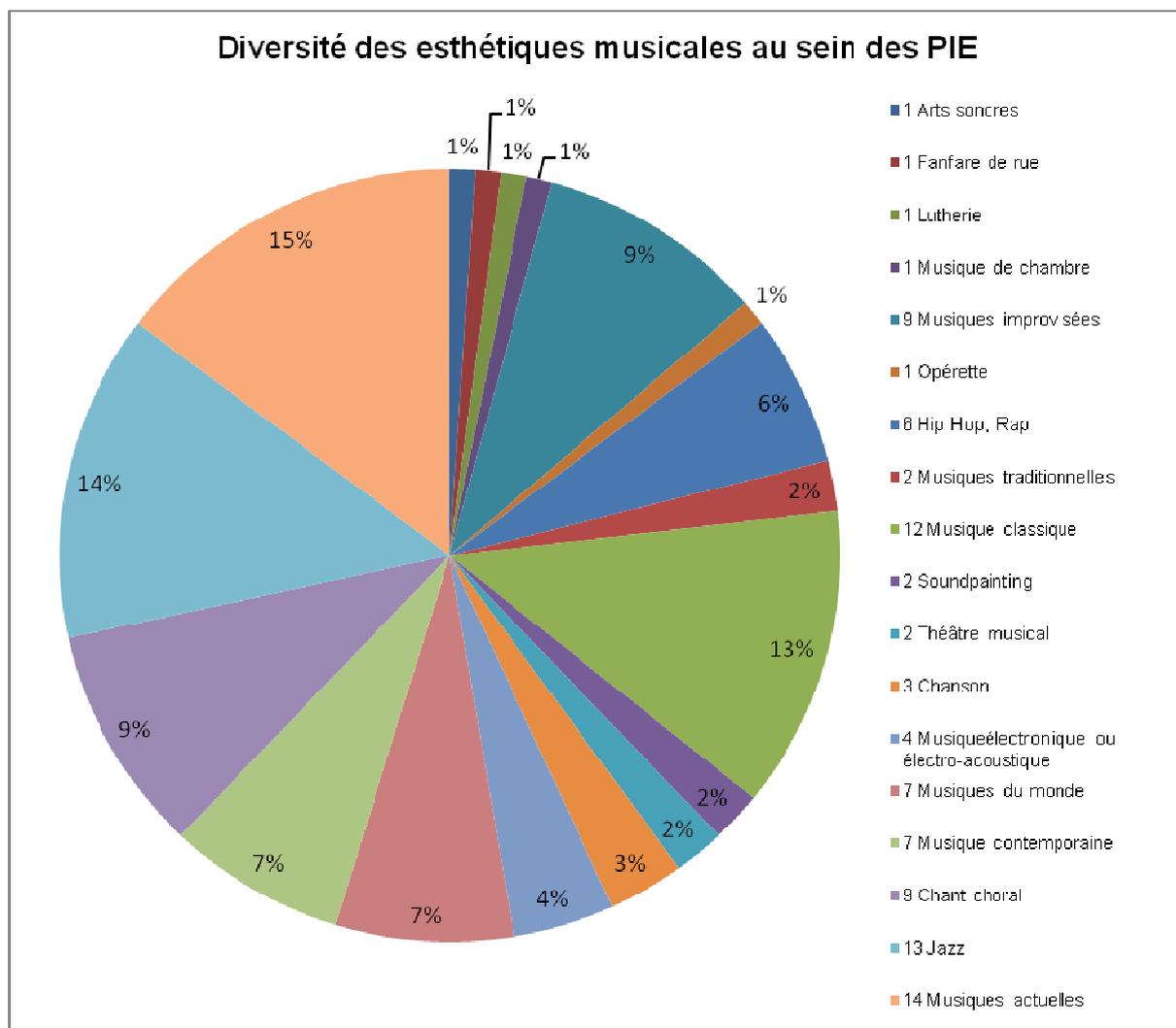


Source : MEPAA

La musique est, comme pour les résidences artistiques, la principale discipline proposée dans les PIE. Elle est présente dans 91 % des projets. On observe toutefois une diversification progressive des disciplines présentes en lien avec la montée en charge du dispositif. Sur la période 2010-2014, la musique était présente dans la quasi-totalité des projets (97 %) alors que sur la période 2014-2016 elle est présente dans 86 % d'entre eux. On peut noter une évolution dans la diversité des disciplines représentées sur l'ensemble des projets entre 2010 et 2015 (cf tableau ci-dessous).

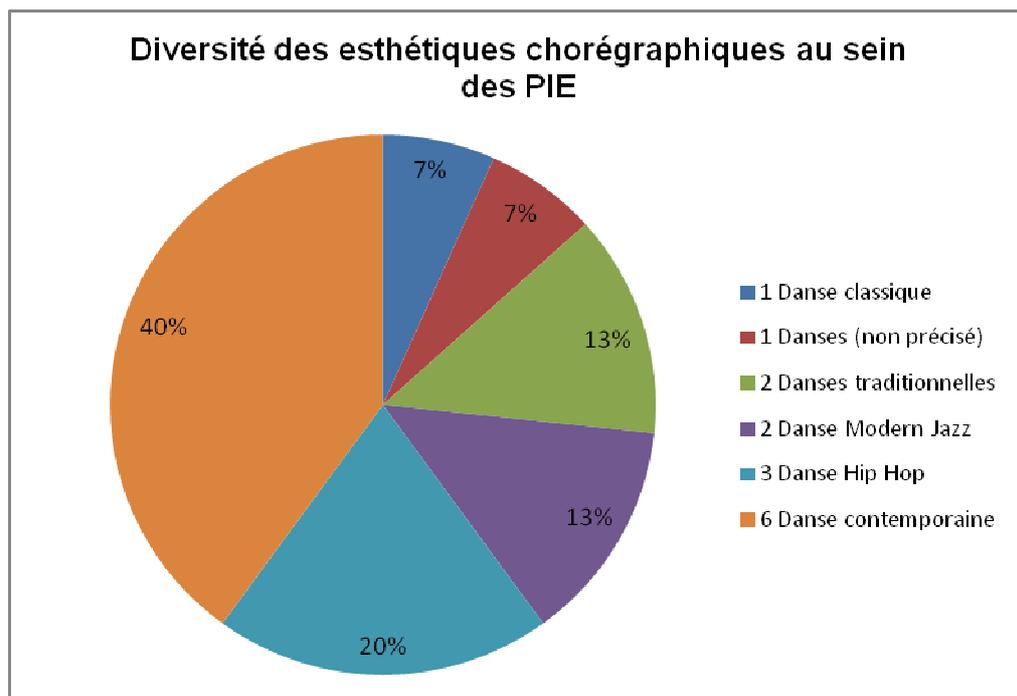
	2010/ 2011	2011/ 2012	2012/ 2013	2013/ 2014	2014/ 2015	2015/ 2016	Total
<b>Nombre de Projets</b>	5	9	7	9	17	11	58
<b>Nb de disciplines représentées</b>	6	11	9	14	21	17	78
Musique	5	9	6	9	14	10	53
Danse	0	0	2	3	3	3	11
Théâtre	0	1	0	2	2	2	7
Arts visuels	0	1	1	0	1	0	3
Arts du cirque	0	0	0	0	1	0	1
Arts de la rue	1	0	0	0	0	1	2
Littérature	0	0	0	0	0	1	1

## Diversité des esthétiques



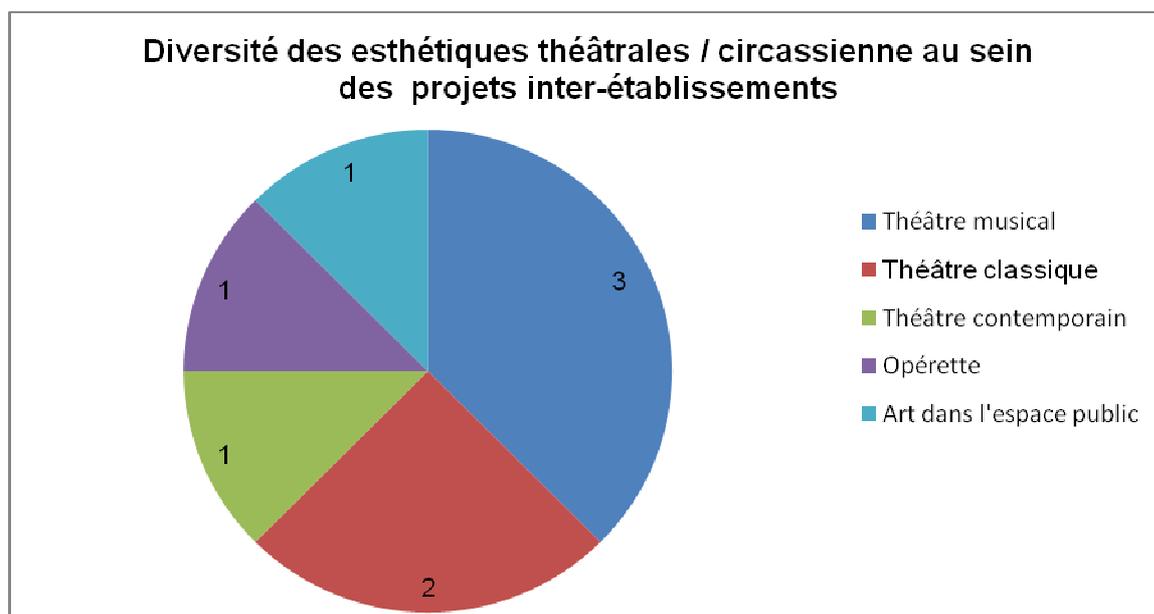
Source : MEPAA / 2016

Tout comme pour les résidences, les musiques actuelles occupent la plus grande place. Elles représentent 63 % des esthétiques présentes dans les PIE. En revanche, le chant choral (9 %) et la musique classique (7 %) sont plus représentés dans ce type de projet.



Source : MEPAA

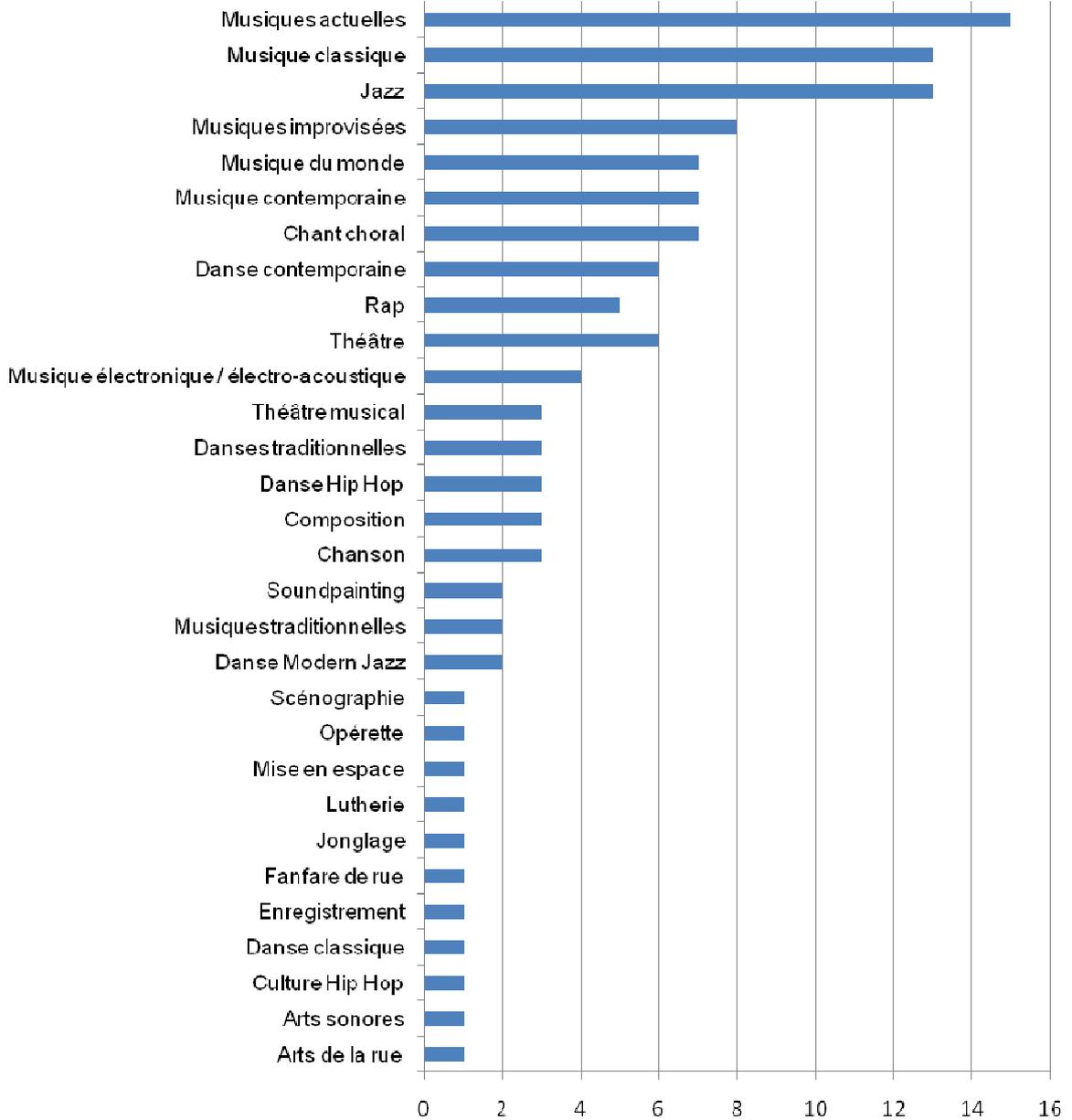
On observe pour les esthétiques chorégraphiques la même répartition que pour les résidences, avec une sur-représentation de la danse contemporaine (40 %), suivie par la danse hip-hop (20 %).



Source : MEPAA/2016

Comme pour les projets musicaux, l'offre d'esthétiques y est plus « classique » avec la présence majoritaire du théâtre musical et du théâtre classique. On constate l'absence du clown alors que quelques résidences avaient travaillé cette esthétique.

### Esthétiques ou disciplines associées des projets inter-établissements



Source : MEPAA / 2016

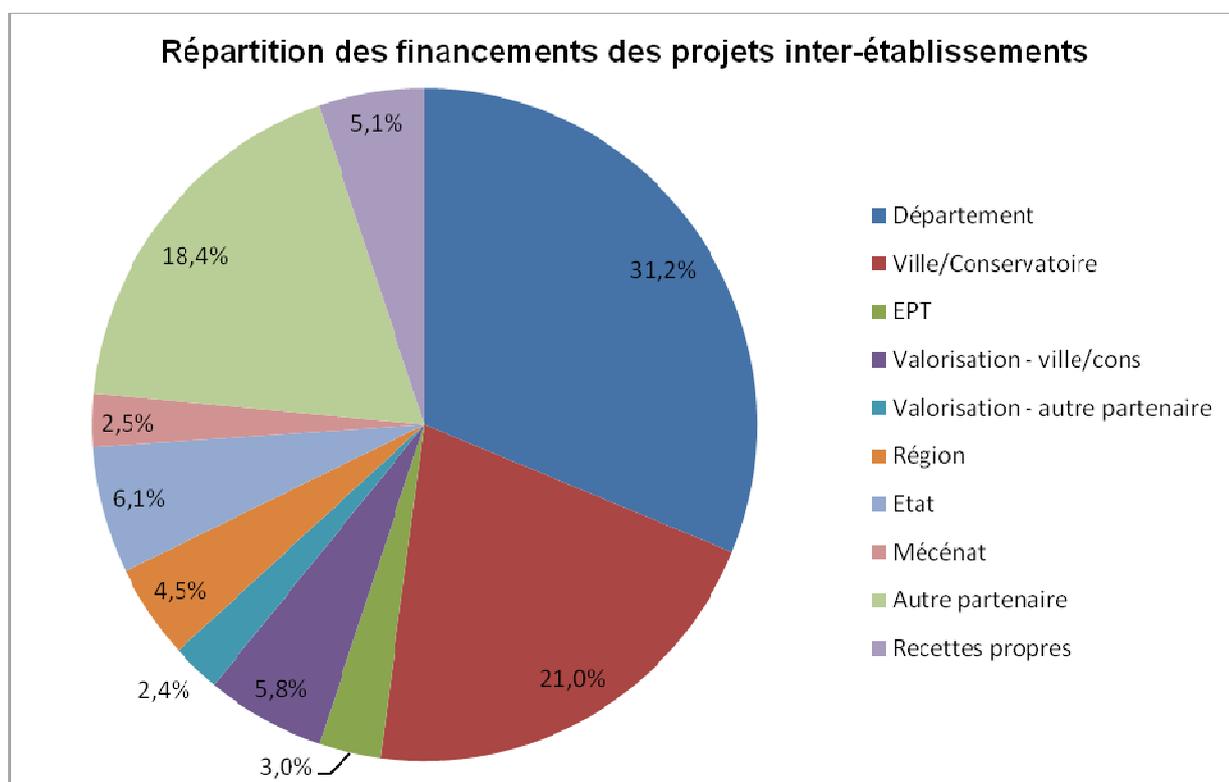
## 2.2. Analyse des budgets prévisionnels des projets inter-établissements

Pour des raisons de faisabilité (temps de saisie et de traitement), l'analyse des budgets prévisionnels des projets inter-établissements porte uniquement sur les deux dernières années exploitables.

Ainsi, entre 2014 et 2015, le Département a soutenu 29 projets inter-établissements. L'analyse porte sur 28 projets (un des documents n'était pas exploitable).

Nombre de projets inter-établissements	28
Montant total des projets	346 471 €
Moyenne	12 374 €
Montant minimum	3 000 €
Montant maximum	36 210 €
Nombre de financeurs moyens	3,64

Ces projets sont d'une envergure plus modeste que les résidences, puisque le montant moyen du projet s'élève à 12 374 €.



Source : MEPAA / 2016

A eux deux, le Département et le bloc communal représentent 61 % du financement des projets. Le Département est le premier financeur hors valorisation (31,2 %).

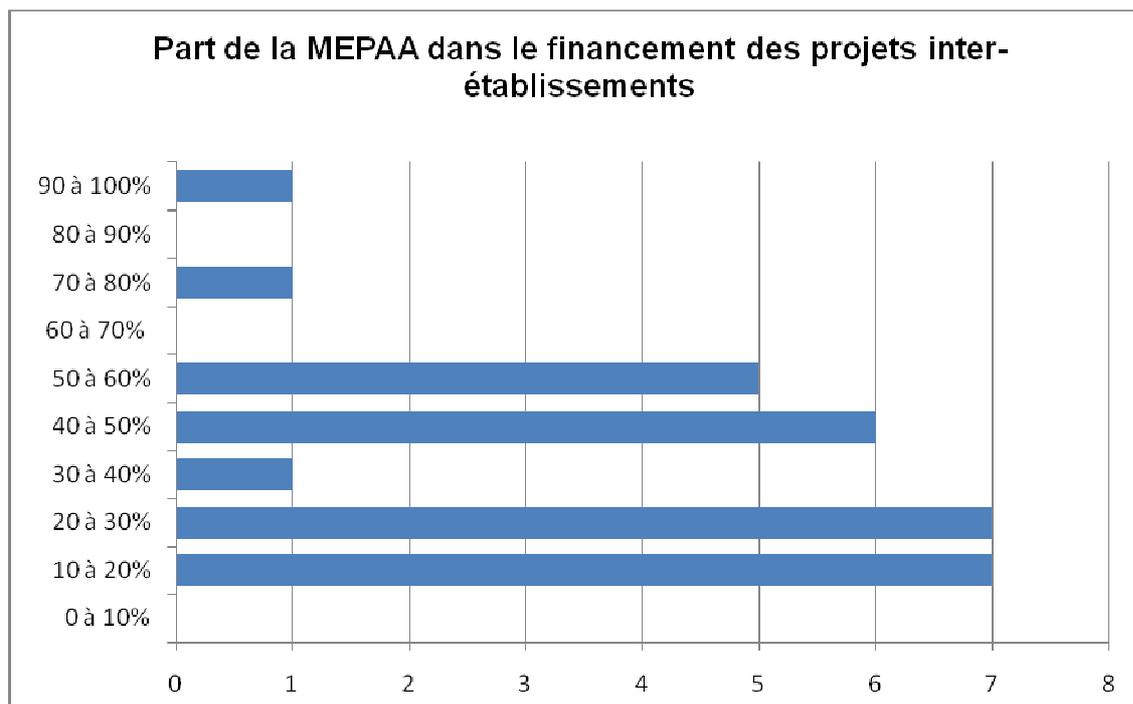
L'apport en industrie des villes et conservatoires (5,8 %) correspond essentiellement à de la mise à disposition de personnels et de salles. Cette valorisation est sous-estimée.

Avec 18,4 %, l'apport d'autres financeurs n'est pas négligeable. Il s'agit pour l'essentiel de structures locales engagées dans le champ des pratiques artistiques en amateur (Le Cap, Canal 93, Villes des musiques du Monde, etc.)

L'Etat et la Région sont peu présents (respectivement 6,1 % et 4,5 %). Du côté de l'Etat, les crédits peuvent provenir soit de l'Education Nationale, soit de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé), soit des Contrat urbain de cohésion social (CUCS).

La part du mécénat est anecdotique et ne concerne qu'un seul des 28 projets.

La part du Département dans les budgets prévisionnels s'élève à 31,2 % du montant total du projet, et à 33,9 % du montant total hors valorisation. La subvention moyenne demandée au Département est de 3 857 €, dont 3 227 € de la MEPAA et 630 € en provenance des autres dispositifs du Département. Le financement croisé concerne 4 projets sur 28. Les autres services ou missions financeurs sont le Bureau du spectacle vivant, la Mission de coopération territoriale (MICOPTER) et la Mission culture et arts au collège (MICACO).



Source : MEPAA / 2016

La moitié des projets inter-établissements sont dépendants de l'apport financier de la MEPAA à moins de 30 % (hors valorisation), et 13 sur 28 sont fortement dépendants (>40 %).

Si l'on tient compte des financements multiples par d'autres missions ou bureaux (cela concerne 4 projets sur 28), ce sont 54 % des projets (54 %) qui sont fortement dépendants des financements du Département.

### 2.3. Bilan des projets inter-établissements

Le principal atout des projets inter-établissements réside en toute logique dans l'apport en termes de partenariat. Avant même l'apport artistique, ce qui est apprécié en premier lieu c'est qu'il permet « le rapprochement entre établissements ». Il a pu permettre d'initier de nouvelles collaborations. L'intérêt artistique et pédagogique des contenus est aussi souvent mis en avant.

Les retours sur les collaborations entre artistes et entre structures sont très positifs. Les acteurs trouvent que la coordination a été « fluide », « efficace » et « satisfaisante ». La répartition des rôles, l'identification de coordinateurs et l'organisation de temps réguliers ont permis des collaborations efficaces. Pour certains, le fait d'avoir déjà eu des collaborations lors de précédents projets était facilitateur. Ces projets sont moins lourds que les résidences. Il est logique qu'on ait moins de retours sur les difficultés de coordination, logistiques ou organisationnelles.

Certaines limites ou points à améliorer ont cependant été évoqués à plusieurs reprises :

- Pour certains, l'enveloppe financière pourrait être plus importante, « si la somme de 4 000 € peut convenir pour un projet entre deux établissements, elle est insuffisante pour un parcours réunissant [de nombreux] partenaires ». Avec une meilleure enveloppe, « les projets pourraient être plus aboutis ».
- La participation des publics et des professeurs pourrait également être améliorée dans certains cas.
- Il subsiste un enjeu, pour certains projets, à trouver d'autres lieux de diffusion.

### 3. Bilan des projets locaux

#### 3.1. Description des projets locaux

##### Présentation du dispositif des projets locaux

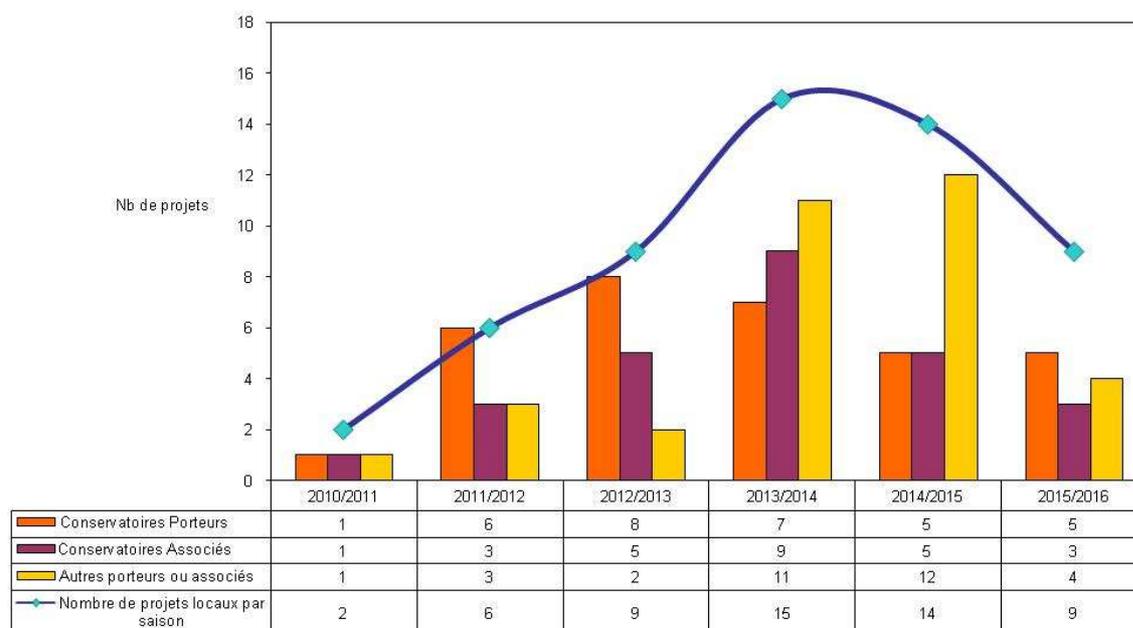
A destination des structures d'enseignement artistique, le dispositif d'aide aux projets locaux a pour objectif d'accompagner l'émergence de nouvelles offres artistiques et pédagogiques souvent pluridisciplinaires, qui s'inscrivent dans la programmation des communes et favorisent la collaboration avec d'autres acteurs locaux.

Deux types de projets peuvent être éligibles : soit un projet pédagogique interne au conservatoire, soit un projet en collaboration avec des acteurs locaux (service municipal, structure associative, lieu de diffusion...). La subvention versée peut atteindre jusqu'à 3000 €, sans toutefois dépasser 50 % du budget global du projet.

Depuis 2010, la MEPAA a soutenu 49 projets locaux.

##### Portage des projets locaux

Type de portage des projets locaux soutenus par la MEPAA



Par essence, les projets locaux impliquent moins de porteurs différents. On compte en moyenne 1,65 structure porteuse ou associées, pour un minimum de 1,33 en 2015/2016 et un maximum de 2,00 en 2011/2012, et sans qu'on puisse observer de tendance nette au fil des années.

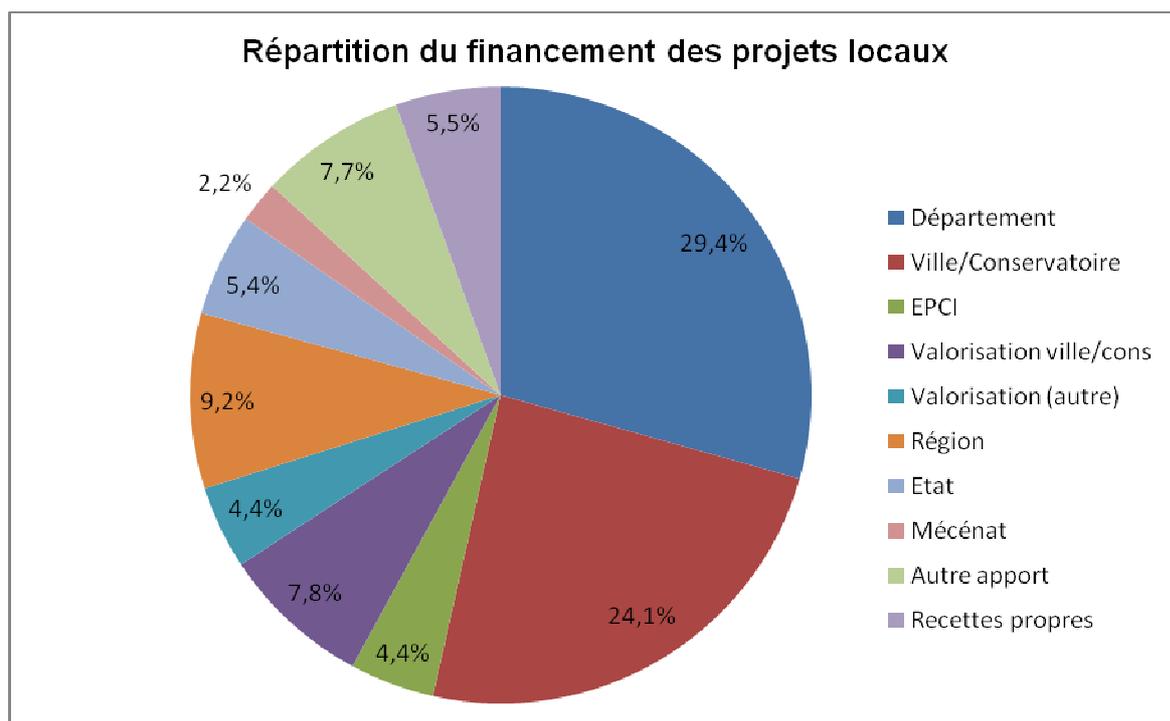
Les structures autres que conservatoires représentent plus d'un tiers des porteurs ou associés (36 %). Cette tendance est à la hausse puisqu'elles représentaient 20 % des porteurs entre 2010/2011 et 2012/2013 et en représentent désormais 44 % entre 2013/2014 et 2015/2016. Les projets locaux se distinguent ainsi par une plus forte présence des autres structures dans le portage. Leur présence est plus nombreuse, mais également plus diversifiée puisqu'il y a 18 structures différentes (certaines impliquées dans plusieurs projets).

### 3.2. Analyse des budgets prévisionnels des projets locaux

Comme pour les projets inter-établissements, l'analyse porte sur les années 2014 et 2015.

Nombre de projets locaux	25
Montant total des projets	26 1781 €
Moyenne	10 471 €
Montant mini	3 000 €
Montant max	21 600 €
Nombre de financeurs moyens	3,24

Sur les deux dernières années (2014/2015 et 2015/2016), le Département a soutenu 25 projets locaux. D'un montant moyen de 10 471 €. Tout comme les projets inter-établissements, ils sont d'une envergure assez modeste. Ils comptent en moyenne 3,24 financeurs différents.



Source : MEPAA / 2016

On retrouve une répartition des financements assez similaire à celle des projets inter-établissements, où le Département et le bloc communal représentent près des deux tiers des financements.

Néanmoins, à la différence des résidences artistiques et des projets inter-établissements, le bloc communal constitue le premier financeur devant le Département. Il représente en effet 36 % si l'on tient compte d'Est Ensemble et des apports en industrie. Cependant, cet équilibre budgétaire s'explique par le critère financier exigé dans ce dispositif.

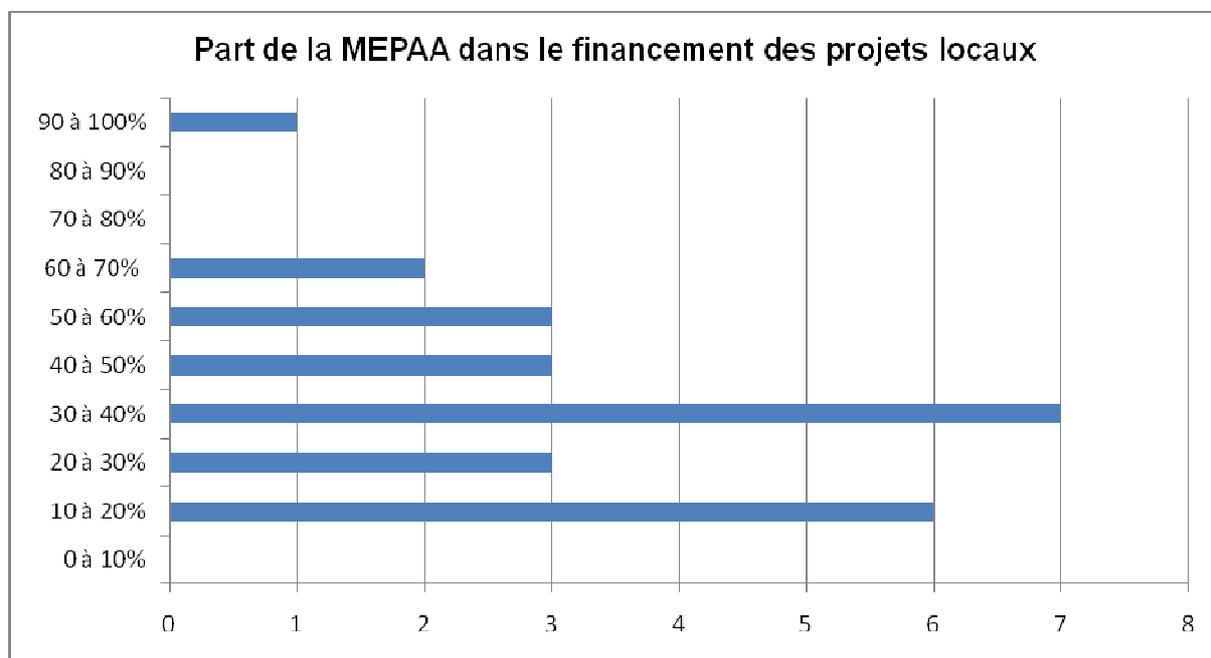
L'apport en industrie des villes et conservatoires correspond essentiellement à de la mise à disposition de personnels et de salles. Ici aussi, cette valorisation est sous-estimée.

Paradoxalement, la Région et l'Etat sont plus présents dans le financement des projets locaux que dans le financement des autres dispositifs, avec respectivement 9,2 % et 4,4 %. On peut identifier trois sources de financements en provenance de l'Etat : la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), l'Education Nationale et l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE).

Là encore, le recours au mécénat est anecdotique, puisqu'il n'est présent que pour un seul des 25 projets soutenus.

Les recettes propres représentent 5,5 % du financement. Il s'agit des ressources liées à la billetterie ou aux inscriptions.

L'apport du Département correspond en moyenne à 29,4 % du montant total du budget prévisionnel, et à 33,5 % du montant total hors valorisation. La subvention moyenne escomptée du Département s'élève à 3 077 €, dont 2985 € pour la seule MEPAA. Le financement croisé y est marginal.



Source : MEPAA / 2016

Un tiers des projets locaux a une dépendance forte vis-à-vis du financement du Département (>40 %). Pour les 16 autres projets, la part du Département est comprise en 10 % et 40 %.

### 3.3. Bilan des projets locaux

#### Les atouts des projets locaux

Les retours dont nous disposons sur les projets locaux sont très majoritairement positifs. Le dispositif est apprécié pour sa souplesse et pour permettre la mise en place de projets « *ponctuels* », « *de plus petite envergure* ». La qualité du contenu artistique proposé par les projets constitue le principal objet de satisfaction. Il est abordé dans plus de  $\frac{3}{4}$  des bilans. Cet aspect comporte les apports en termes d'ouverture artistique et de diversification des esthétiques. La moitié des bilans souligne l'intérêt de ces projets pour « *élargir leur public ou croiser des publics différents* ». De manière plus résiduelle sont mis en avant « *la mise en réseau des acteurs* » et « *l'engagement, la motivation des parties prenantes au projet* ».

#### Qualité de la collaboration

Comme pour les projets inter-établissements, les retours sur la coordination des projets sont très positifs, la coordination pédagogique et artistique étant souvent jugée « *bonne* », « *très bonne* », « *satisfaisante* », « *efficace* », etc.

#### Les points à améliorer

Les points d'amélioration varient d'un projet à l'autre. Seules les questions de logistique en lien avec la restitution finale apparaissent. Viennent ensuite l'élargissement des publics, la diversification du contenu artistique et la mise en réseau des structures.

Un directeur de conservatoire ne connaît pas bien ce dispositif. Il subsiste un enjeu d'information.

## 4. Articulation entre les dispositifs et répartition territoriale

### 4.1. Articulation entre les dispositifs

Nombre de projets soutenus	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Résidence artistique	5	7	7	4	4	5	7	39
Projet local	X	2	6	7	11	14	9	49
Projet inter-établissement	X	5	11	6	7	16	12	57
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>14</b>	<b>24</b>	<b>17</b>	<b>22</b>	<b>35</b>	<b>28</b>	<b>145</b>

Source : MEPAA / 2016

Montant total des subv	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Résidence artistique	75 000€	112 600€	128 100€	81 500€	80 000€	84 900€	115 500€	677 600€
Projet local	X	4 600€	17 420€	19 200€	33 000€	32 50€	19 300€	126 020€
Projet inter-établissement	X	15 950€	27 000€	18 000€	18 000€	40 000€	34 100€	53 050€
<b>Total</b>	<b>75 000€</b>	<b>133 150€</b>	<b>172 520€</b>	<b>118 700€</b>	<b>131 000€</b>	<b>157 400€</b>	<b>168 900€</b>	<b>956 670€</b>

Source : MEPAA / 2016

Pour comprendre l'évolution des crédits dédiés à chaque dispositif, il convient de rappeler que la gestion de l'enveloppe globale de l'appel à projets de la MEPAA permet une redistribution des crédits entre chaque type d'aide selon la nature et le nombre des demandes et de répondre ainsi aux variations importantes chaque année.

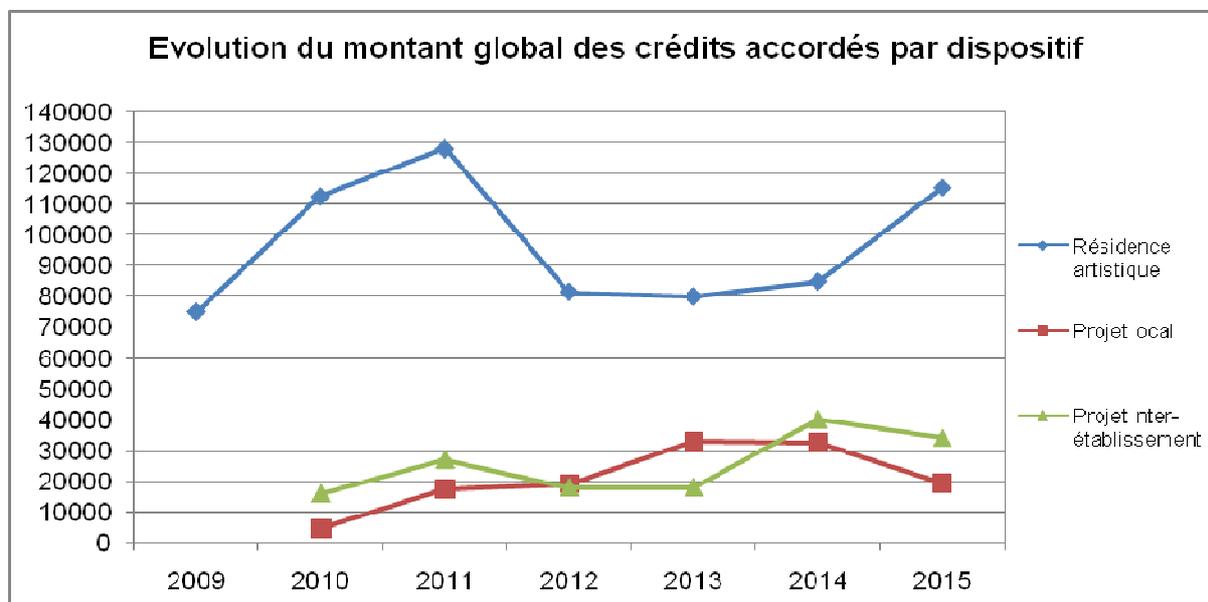
Ainsi, en 2015, la baisse du nombre de projets locaux et projets inter-établissements soutenus s'explique par le nombre important de projets de résidences financés (7 résidences artistiques en 15/16 contre 5 en 14/15). En effet, lorsqu'il y a beaucoup de résidences soutenues, un certain nombre d'établissements sont mobilisés par ces résidences et donc moins disponibles pour présenter d'autres projets en parallèle à la MEPAA.

La résidence artistique, par son envergure, constitue le principal outil de la mise en œuvre des objectifs du Schéma départemental. Les dispositifs de soutien aux projets inter-établissements et de soutien aux projets locaux, plus récents, sont progressivement montés en charge et apportent un soutien plus ponctuel. Ils sont ainsi complémentaires des résidences, soit en accordant une année de préparation (année-1) qui permet aux acteurs en présence de tisser des liens et d'expérimenter des modalités de travail communes, soit une année de sortie (année+1) d'une résidence, pour accompagner sa prolongation à moindre échelle.

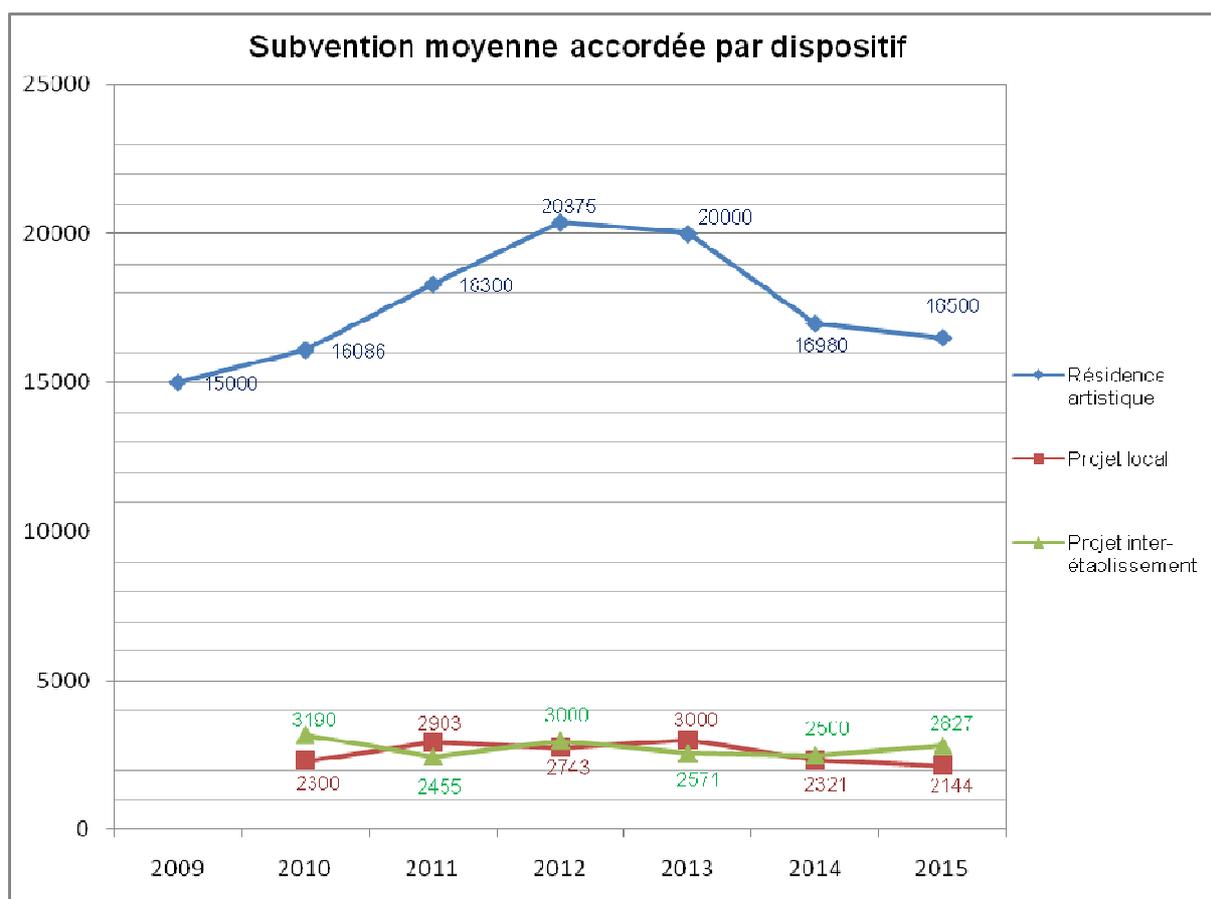
Concernant les projets locaux et projets inter-établissements, la différence est plus ténue, que ce soit du côté des bénéficiaires comme du côté de la MEPAA. En effet, les modalités d'intervention et les objectifs étant très proches, cela complexifie la distinction entre les deux dispositifs.

Enfin, certains projets ont pu être soutenus plusieurs années de suite. Au bout d'un certain temps, l'absence de renouvellement du projet constitue un critère de refus de la part de la MEPAA (ou en amont, le conservatoire peut choisir de ne pas le renouveler), mais il n'existe pas de règle écrite sur ce point. Pour un directeur de conservatoire « ces modalités d'intervention [lui] paraissent efficaces malgré, parfois, un certain manque de lisibilité » alors que pour un autre, les informations sont « claires » et les dispositifs « cohérents ».

Ces trois dispositifs se distinguent plus par leurs modes d'organisation que par leurs objectifs. En effet, une des difficultés pour l'observateur est liée au fait que l'ensemble de ces dispositifs concourt à l'ensemble des objectifs du Schéma. Dans leur forme, ils concourent à la mise en réseau car ils rassemblent différentes structures locales. Dans leur finalité, ils concourent aux objectifs pédagogiques du Schéma (décloisonnement des pratiques, ouvertures aux esthétiques nouvelles et développement des pratiques collectives).



Source : MEPAA / 2016



Source : MEPAA / 2016

Globalement, il se dégage :

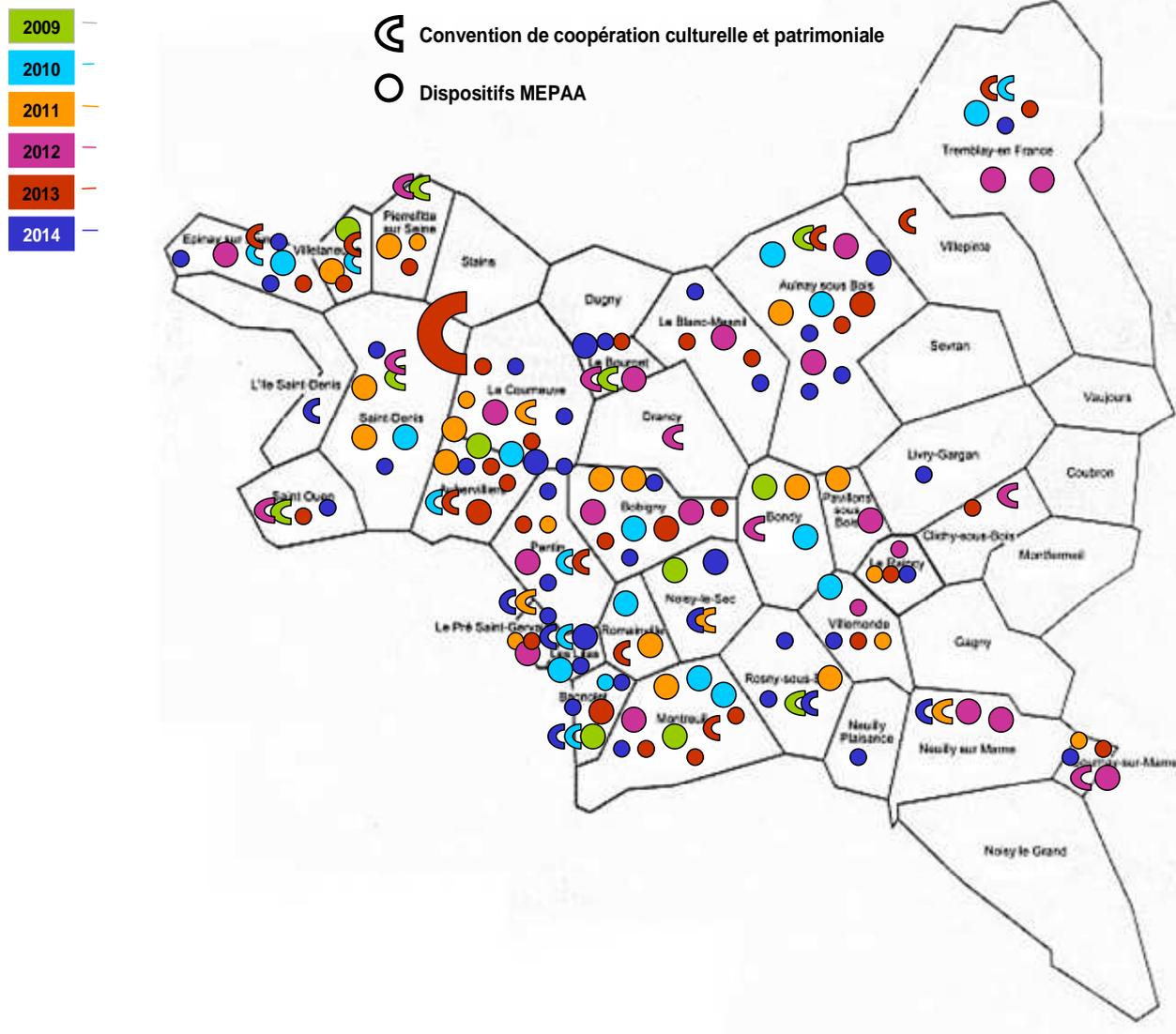
- que la souplesse et l'adaptation des dispositifs est un atout dans la mesure où elles sont un facteur de fonctionnement fluide et simple, qu'elles permettent de s'adapter aux besoins et de favoriser la pérennisation des actions. Cette souplesse permet d'offrir un accompagnement progressif des structures, au-delà de la simple intervention au « *coup par coup* ». Ce qui n'empêche pas un certain nombre d'acteurs de déplorer l'aspect ponctuel du soutien de la MEPAA.
- que les modalités de fonctionnement pourraient être plus clairement énoncées.

Cependant, les limites du recours à des dispositifs de type « appel à projets » sont désormais connues : absence de pérennité des projets et fragilisation des structures intervenantes. Au Département, les études « Paroles d'association » ainsi que l'évaluation de « l'appel à projet Economie sociale et solidaire » ont conforté ces conclusions. Ces conclusions vont d'ailleurs dans le même sens que le rapport Colin-Djakouane : « Une des limites des appels à projets réside la plupart du temps dans leur caractère éphémère. Les répondants saisissent l'occasion de développer une action sans être certain de pouvoir la faire perdurer une fois l'appel d'offre terminé. Si ce n'est dans la reconduction systématique des mêmes bénéficiaires, l'appel d'offre annualisé peine à devenir une modalité structurante de l'action publique<sup>2</sup> ». Nous reviendrons sur cette question de la pérennité.

<sup>2</sup> Etude sur les dispositifs départementaux d'éducation et de soutien aux arts vivants et aux arts plastiques, Jean-Marie Colin et Aurélien Djakouane, mars 2015, page 35

## 4.2. Répartition territoriale

### CG 93 : Conventions et Dispositifs par année



Apparaissent seulement les villes (conservatoires, lieux de musiques actuelles, associations...) porteurs des projets  
Source : MEPAA / Etat des lieux 2014

L'Etat des lieux<sup>3</sup> réalisé en 2014 par la MEPAA avait fait le constat d'une répartition territoriale des projets inégale. Ainsi en 2014, 8 villes, situées à l'est du Département, n'avaient jamais été bénéficiaires.

Ce document constatait :

« Onze conservatoires sur quarante-deux, soit 26%, n'ont élargé ni au dispositif des projets locaux ni à celui des inter-établissements. Seize conservatoires n'ont pas élargé à celui des résidences et huit d'entre eux font partie de ceux qui n'ont élargé à aucun des dispositifs.

Sur une base déclarative de trente-quatre conservatoires ayant répondu à cette question, le taux de participation des établissements a été analysé au regard de leur classement :

<sup>3</sup> Les ressources de l'enseignement artistique spécialisé – Etat des lieux 2014 – Département de la Seine-Saint-Denis

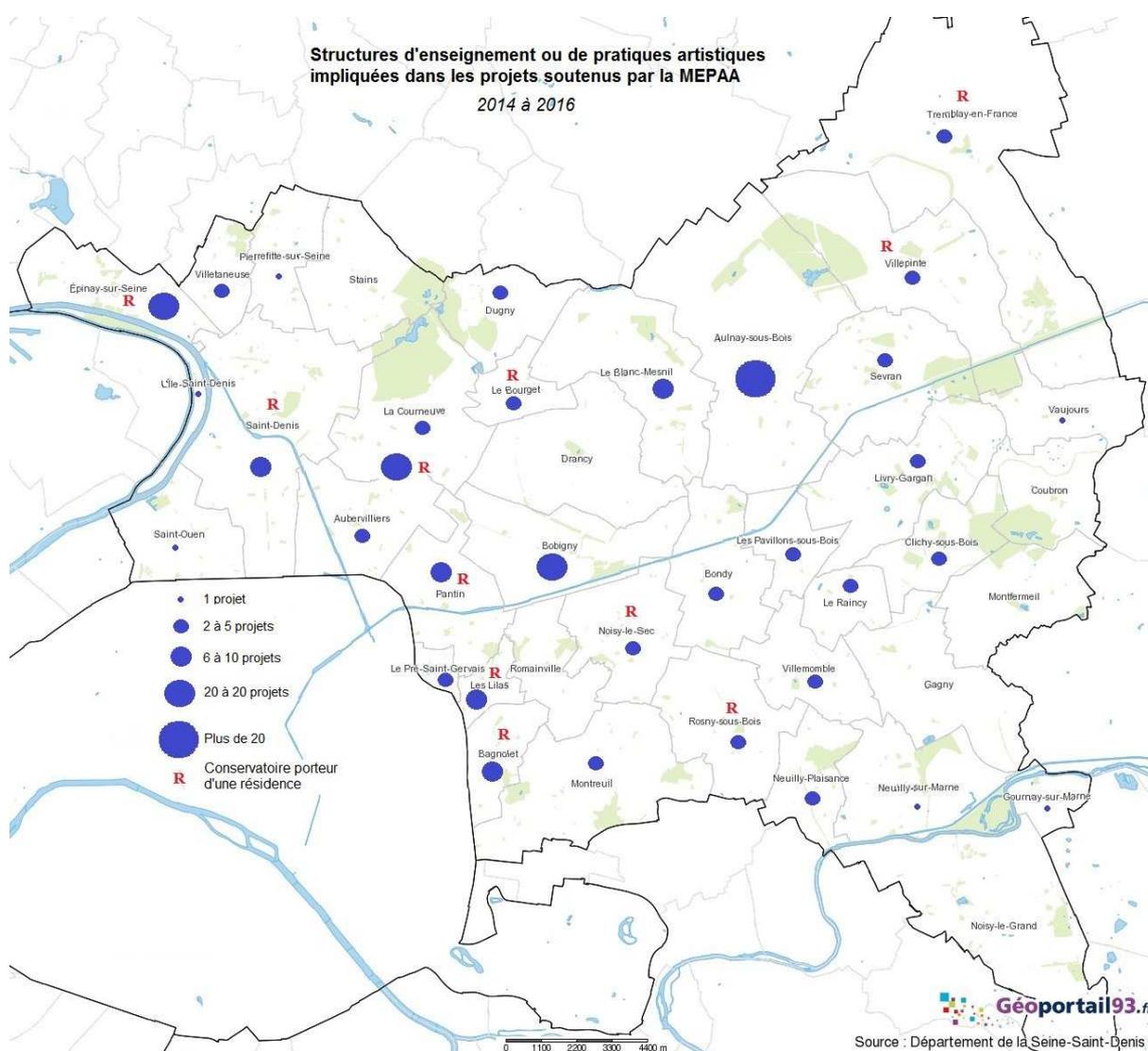
Dans le cadre du premier critère, on constate que le CRR a été huit fois « porteur » et onze fois « associé », soit un taux de participation de 21% à lui seul, sur l'ensemble des projets déposés sur la période.

100% des sept CRD ont été « associés » au moins une fois à un des dispositifs et 90% ont été « porteurs », il faut néanmoins prendre en considération que ce taux descend à 57% à l'échelle de l'ensemble des projets déposés.

75% des vingt-et-un CRC / 2 CRI participent aussi de manière dynamique au portage des projets alors même que leurs missions obligatoires sont moins conséquentes que les CRD.

Les écoles de musique associatives ou municipales s'associent à des projets à hauteur de 60%, ce qui leur permet de développer des actions ou des programmes qu'ils ne pourraient pas toujours assumer seuls. »

L'état des lieux a également constaté une montée en puissance des projets dans les villes ayant élaboré des conventions de coopération culturelle avec le Département.



Source : MEPAA / 2016

Dans la continuité des constats dressés par l'état des lieux, nous avons réalisé une carte portant uniquement sur les trois dernières années (2014 à 2016). A la différence de la première, nous avons pris en compte l'ensemble des établissements d'enseignement artistique qui ont été soit porteur soit simplement partenaire d'un des trois dispositifs.

La répartition territoriale des conservatoires qui y ont participé apparaît plus équilibrée. Sur ces deux saisons, 7 villes n'ont participé à aucun des projets, il s'agit de Drancy, Gagny, Noisy-le-Grand, Montfermeil, Coubron, Stains, et Romainville (dont le conservatoire était en déménagement).

Trois conservatoires (soit 4 villes) sont présents dans plus de 10 projets : le CRR d'Aubervilliers-La Courneuve, Aulnay-sous-Bois et Epinay-sur-Seine. Aulnay-sous-Bois est même présente à 23 reprises.

Si l'on se focalise sur les conservatoires qui ont porté une résidence artistique, le constat rejoint celui fait précédemment, à savoir que les conservatoires de la première couronne parisienne sont nettement plus représentés que la partie Est du Département.

### III. Les effets de l'action de la MEPAA

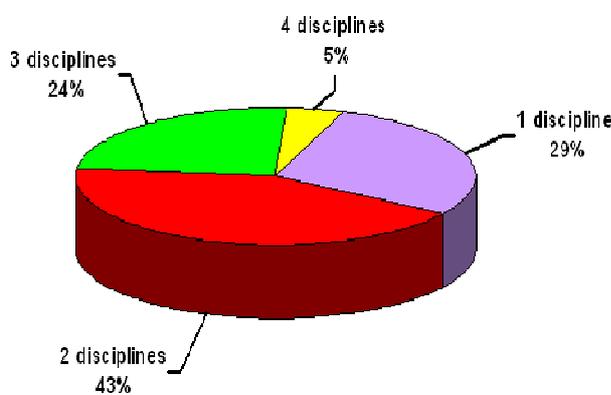
#### 1. L'évolution de l'offre sur le territoire

Les deux états des lieux réalisés en 2006 puis en 2014 permettent d'apprécier l'évolution de l'offre. En 10 ans, l'offre pédagogique a augmenté et s'est diversifiée. Nous reprenons ici les grandes lignes de l'Etat des lieux de 2014.

*Les disciplines enseignées dans les établissements d'enseignements artistiques*

« Près des  $\frac{3}{4}$  des établissements dispensent des enseignements dans au moins 2 disciplines différentes (en grande majorité la musique et la danse) ».

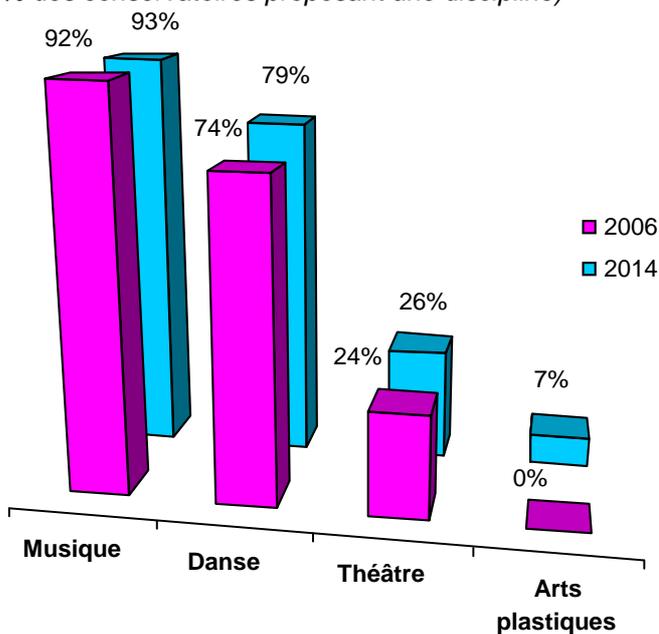
*Part des conservatoires proposant une à plusieurs disciplines*



Source : Etat des lieux, MEPAA, 2014

« Au-delà de la prédominance « historique » de la musique (proposée par 93 % des conservatoires), la pratique de la danse continue de progresser. On peut supposer que l'intégration progressive d'activités associatives voire municipales a participé à la diversification de l'offre chorégraphique. Concernant le théâtre, onze conservatoires le proposent (soit 26 %) en 2014, contre sept en 2006 ».

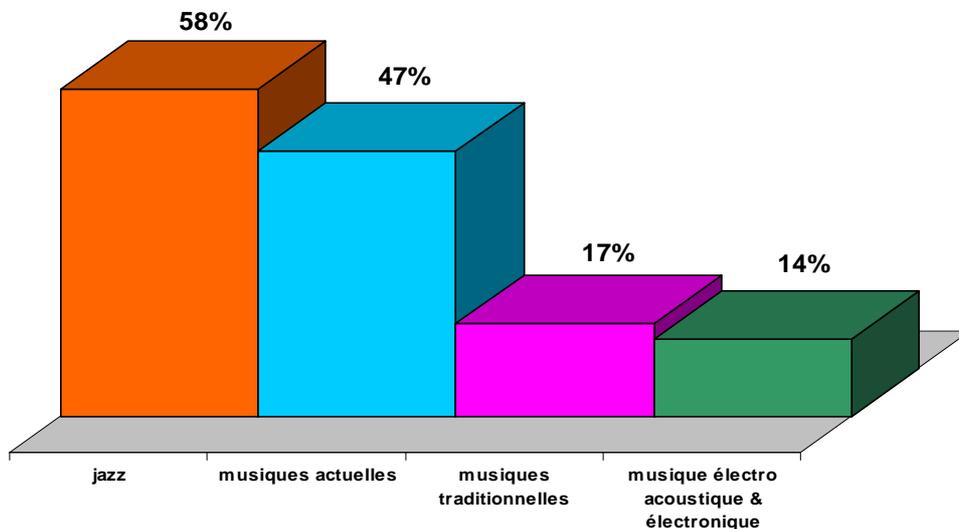
*L'offre d'enseignement artistique  
( % des conservatoires proposant une discipline)*



Source : Etat des lieux, MEPAA/2014

*La diversification des esthétiques musicales dans l'offre pédagogique*

**Répartition par départements musicaux**



Source : Etat des lieux, MEPAA, 2014

« On observe depuis 2006, une nette progression de l'enseignement des musiques actuelles<sup>4</sup>, dans les conservatoires, que ce soit dans l'enseignement individuel ou dans les pratiques collectives. Ainsi vingt et un établissements ont un département jazz et dix-sept ont un département musiques

4

Les *musiques actuelles* sont une appellation du ministère de la Culture français, qui caractérise et regroupe les différents styles musicaux de la fin du XXe siècle, début du XXIe. Elles regroupent quatre grandes familles musicales : la chanson, le jazz, les musiques amplifiées (qui utilisent l'amplification électrique comme mode de création, elles-mêmes divisées en trois sous-familles : le rock, blues, country, pop, fusion, métal, indus, hardcore, punk... ; le hip hop, R'n'B, ska, reggae, ragga, dub, funk... ; les musiques électroniques) et la musique traditionnelle (entendez par là les musiques traditionnelles et les musiques du monde). Source : site Nos enchanteurs

actuelles, marquant ainsi la diversification opérée par les établissements afin d'intégrer de nouvelles esthétiques et de nouvelles spécialités musicales.

Les musiques électro-acoustiques, électroniques ainsi que les techniques autour du son, sont encore peu organisées en département en 2014, seul un conservatoire organise un département son (Villepinte).

Il faut toutefois relativiser ces chiffres quant à leur traduction concernant l'offre en musiques actuelles au sein des conservatoires. En effet, l'analyse se concentre sur la structuration de cette offre en département, sachant que de nombreux établissements ont développé par ailleurs ce type d'offres en dehors d'une logique de département pédagogique. Par exemple, douze établissements proposent des cours de MAO<sup>5</sup>/Djing (soit 33%) sans pour autant s'être organisés en département. Ainsi, le développement de l'enseignement de ces esthétiques musicales doit se mesurer au-delà de l'organisation pédagogique de l'établissement et davantage de manière transversale et complémentaire.

Il est à noter que les lieux de diffusion/création en musiques actuelles du territoire ont également développé en parallèle des offres d'enseignement artistique individuel et de pratiques collectives spécifiques aux musiques actuelles, qui viennent souvent diversifier et compléter l'enseignement proposé par les conservatoires. Ainsi, depuis 2011, le réseau Maad 93<sup>6</sup> anime un Collectif Pédagogique Départemental en Musiques Actuelles (CPDMA) qui donne lieu à l'accompagnement de groupes de musiques actuelles repérés chaque année<sup>7</sup>.

#### Théâtre

« De sept villes en 2006 proposant une offre en théâtre (Bobigny, Drancy, les Pavillons-sous-Bois, Rosny-sous-Bois, Villepinte, Dugny et Saint-Ouen), nous en comptons 12 en 2014. (...) »

L'offre de pratiques théâtrales se compose majoritairement de trois grands types d'activités : les cours/ateliers d'interprétation (40%), les ateliers de création et d'improvisation (22%), l'accompagnement de projets artistiques (11%). (...) Par ailleurs, 18% des établissements proposent de l'éveil au théâtre à partir de 8/12 ans.

Au CRR d'Aubervilliers - La Courneuve, après avoir réalisé un état des lieux des structures proposant une offre théâtrale en direction des amateurs à l'échelle de ces deux villes, l'établissement a mis en place un cursus en 3<sup>e</sup> cycle spécialisé ».

#### La diversification des esthétiques chorégraphiques dans l'offre pédagogique

« Plutôt bien réparti sur l'ensemble du département avec trois structures dédiées (Bagnole, Montfermeil et Neuilly-sur-Marne), l'enseignement de la danse a progressé et s'est diversifié au sein des conservatoires.

Comme nous l'indique le graphique ci-dessous, ce sont globalement les disciplines chorégraphiques dites « légiférées », c'est-à-dire les danses classique, jazz et contemporaine, nécessitant un diplôme d'État obligatoire pour être enseignées<sup>8</sup> qui restent majoritaires au sein des établissements. Malgré la très forte progression du jazz rattrapant le niveau du contemporain, la danse classique reste prédominante<sup>9</sup> ».

---

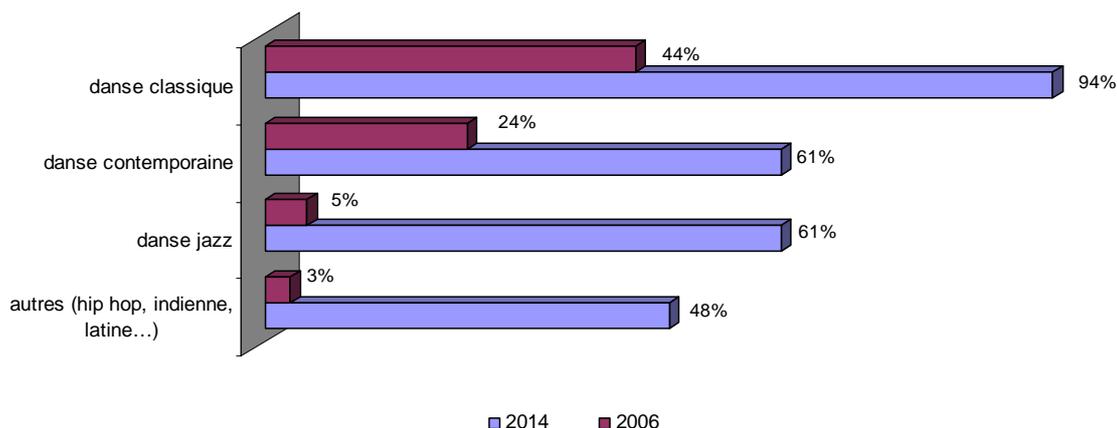
<sup>5</sup> Musique assistée par ordinateur.

<sup>6</sup> MAAD 93 : Réseau Musiques Actuelles Amplifiées en Développement en Seine-Saint-Denis, regroupe 22 structures municipales ou associatives exerçant dans les champs de l'enseignement, la pratique, l'enregistrement et la diffusion des musiques actuelles.

<sup>7</sup> Les ressources de l'enseignement artistique spécialisé, état des lieux 2014, MEPAA p.22

<sup>8</sup> Loi n°89-468 du 10 juillet 1989 relative à l'enseignement de la danse.

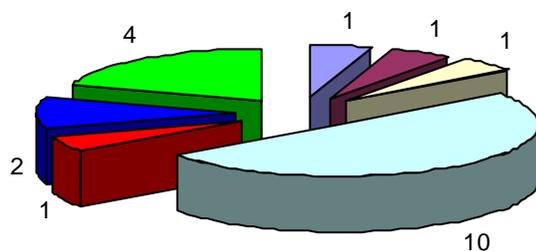
<sup>9</sup> Les ressources de l'enseignement artistique spécialisé, état des lieux 2014, MEPAA, p.23



Source : Etat des lieux, MEPAA, 2014

« Concernant les autres danses hors cadre « diplômant », situées principalement dans les propositions hors cursus, on constate une belle progression de la diversité de l'offre avec un net détachement de la danse hip-hop qui a doublé depuis 2006 passant de 3% à 32%. La danse africaine progresse également avec quatre établissements la proposant. Sans l'avoir mesuré précisément dans ce cadre, il faut savoir que ce type d'esthétique **fait souvent l'objet d'une offre conséquente dans le milieu associatif, voire municipal, par le biais des services jeunesse notamment**<sup>10</sup> ».

### Les autres esthétiques chorégraphiques proposées en 2014 (en nombre de conservatoires)



- danse indienne (barathanatyam)
- danse de "caractère"
- danse afro caribéenne
- hip-hop
- danse latino américaine
- claquettes
- danse africaine

Source : Etat des lieux, MEPAA, 2014

<sup>10</sup>

Ibid

## 2. Les effets de l'action de la MEPAA sur le contenu de l'offre artistique

En préambule, il faut rappeler que les objectifs de la MEPAA sont des objectifs stratégiques, c'est-à-dire que ce sont des objectifs de moyen et/ou long termes. De plus, de par leur nature qualitative ils ne se prêtent pas facilement à la quantification. Ces caractéristiques les rendent plus difficile à évaluer. Le travail d'évaluation, par la mobilisation des données d'activités et par la parole des acteurs de terrain tente néanmoins de s'approcher le plus possible de l'objectivité. Il est confronté à deux difficultés.

La première est le manque de définition de la politique publique des enseignements artistiques en tant que telle. Cela laisse une grande marge de manœuvre dans l'interprétation mais crée une dispersion. L'articulation entre objectifs stratégiques, objectifs opérationnels et actions n'est pas clairement apparente. Chacun des trois dispositifs concourt à tous les objectifs stratégiques en même temps, ce qui rend difficile l'identification des effets pour chacun d'entre eux.

La deuxième concerne les limites des outils de suivi de la politique publique. On constate globalement un manque d'outils permettant d'objectiver les résultats des politiques publiques. Les documents de bilans des dispositifs envoyés aux partenaires sont riches, mais cette pratique est restée inégale selon les années (en fonction du renouvellement des agents) et a été abandonnée récemment pour les résidences, laissant place à des réunions de bilan plus qualitatives. Certains outils ont été construits dans le cadre de l'évaluation et mériteraient d'être systématisés comme par exemple le suivi des disciplines et esthétiques abordées dans les projets. Ce travail doit être poursuivi et approfondi.

### 2.1. L'apport des projets soutenus par la MEPAA en termes de diversification des disciplines et des esthétiques

Nous avons vu que la diversité des disciplines et esthétiques abordées dans le cadre des résidences artistiques en conservatoire et des projets inter-établissement **constitue une réelle plus-value au regard de l'offre « traditionnelle » des conservatoires**. Au sein des bilans des trois dispositifs portés directement par la MEPAA, c'est **cet aspect qui revient majoritairement comme le premier élément de satisfaction**, avant les apports en termes pédagogiques, les apports en termes d'élargissement des publics et en termes de mise en réseau. Derrière cet assentiment général, il y a cependant plusieurs logiques qui diffèrent et se croisent dans le contenu proposé et dans l'usage des dispositifs par les établissements d'enseignement artistiques

Du point de vue du contenu artistique, on peut distinguer deux types d'apports :

- **La découverte de nouvelles disciplines/esthétiques** : le projet financé par la MEPAA est l'occasion de proposer une discipline ou une esthétique qui n'est pas présente dans l'offre actuelle du conservatoire, de recourir à un artiste ou un collectif qui vient apporter quelque chose de différent, de nouveau. *« Concernant les élèves participants, la mise en place de ce dispositif leur a permis à chacun (...) de découvrir des disciplines jusque-là encore méconnues d'eux »* - *« Les projets ont permis une ouverture à des esthétiques nouvelles. Par exemple, dans le cadre du projet [avec un lieu de diffusion], des morceaux de musiques actuelles très populaires ont été retravaillés. Ce type de répertoire n'est d'ordinaire pas abordé en conservatoire »* - *« Autre intérêt, celui de disposer d'intervenants qualifiés dans des domaines inhabituels et de donner des idées de projets justement inhabituels »* - *« La sensibilisation des élèves du conservatoire à l'art clownesque »*.
- **Le croisement entre des disciplines/esthétiques différentes** : sans forcément proposer une nouvelle discipline, il s'agit de favoriser la transversalité entre disciplines et esthétiques. *« Les dispositifs nous ont encouragés à croiser les disciplines musicales actuelles et musiques savantes en réunissant différents intervenants et amateurs issus des deux domaines distincts »* - *« le projet a permis le croisement de plusieurs pratiques : musique, danse et théâtre »* - *« Les croisements ont été encouragés voire initiés par les dispositifs (danse et musique, musique de tradition orale et écrite, improvisation et œuvre du patrimoine, création de toute pièce et re-création d'œuvres du patrimoine) »*.

Nous ne sommes pas en capacité de dire combien de projets exactement concourent à l'un ou à l'autre, mais les retours des partenaires sont quantitativement équivalents entre ces deux apports. La MEPAA a fait le choix d'intervenir sur ces deux apports.

L'usage des dispositifs par les établissements obéit à deux logiques, qui recoupent en partie la précédente distinction : **l'expérimentation d'une offre nouvelle** et **la consolidation de pratiques existantes**. Dans les faits, tous les projets n'apportent pas nécessairement quelque chose de fondamentalement nouveau dans l'offre d'une structure, mais le soutien du Département permet de valoriser, de consolider des actions internes. C'est le cas en particulier des lieux de musiques actuelles. *« Il n'y a pas eu d'ouverture des enseignements à une diversification des disciplines. Néanmoins, ces dispositifs ont permis le renforcement des pratiques et des enseignements non traditionnels ainsi que leur valorisation, (...) le dispositif ayant été « utilisé » dans le but d'un renforcement »* - *« [L'établissement d'enseignement artistiques] étant un lieu pluridisciplinaire, ces dispositifs n'ont pas particulièrement encouragé l'ouverture des enseignants/pratiques à une diversification des disciplines, étant donné que ces disciplines existaient déjà au sein de la structure (notamment proposées par des associations hébergées) »*. Ce point de vue n'est pas majoritaire, mais est bien présent. Cette approche en termes de consolidation rejoint souvent la problématique financière.

Le Schéma départemental actuel s'est centré autour de trois grandes disciplines que sont la musique, la danse et le théâtre. Des disciplines comme le cirque ou les arts visuels sont restés relativement en retrait alors que le territoire dispose de ressources et que certaines collaborations ont pu être menées de manière ponctuelles. Un prochain schéma pourrait élargir son champ d'intervention à ces disciplines. De même, la diversification des esthétiques musicales s'est faite essentiellement au profit des musiques actuelles et pourrait être davantage élargi.

## 2.2. L'apport de la MEPAA à l'ouverture pédagogique

*Des disciplines par essence porteuses de pratiques pédagogiques différentes*

*« Si, en dehors de quelques initiatives locales, l'enseignement institutionnel des « musiques savantes » reste, encore aujourd'hui, très marqué par une pédagogie qu'on peut qualifier de « traditionnelle », c'est-à-dire accordant une place privilégiée à l'écrit et reposant sur l'inculcation par la répétition, des évolutions significatives sont cependant observables au niveau de l'enseignement institutionnel des musiques « populaires » contemporaines <sup>11</sup> ».*

La frontière entre le décloisonnement des disciplines/esthétiques et le décloisonnement des pratiques pédagogiques n'est donc pas étanche. Des disciplines comme le jazz et les musiques actuelles sont historiquement porteuses d'une pédagogie différente, dite *« de l'accompagnement »* ou *« de l'autonomie »*. Cette pédagogie entend *« rompre avec l'« école », le « scolaire », en proposant un apprentissage moins dirigiste, accordant une place prépondérante à la pratique et prenant en compte le goût des élèves <sup>12</sup> »*.

L'action de la MEPAA en faveur du développement de ces disciplines constitue une première forme de réponse à l'enjeu de diversification des pratiques collectives.

---

<sup>11</sup> Pratiquer la musique dans Démos : un projet éducatif global ?, Observatoire des politiques culturelles, juin 2015, p.31  
<sup>12</sup> *Ibid*

## *Le décloisonnement des pratiques dans le cadre des projets MEPAA*

Pour évaluer l'effet de l'action du Département sur le décloisonnement des pratiques, il faut distinguer :

- les effets sur les publics – la possibilité pour un élève/amateur de se confronter à une pédagogie différente ;
- des effets sur les enseignants – ceux qui mettent en œuvre la pédagogie.

Il faut également distinguer les effets à court terme – l'expérimentation à un moment donné d'une forme de pédagogie -, des effets à plus long terme – le changement des pratiques professionnelles et l'intégration d'une nouvelle forme de pédagogie dans le cursus traditionnel d'enseignement.

Les projets soutenus par la MEPAA ne comportent pas toujours une composante innovante sur le plan pédagogique, car ils poursuivent en même temps d'autres objectifs (diversification des disciplines et des esthétiques, élargissement des publics, mise en réseau, etc.). De fait, la pluralité des objectifs que poursuivent les dispositifs peut tendre à mettre au second plan celui-ci. Par ailleurs, quand il comporte un volet pédagogique innovant, celui-ci est souvent porté par l'artiste intervenant. L'effet sur les publics est alors relativement manifeste et peut parfois aller jusqu'à la transformation de sa pratique personnelle au-delà du projet - « *le travail de création chorégraphique a beaucoup intéressé les élèves de danse et a montré leur capacité à intégrer une dimension créative dans le cursus de leur discipline* ».

L'effet sur la structure est lui moins évident et moins direct. Pour qu'il y ait un impact sur les pratiques pédagogiques, il faut que plusieurs conditions soient réunies :

- que le projet comporte une dimension pédagogique innovante ;
- que les professeurs soient parties prenantes du projet, soient pleinement impliqués et qu'il y ait échange de pratiques avec les intervenants ;
- et que ces mêmes professeurs remobilisent cet apport dans le cadre de leurs cours ;
- que la structure porte et anticipe les coûts liés à la pérennisation.

D'après les partenaires, plusieurs projets remplissent ces conditions et ont eu un impact très positif : « *Le contact avec les artistes extérieurs ou d'un cursus extérieur permet aux professeurs de réinterroger leurs pratiques et méthodes d'enseignement* » - « *Une des résidences a aussi été l'occasion d'expérimenter la percussion corporelle dans des cours de musique et de danse. Cette pratique a été réutilisée par les professeurs dans le cadre des cours* ».

Néanmoins, ces effets restent difficilement quantifiables et mesurable : « *il est difficile de dire dans quelle mesure l'expérimentation pluridisciplinaire permet d'impacter sur la pédagogie* » – « *il était trop tôt pour apprécier l'impact sur la pédagogie ou les pratiques artistiques* ». Les outils de suivis ne permettent pas, pour le moment, d'évaluer combien de projets comportent un intérêt pédagogique particulier. Les dispositifs d'appel à projet tels qu'ils sont conçus sont-ils le meilleur levier pour intervenir en profondeur sur les pratiques pédagogiques des enseignants ?

### *Clarifier les choix de l'intervention du Département sur le champ des pratiques pédagogiques*

Le décloisonnement des pratiques est un des objectifs stratégiques de l'action de la MEPAA. Or, il serait sans doute nécessaire de mieux préciser dans notre politique publique si l'on souhaite :

- apporter la possibilité aux élèves/amateurs d'expérimenter des pédagogies différentes. Dans ce cas, les dispositifs d'appel à projet peuvent tout à fait répondre à cet objectif de manière ponctuel ;

- accompagner l'évolution de la pédagogie au sein de l'enseignement classique des conservatoires. Il s'agit ici d'une action à plus long terme, qui s'adresse avant tout aux enseignants. Dans ce cas, il nous semble que les dispositifs actuels n'apportent qu'une solution très partielle. D'autres leviers d'action seraient sans doute plus appropriés comme agir sur la formation des enseignants par exemple. Sur ce point, l'Ariam (Association régionale d'information et d'actions musicales) et le Pôle'Sup 93 sont certainement des interlocuteurs privilégiés.

La prise en compte de l'enjeu de la formation dans la perspective d'un nouveau Schéma n'est pas sans interroger la répartition des compétences entre échelons territoriaux. D'un côté, les enseignants des établissements d'enseignement artistique sont des personnels des villes ou EPT et de l'autre, la formation professionnelle relève de la compétence de la Région.

Le rapport Colin-Djakouane constate que de nombreux Schéma départementaux intègrent cette question : « *la question de la formation des acteurs culturels est au cœur des dispositifs d'éducation et de soutien aux arts vivants et aux arts plastiques, et singulièrement au cœur des schémas départementaux des enseignements artistiques. D'ailleurs, dans notre enquête, les dispositifs de formation existant se déroulent à 76 % dans le cadre du schéma car la plupart sont en lien avec la question des enseignements artistiques* ». Pourtant, le rapport note que « *ces dispositifs fonctionnent avec peu de moyen* », ce qui contraste fortement avec « *l'importance des questions de formations affichée par ailleurs* ».

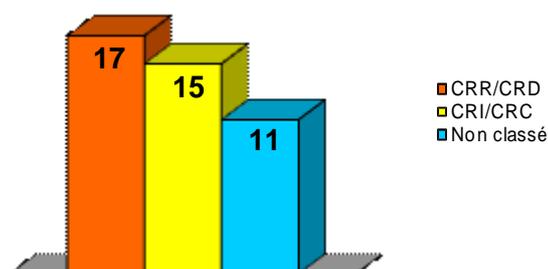
« *Le schéma des enseignements artistiques oriente ces actions par sa vocation à définir des objectifs en termes pédagogiques et à structurer l'offre et les ressources pédagogiques d'un territoire (...) Ainsi, il n'est pas exagéré d'affirmer que dans la quasi-totalité des cas, le principal levier d'action des schémas et/ou dispositifs qui ont effectivement contribué à modifier en profondeur des paysages départementaux en ont été les plans de formations*<sup>13</sup> ».

Aujourd'hui, le décloisonnement des pratiques pédagogiques est un objectif auquel le Département ne répond que partiellement. Son inscription dans un nouveau Schéma devrait être l'occasion d'expérimenter de nouvelles façons d'intervenir sur ce champ, en lien avec les partenaires compétents sur ce champ (l'Ariam, le Pol'Sup93, le CNFPT), tout en veillant à renvoyer chaque échelon territorial à ses responsabilités notamment sur la formation des enseignants.

### 2.3. L'apport de la MEPAA au développement des pratiques collectives

Les pratiques collectives se sont fortement développées dans les établissements d'enseignement artistique. « *Aujourd'hui, l'offre d'enseignement instrumental individuel est systématiquement associée à une pratique d'ensemble. Ceci a pour effet d'élargir l'offre de pratique collective de façon conséquente*<sup>14</sup> ». Ainsi, un directeur de conservatoire ne ressent pas la nécessité d'un accompagnement de la MEPAA sur ce sujet, les pratiques collectives s'y sont beaucoup développées et tous les élèves en bénéficient. Même constat pour un lieu de diffusion pour qui « *la question ne se pose pas* » car « *la pratique collective est inhérente aux musiques actuelles* ».

#### L'offre de pratique collective vocale et instrumentale (En moyenne selon le type d'établissement) :



Source : Etat des lieux, MEPAA, 2014

<sup>13</sup> Etude sur les dispositifs départementaux d'éducation et de soutien aux arts vivants et aux arts plastiques, Jean-Marie Colin et Aurélien Djakouane, mars 2015, page 78

<sup>14</sup> Les ressources de l'enseignement artistique spécialisé, Etat de lieux 2014, MEPAA – Seine-Saint-Denis

La pratique s'est également diversifiée : « si les orchestres de type « classique » étaient jusqu'alors prédominants, on distingue aujourd'hui une place majoritairement dédiée aux orchestres jazz/musiques actuelles, compte-tenu de l'évolution des pratiques d'une part et de l'ouverture des ateliers d'ensemble aux adultes en hors cursus d'autre part <sup>15</sup> ». (Voir le détail des types d'ensembles proposés p.19 et 20 de l'Etat des lieux 2014).

L'ensemble des projets soutenus par la MEPAA sont des projets intégrant de la pratique collective. La MEPAA ne soutien pas de projet en face-à-face élève/professeur. En ce sens, tous ces projets offrent à ceux qui y participent une pratique collective. Pourtant, peu de partenaires abordent cet apport dans les bilans. Notre hypothèse est que la pratique collective est devenue « normale », que les conservatoires l'ont largement intégré au cursus traditionnel, et que la plus-value de la MEPAA ne se situe donc pas dans le fait d'offrir une pratique collective en tant que tel.

#### *L'expérimentation de pratiques collectives différentes*

Que peut apporter la MEPAA dans le cadre de la pratique collective, au-delà de ce que peuvent proposer les conservatoires ? Quels sont les besoins ?

On peut identifier deux types d'apport pour certains des projets soutenus par la MEPAA. Le premier est d'offrir une pratique collective avec des publics différents de ceux du conservatoire en interne. Le second est de permettre l'expérimentation d'une pratique collective différente – « *Les projets soutenus par la MEPAA ont sans aucun doute participé au développement des pratiques nouvelles comme le soundpainting* ». Ce point recoupe en partie la diversification des disciplines. Le Soundpainting et la pratique improvisée, voire la pratique collective non dirigée, sont des exemples de pratiques différentes soutenues par la MEPAA à l'occasion de projets bien spécifiques.

À travers les autres objectifs généraux de la MEPAA tels que « favoriser les esthétiques nouvelles » et « décloisonner les pratiques », on peut supposer que les choix répétés de la MEPAA à soutenir des projets de pratiques collectives ouverts à de nouvelles formes et volontairement transdisciplinaires ont contribué de manière indirecte à **diversifier l'offre de pratiques collectives** au sein des établissements pendant cette période.

#### 2.4. Conclusion

Les appels à projets MEPAA constituent un réel apport pour soutenir des projets ponctuels, innovants. Le contenu artistique y est souvent de qualité et intervient en complémentarité de l'offre « classique » des lieux d'enseignements. Il nous semble que les trois grands objectifs relatifs aux contenus artistiques ne sont pas atteints avec la même efficacité.

Concernant la diversification, l'offre de disciplines et esthétiques proposée dans le cadre des projets soutenus constitue une réelle plus-value, même si à l'avenir certaines disciplines/esthétiques pourraient être plus présentes (cirque, arts visuels, etc.). A travers les constats de l'Etat des lieux, on observe qu'un mouvement général de diversification des enseignements est engagé. Dans ce mouvement, la MEPAA a pu jouer le rôle d'initiateur dans certains cas et celui de soutien/consolidateur dans d'autres. Dans d'autres cas encore, les structures ont elles-mêmes engagées ces évolutions. La pratique collective est désormais une pratique courante dans les établissements d'enseignement. Le Département y contribue par son action, mais il gagnerait à spécifier ses attentes sur ce sujet, en distinguant des objectifs quantitatifs et qualitatifs.

Les effets sur les pratiques pédagogiques sont plus mesurés : une partie des projets permettent à des publics l'expérimentation d'une pédagogie différente, mais ils ne peuvent prétendre transformer fondamentalement les pratiques des enseignants.

Une fois abordés les différents effets des projets, la question de leur pérennisation se pose. Nous développerons ce point dans la partie suivante.

---

15

*Ibid*

## *Un rôle identifié de financeur*

Au-delà de l'apport des projets sur tel ou tel aspect de l'offre artistique, le financement joue un rôle important. La MEPAA est clairement identifiée par les partenaires comme une source potentielle de financement pour leurs projets - « *Sans l'aide de la MEPAA on serait naturellement sur cette impulsion d'ouverture et de croisement des esthétiques. Mais l'aide de la MEPAA nous permet par exemple de financer un artiste en résidence, de structurer un projet dans un collège, etc.* ». Un professeur nous explique qu'il recourt « *par défaut* » aux projets de la MEPAA, dans la mesure où il n'y a pas de financements possibles en interne. Lorsqu'il a identifié un besoin pédagogique sur l'utilisation de matériel audio par exemple, il peut envisager deux solutions : soit il demande des heures supplémentaires, soit il crée un stage pour faire rentrer son projet dans un des cahiers des charges MEPAA. Hors, la tendance générale selon les acteurs est à la baisse des dotations pour les conservatoires. La MEPAA permet aussi « *la mise en place de projets annuels coûteux dont le financement est difficilement réalisable sans soutien financier extérieur* ».

### **3. Les effets de l'action de la MEPAA sur la structuration de l'offre sur le territoire**

#### *3.1. Effets sur les projets d'établissement*

##### *Le développement progressif des projets d'établissement*

Lors de l'Etat des lieux de 2014, réalisé par la MEPAA, ce constat avait été formulé :

*« Conformément aux responsabilités déclinés dans la charte de l'enseignement artistique spécialisé de 2001, le responsable d'un conservatoire conçoit, organise et s'assure de la mise en œuvre de l'ensemble du projet d'établissement, en concertation permanente avec l'équipe pédagogique et tous les partenaires externes concernés. Il est en outre un préalable obligatoire pour obtenir un classement du Ministère.*

*En 2006, l'état des lieux comptait seulement douze conservatoires sur quarante-deux à avoir formalisé un projet d'établissement soit 28 %. On estime qu'un progrès a été réalisé en la matière puisqu'en 2014, 57% déclarent avoir un projet d'établissement ou en cours d'élaboration. C'est par lui que le conservatoire s'inscrit dans une réalité locale. En effet, il définit à moyen ou long terme les objectifs prioritaires de son évolution. Il met en adéquation ses missions, ses actions et ses moyens de mise en œuvre à partir de la réalité sociologique, économique et culturelle de son aire de rayonnement. En cela, c'est un véritable outil d'appropriation et de partage d'objectifs qui permet de fédérer les équipes mais aussi de donner de la lisibilité et de la légitimité en interne (équipes, élèves) <sup>16</sup> comme en externe (tutelles, élus, partenaires) <sup>16</sup>».*

Le projet d'établissement constitue le document stratégique de référence d'un établissement d'enseignement artistique. Il peut être évolutif et s'adapter régulièrement aux besoins du territoire. Aussi est-il normal de vouloir évaluer les effets de la politique départementale au regard de ce document. Néanmoins, même si un très net progrès a été réalisé dans l'écriture, 43 % des établissements déclaraient ne pas en avoir et n'être pas en cours d'élaboration en 2014. En outre, l'adoption d'un projet d'établissement ne veut pas forcément dire qu'il façonne les pratiques au quotidien et qu'il « ruisselle » auprès des acteurs opérationnels. Dans les faits, chaque professeur a son propre projet pédagogique.

##### *Les effets sur l'enrichissement du projet d'établissement*

Une des difficultés pour analyser les réponses des partenaires à cette question tient au fait qu'ils répondent essentiellement sur le contenu, sans mentionner en tant que tel le projet d'établissement. L'hypothèse la plus vraisemblable est que ce document reste peu approprié par les directeurs et professeurs des enseignements artistiques.

Sur cette question, les bilans des résidences en conservatoires se distinguent très nettement des autres. La quasi-totalité des bilans met en avant l'apport de la résidence au projet d'établissement.

<sup>16</sup>

Etat des lieux 2014, MEPAA, p.32

« La résidence a servi d'axe d'articulation autour du développement de l'enseignement, mais aussi, de façon plus novatrice, de la promotion et de la diffusion d'œuvres chorégraphiques » - « la résidence a accompagné l'évolution du projet d'établissement du conservatoire et la politique culturelle de la ville, par le biais des arts du clown, par essence multidisciplinaires » - « Deux dimensions particulières du projet d'établissement en construction ont été renforcés par la résidence : l'élargissement du public de l'établissements aux jeunes adultes praticiens amateurs de la ville ; l'introduction d'un angle de travail sur les rapports entre le sonore et le musical ». Bien plus que les projets inter-établissements et projets locaux, les résidences en conservatoires ont un impact sur le projet d'établissement.

#### *L'implication des enseignants dans les projets*

Les enseignants jouent un rôle essentiel dans l'intégration des apports d'un projet au fonctionnement habituel de la structure et des enseignements. Dans les bilans, la question de leur implication amène des avis qui couvrent un spectre très large, allant du constat d'un manque d'implication voire même d'une « *résistance au changement* », jusqu'à des enseignants en force de proposition, porteurs et très engagés. Il est nécessaire de veiller à leur présence active au sein des projets, de favoriser la présence d'un enseignant comme porteur de projet. Ce sont eux qui sont les mieux placés pour intégrer les apports d'un projet dans le fonctionnement habituel de l'établissement. Un des éléments de réussite d'une résidence a été « *l'intérêt exprimé par les professeurs pour être spécialement formés afin d'intégrer la technique dans leur programme pédagogique* ».

#### *De l'expérimentation à l'intégration*

Si l'apport artistique des projets est souvent très positif, la question de la pérennisation de leurs apports est fondamentale pour évaluer les effets de la politique départementale.

Nous avons rappelé dans la première partie les limites de l'intervention par appel à projet concernant la pérennisation des effets. Cette observation nous est aussi rapportée par les partenaires : « *Le problème des résidences artistiques, c'est le côté « one shot », un projet, des répétitions, et une seule restitution (...)* ». Le souhait d'une prolongation est ainsi souvent exprimée : « *Il serait cependant souhaitable de pouvoir organiser une extension de ce dispositif lorsque le projet le nécessite afin de poursuivre les actions et conforter les apports pédagogiques ou artistiques pour le conservatoire* » - « *[point à améliorer] : la poursuite de la résidence pour au moins deux saisons afin d'éviter certaines actions trop superficielles et perçues par certains professeurs comme des actions de communication plutôt que de pédagogie* » - « *Nos perspectives sont de renouveler ce projet en 2012/2013 et de pérenniser cette action en suscitant une demande annuelle aussi bien des élèves, du public que des institutions* ».

A partir de ce constat, trois solutions peuvent être envisagées à la fin du projet :

- L'arrêt ;
- La poursuite effectuée grâce à la MEPAA : dans certains cas, la MEPAA a soutenu un projet plusieurs années de suite, soit dans le cadre du même dispositif soit en le faisant basculer d'un dispositif à l'autre : « *Cet accompagnement de suite de résidence nous a réellement permis d'approfondir et de pérenniser le partenariat avec le conservatoire* » ;
- La prise de relais / la poursuite effectuée sans la MEPAA : « *Une reconduction de l'action se fera en 2015/2016 sur d'autres sources de financement et avec moins de dispositifs* ».

Ces deux dernières peuvent impliquer de modifier le projet, en particulier de revoir son envergure.

On peut identifier plusieurs leviers permettant de capitaliser sur les apports des projets :

- Le projet d'établissement. Il reste un outil encore imparfait et loin d'être totalement approprié par les acteurs, mais il est amené de plus en plus à jouer un rôle structurant. La MEPAA doit continuer à pousser dans cette direction car il est un des principaux leviers pour pérenniser les apports des projets, permettant d'éviter la trop grande dépendance à l'investissement de personnalités locales.

- Le conventionnement. « *Encore peu nombreux à déclarer la formalisation de leur partenariat en 2014, on constate que les conservatoires s'activent à la contractualisation des collaborations à petites échelles au sein des intercommunalités<sup>17</sup>* ». A défaut de convention formalisée, « *une charte pédagogique d'échange entre les conservatoires autour de l'offre d'enseignement peut être une première étape pour contribuer à la visibilité de l'offre et connaître les contributions financières de chacun<sup>18</sup>* ».
- Le soutien à l'intégration au cursus. Ce point peut recouper en partie l'inscription d'une nouvelle orientation dans le projet d'établissement (quand il y en a un de formalisé). La MEPAA pourrait soutenir de manière temporaire (la première ou les deux premières années par exemple) l'ouverture d'un cursus « *atypique* ».
- L'implication des enseignants : (précédemment abordé)
- Le soutien pluri-annuel à certains projets

Les freins au prolongement des projets sont bien le déficit de financement, le manque d'implication des acteurs voire le manque d'opportunités (on entend par là la difficulté à accéder à d'autres lieux, d'autres publics ou le manque de partenaires intéressés) : « *Impossibilité, à budget constant pour le conservatoire, de pérenniser les apports de la résidence sans prise de relais financier par la commune* » - « *le principal frein est le recul du nombre de conservatoires souhaitant participer au parcours* ». Un directeur résume : « *pour réaliser une telle intégration, il faut la convergence d'une situation pédagogique favorable (enseignants ouverts au changement) et d'une possibilité d'ouverture de cours (par création ou redéploiement d'heures d'enseignement)* ».

#### *Clarifier les modalités d'intervention du Département pour favoriser la pérennisation des effets*

Au final, l'action du Département dans le cadre du SDEA devrait poursuivre deux objectifs. D'un côté, il faut capitaliser sur les atouts des appels à projets, confirmer leur intérêt pour soutenir des projets innovants, apportant une offre complémentaire. De l'autre, il faut soutenir la pérennisation des effets des projets, et agir davantage à moyen terme sur la transformation des établissements. Pour ce second objectif, il faudrait clarifier les modalités d'intervention du Département, continuer certaines pratiques voire en inventer d'autres : soutien pluriannuel sous conditions, soutien à l'ouverture d'un cursus, favoriser le conventionnement et l'intégration dans les projets d'établissements.

#### *3.2. Effets de la mise en réseau sur les partenariats*

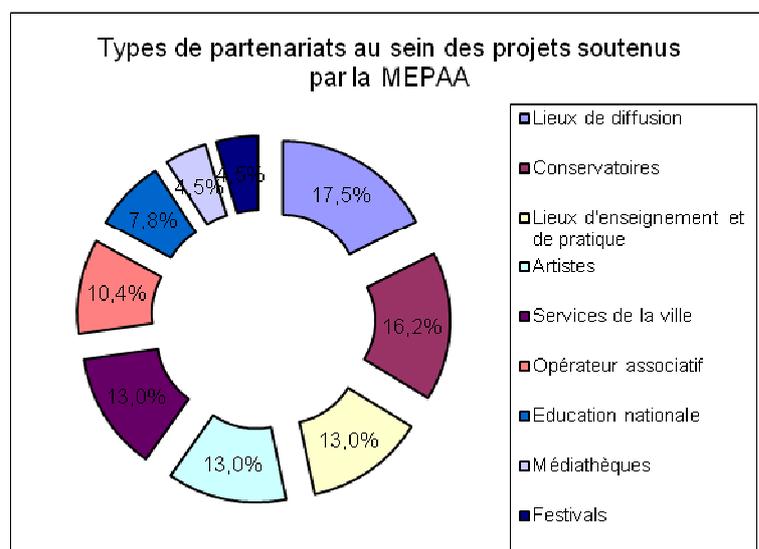
Lors des entretiens, le terme de « *décloisonnement* » a suscité des réactions de la part de directeurs d'établissements d'enseignements artistiques. Alors que notre propos visait le *décloisonnement* des disciplines et esthétiques, il a pu être compris comme un jugement péjoratif sur l'ouverture des conservatoires sur leur territoire. Ce malentendu n'en reste pas moins instructif. Face à l'image, qui leur est souvent renvoyée, d'institution dans sa « *tour d'ivoire* », les directeurs ont insisté sur l'importance des collaborations et des partenariats mis en place avec des acteurs locaux (en particulier les écoles). De fait, les conservatoires ont développé un certain nombre de collaborations sur lesquelles l'État des lieux donne un éclairage (voir p.43 à 47), mais qui pour la plupart ne se font pas dans le cadre spécifique du SDEA. Notre propos ici n'est pas d'évaluer l'ouverture aux territoires des conservatoires (l'État des lieux apporte sur ce sujet un certain nombre de données), mais d'évaluer les effets de la politique départementale sur ces partenariats.

<sup>17</sup> Rencontre professionnelle du réseau départemental des établissements d'enseignement artistique – 24 novembre 2015, MEPAA, p.7

<sup>18</sup> *Ibid*

## Un fort développement des partenariats

L'objectif de mise en réseau des acteurs de l'enseignement artistique est un objectif transversal qui concourt à tous les autres. Les trois appels à projets, les rencontres de réseau ainsi que l'accompagnement des chefs d'établissements visent à développer les partenariats. Dans le cadre des appels à projet, aucun projet isolé n'est soutenu et la tendance au fil des années est à l'augmentation du nombre de partenaires. **En 2014, un projet de résidence en conservatoire impliquait en moyenne 6,5 structures, un projet inter-établissement 5,22 structures et un projet local 4,07 structures.**



Source : MEPAA/2014

Ce travail a permis d'initier un certain nombre de collaborations entre structures : « Cette action nous a permis de créer des liens entre les trois conservatoires, de créer une dynamique au sein des écoles notamment sur les ateliers de pratique collective » - « Ces résidences sont très importantes parce qu'elles favorisent la rencontre et l'échange entre les acteurs du Jazz dans le 93 : structures d'enseignement et lieux de diffusion, élèves et professeurs des départements Jazz et Musique Actuelles des conservatoires du 93 » - « Cette année d'échanges a permis d'initier des collaborations avec [un] conservatoire sur la saison 2016-2017 autour d'un projet innovant » - « Initier une rencontre avec les institutions et les équipements culturels du territoire ainsi que leurs publics bénéficiaires » - « Le dispositif est un outils majeur dans le développement de projets culturels en lien avec un territoire ainsi que dans l'accompagnement et la mise en relation pour rapprocher les établissements d'enseignement artistique, les opérateurs culturels, les artistes et les publics ». Ici, l'expertise de la MEPAA s'exprime pleinement pour suggérer des collaborations ou proposer un nouveau partenaire au moment de l'élaboration d'un projet. Ces constats ainsi que ceux de l'Etat des lieux font apparaître une nette avancée dans le rapprochement entre les établissements d'enseignements artistiques. Même si certains d'entre eux sont encore plus éloignés, les projets impliquant plusieurs établissements sont désormais courants. La MEPAA a largement contribué à ces collaborations. Il s'agit, avec la diversification des disciplines/esthétiques offertes par les projets, d'un réel point fort de la politique départementale.

Au-delà de la collaboration ponctuelle, les retours qualitatifs font apparaître un certain nombre de prolongations de partenariats. Sans qu'on puisse quantifier exactement, cet effet est bien réel : « Ces projets de résidence sont indispensable au développement du réseau des département Jazz des CRD de l'agglomération Est-Ensemble » - « Des liens avec le conservatoire d'Aulnay-sous-Bois à travers le Big Band noués en 2015 et prolongés en 2016 » - « Les projets avec les conservatoires (...) ont renforcé les collaborations au point de les rendre permanentes dans au moins deux domaines : la réflexion pédagogique (...) [et] les actions artistiques communes (...) » - « (...) ce dispositif a donné la dynamique pour une continuité dans les partenariats avec les structures de la ville et celles des villes voisines » - « Cet accompagnement de suite de résidence nous a réellement permis d'approfondir et de pérenniser le partenariat avec le conservatoire ». Ce dernier commentaire fait apparaître l'intérêt

d'accompagner parfois la suite d'un projet, ici une prolongation de résidence par un autre dispositif plus léger. Cela révèle une capacité d'ajustement des dispositifs en place actuellement.

Certaines structures avaient déjà développé des partenariats de leur côté : « *Ce projet est le premier que nous réalisons avec l'aide de la MEPAA mais nous avons pour habitude de renouveler les rencontres avec des partenaires sur de nouveaux projets* » - « *La MEPAA n'a pas été nécessaire pour se rapprocher des conservatoires* » - « *Les lieux de musiques actuelles sont moteurs dans la mise en réseau. Les partenariats avec les conservatoires se faisaient déjà avant la création de la MEPAA (...) Mais la MEPAA nous aide à avancer et à être moteur dans la mise en place des projets. Avoir une aide de la MEPAA nous permet d'être « signalés » auprès des conservatoires* ». Il n'est pas anodin que ces remarques viennent principalement de lieux de musiques actuelles pour qui le partenariat fait partie de leur cahier des charges. Le travail de partenariat mené par la MEPAA s'est avant tout adressé aux établissements d'enseignement artistique, afin de favoriser les liens entre eux et avec d'autres types de structures. Les lieux de diffusion y trouvent également un intérêt pour faciliter ou consolider leurs liens avec les établissements d'enseignement artistiques.

Enfin, si l'on a rappelé que les conservatoires menaient déjà de leur côté un certain nombre de partenariats, force est de constater que ces collaborations s'effectuent avant tout sur le territoire communal. Souvent sous l'impulsion des élus et/ou directeurs des affaires culturelles, les conservatoires développent des liens avec les autres équipements municipaux aux premiers desquels les écoles primaires et les bibliothèques. « *Les projets MEPAA permettent de casser les « logiques de commune à commune »*. *Les dispositifs sont adaptés à cette volonté de rayonnement plus large mais la communication ne suit pas* » - « *Le Département, pas sa vision élargie du territoire et sa connaissance des acteurs ressources, vient animer dans le dialogue avec les villes et/ou en sectoriel avec les équipements*<sup>19</sup> ».

#### *Des pistes d'amélioration*

Plusieurs limites et points à améliorer peuvent être relevés dans l'étendue des partenariats et la nature des collaborations.

La première limite est territoriale. Certains établissements d'enseignements artistiques sont peu, voire pas du tout, présents au sein de projets soutenus par la MEPAA, en particulier dans la partie est du Département. « *S'il y a volonté locale, le Département est présent et cela peut se traduire par des expérimentations de projets comme par de la structuration d'axes de coopération. L'enjeu est en fait de participer à l'élaboration d'un véritable projet culturel de territoire, dans lequel les conservatoires et les structures de pratique amateur (en tant qu'acteurs culturels) doivent avoir toute leur place. Mais pour cela, il faut une volonté politique forte et, une fois celle-ci acquise, une coordination (par les directions des affaires culturelles des villes et/ou des intercommunalités, les plus légitimes en tant qu'interface avec les élus) et un travail autour d'axes structurants et cohérents afin d'engager une dynamique commune* »<sup>20</sup>.

La seconde est la pérennisation des partenariats. Un renouvellement des acteurs peut rapidement remettre en cause des précédentes collaborations, surtout s'il elles n'ont pas été formalisées par des conventions.

Les collaborations sur des projets semblent désormais fréquentes, mais de nombreux progrès sont possibles sur la mutualisation des ressources, et en particulier des ressources pédagogiques (échanges, mises à disposition d'enseignants, possibilité pour les élèves de suivre un enseignement dans un autre établissement, etc.). Ces mutualisations sont encore loin d'être systématiques et ne sont pas lisiblement organisées et communiquées.

De plus, il subsiste **un enjeu de rapprochement entre les lieux de diffusion/création et les établissements d'enseignement artistiques** : « *En ce qui concerne les enjeux de développement territorial, on a davantage besoin d'aide de la MEPAA dans la construction des liens avec les lieux de diffusion. On a besoin d'être davantage « incités » à travailler avec les lieux de diffusion* ». La réunion de réseau de novembre 2015 a mis en lumière la distance qui les séparent et les enjeux d'une

---

<sup>19</sup> Etats des lieux 2014, p.5, MEPAA

<sup>20</sup> Rencontre professionnelle du réseau départemental des établissements d'enseignement artistique – 24 novembre 2015, MEPAA, p.4

meilleure interconnaissance et compréhension mutuelle : « *Les lieux de diffusion ne connaissent pas bien les attentes des conservatoires par rapport à la mutualisation* ».

Les projets soutenus par la MEPAA ont permis de nombreuses collaborations entre acteurs culturels, mais les collaborations avec d'autres champs (éducatifs, social, etc.) sont beaucoup plus rares. On peut cependant citer quelques contre-exemples comme l'implication d'un parc, d'un institut médico-éducatif, d'une maison de retraite ou d'écoles. Il nous paraît important de développer ce point à l'avenir. **Un des axes structurants du prochain SDEA pourrait être celui de contribuer à l'élargissement de l'accessibilité des enseignements et des pratiques artistiques en amateur aux publics des champs social, éducatif, autonomie...** déjà amorcé à travers le soutien au dispositif DEMOS<sup>21</sup> (cf. partenaires soutenus par la MEPAA).

Ce point pose la question de l'articulation des services en interne, d'abord entre les différents bureaux et missions du Service de la culture et de la DCPSL, ensuite avec les autres services du Département (Service social, SIS, DPAPH, DNPB, DEF, ASE...). Un directeur des affaires culturelles abonde dans ce sens : « *on souhaiterait que les projets rejoignent d'autres compétences du Département. Notamment celles de la protection de l'enfance. En ce sens les appels à projet pourraient encourager ce lien* ».

On peut également regretter la sous représentation des structures de pratiques artistiques en amateur (ensembles amateurs, lieux d'enseignement et de pratique artistique, service culturel...) dans la composition des partenaires impliqués dans les projets. Ils pourraient « *permettre davantage le partenariat entre des structures de la ville et le tissu associatif. Encourager la démarche artistique d'associations en valorisant leurs compétences et leur performance* ».

### 3.3. Effets sur l'élargissement et la circulation des publics

#### *La définition de l'amateur, un problème sémantique*

Tout d'abord, la question des publics pose un problème de définition. Il n'existe pas de définition stabilisée et faisant consensus de ce qu'est l'amateur. La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine a souhaité clarifier la définition de la pratique amateur. L'article 32 la définit comme « *tout personne qui pratique seule ou en groupe une activité artistique à titre non professionnel et qui n'en tire aucune rémunération* ». Cette définition a le mérite de tracer une frontière avec la pratique salariée mais n'épuise pas totalement le débat.

Certains désignent les élèves des conservatoires comme des élèves, et d'autres les considèrent comme des amateurs. Effectivement, en dehors des cycles de professionnalisation, les élèves n'ont pas de pratique qui soit rémunéré ou qui vise à l'être. Dès lors, une politique à destination des pratiques artistiques en amateur s'adresse-t-elle aux élèves des conservatoires, à tous les non professionnels ou aux amateurs non inscrits dans un établissement d'enseignement artistique ? Ce flou sur le terme entraîne un flou sur les cibles des politiques publiques.

Il existe également un débat entre ceux qui utilisent le terme d'« *usager* » pour désigner des personnes inscrites en conservatoires et ceux qui lui préfèrent le terme d'« *élève* ». Dans la continuité de l'Etat des lieux et par soucis de cohérence, nous utiliserons le terme d'« *élève* » pour désigner les personnes inscrites dans les conservatoires, et d'« *amateur* » les personnes ayant une pratique artistique (non rémunérée) en dehors des conservatoires, sachant qu'il existe également un public amateur touché par les conservatoires lors d'actions éducatives.

#### *Le suivi de la participation des publics aux projets*

Le suivi quantitatif des données est à ce jour insuffisant pour avoir une vision exhaustive des publics touchés par les projets. D'une part, une bonne partie des fiches bilans adressées aux porteurs de projets sont manquantes (soit elles n'ont pas été retournées, soit le personnel de la MEPAA en charge du suivi était absent). D'autre part, le contenu des retours n'est pas toujours fiable et comparable en raison de la disparité des déclarations. Il y a en enjeu à améliorer nettement ce suivi.

---

<sup>21</sup> Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale

Les chiffres qui suivent ne peuvent donc pas être considérés comme une évaluation « fiable », mais ils permettent de donner une première estimation.

Concernant les résidences en conservatoires, il est important de distinguer les participants au projet artistique du public présent aux spectacles de restitutions. Sur 8 bilans exploitables, la participation des publics aux restitutions comprise entre 150 et 1300 par résidence, pour une moyenne de 777 spectateurs. Il peut s'agir d'une restitution ou d'un cumul de plusieurs spectacles. Le nombre d'élèves ou amateurs participants aux ateliers est très variable. Sur 14 bilans exploitables, il s'établit en moyenne à 118 pour un écart type allant de 16 à 450.

Concernant les projets inter-établissements et projets locaux, le nombre des participants est extrêmement variable, allant de 10 à plus d'un millier. La proportion d'amateurs non inscrits, bien qu'expressément demandée par la MEPAA est difficile à évaluer.

Nous avons également très peu d'informations sur la nature du public présent aux représentations. Il semble qu'il s'agisse d'abord des proches (familles et amis) des participants. Il est difficile d'aboutir à une conclusion univoque sur la capacité des projets à toucher un public au-delà de ce premier cercle. C'est sans doute le cas pour certaines résidences qui affichent une participation aux restitutions relativement importante. Le lieu, la date, la capacité de la salle, la communication sont autant d'éléments à prendre en compte.

#### *Bilan de l'élargissement des publics : un apport intéressant mais des marges de progressions*

Les retours des porteurs de projets sur l'élargissement des publics sont majoritairement positifs, mais ce sujet est également présent à de nombreuses reprises comme une piste d'amélioration. Pour comprendre ce paradoxe, il faut distinguer plusieurs niveaux dans l'élargissement, la circulation, le croisement des publics. Ce sujet rejoint très directement la question des partenariats :

- Au sein des conservatoires, les projets soutenus par la MEPAA visent à décloisonner les publics entre différentes classes (formation musicale, instruments, etc.) et différents niveaux. Il nous semble que les projets soutenus par la MEPAA répondent à cet objectif de manière tout à fait satisfaisante. Les établissements ont pris l'habitude de proposer les projets à différentes classes. « *La résidence a permis des rencontres inédites entre les différents publics du conservatoire (en termes d'âge, de cycle, d'instruments, d'esthétiques...)* ».
- Entre les conservatoires : cette circulation semble plutôt bien fonctionner, à la nuance près que certains conservatoires participent peu voire pas du tout. « *Chaque rencontre est organisée dans l'un des conservatoires participant, les élèves des autres structures se déplaçant dans celui-ci* ».
- Entre les conservatoires et les autres lieux culturels tels que les festivals, les lieux de création/diffusion. La question de la circulation et de l'élargissement se pose différemment selon le point de vue que l'on adopte. Pour les lieux de création/diffusion, pour les associations, l'élargissement de leur public est réel car ce type de partenariat leur permet de toucher les élèves des établissements d'enseignements artistiques. Pour les établissements d'enseignement artistiques cela dépend du type de partenaire impliqué car certains « drainent » un public (par exemple une association de hip-hop qui a des adhérents), et d'autres pas forcément (un artiste).
- Entre les conservatoires et d'autres structures hors du champ culturel telles que les écoles, les hôpitaux, instituts médico-éducatifs, centres sociaux culturels, centres de loisirs, etc. Certains ont proposé ce type de partenariat, mais ce n'est pas le cas de tous. Un directeur culturel va même plus loin, pour lui « *la mise en réseau entre les autres structures et les établissements d'enseignements artistiques ne permet pas de changer le regard sur ces derniers car ce sont les mêmes publics (« initiés ») qui vont dans les lieux de diffusion et les conservatoires. De plus, les gens qui sont programmés viennent eux-mêmes des conservatoires. Pour pouvoir diversifier les publics il faut faire un vrai travail avec l'éducation populaire. Or les appels à projet de la MEPAA n'incitent pas à un travail en ce sens* ».

On le voit, la question de l'élargissement des publics est directement reliée à celle des partenariats. Les injonctions régulièrement adressées aux établissements d'enseignements artistiques de toucher de nouveaux publics ne peuvent produire des effets que si sont facilités les partenariats avec les autres structures. L'intervention de la MEPAA y contribue et on peut formuler l'hypothèse que l'élargissement du nombre de partenaires impliqués dans les projets a eu un effet bénéfique sur l'élargissement des publics. Cette intervention pourrait accentuer le travail déjà engagé en direction des structures extérieures au champ culturel, en se tournant par exemple vers les acteurs de l'éducation populaire.

Enfin, l'objectif d'élargissement des publics poursuivi par les dispositifs d'appels à projet est lui aussi confronté à la pluralité des objectifs poursuivis. Dans certains cas, cet objectif peut passer au second plan derrière la qualité du contenu artistique proposé. Il faudrait donc à la fois favoriser la prise en compte et le suivi de cet objectif dans les appels à projet existants (ce que fait aujourd'hui la MEPAA), mais aussi développer la possibilité de dispositifs spécifiques s'adressant à des publics particuliers.

*De l'Amateur aux amateurs*

La réunion de réseau de 2015 a souligné la diversité des profils de l'amateur (« *l'amateur est multiple par définition* »). Les attentes, les besoins et les modalités d'intervention ne peuvent pas être les mêmes entre les jeunes « des quartiers », les jeunes amateurs « très volatiles », « les grands amateurs qualifiés » et les amateurs en musiques et danses urbaines ou actuelles. Une politique à destination des amateurs devra nécessairement approfondir ce diagnostic, et cibler ses interventions.

*Des limites logistiques à l'élargissement des publics*

La circulation des publics se heurte à des limites logistiques liées soit aux transports soit aux disponibilités des élèves : « *D'un point de vue pratique les projets inter-établissements deviennent vite compliqués car cela demande une organisation en termes de transports qui est assez lourde à porter. Y aurait-il une possibilité d'aide de la MEPAA en ce sens (cf prise en compte de la location de cars par exemple) ?* ».

*Favoriser le parcours de l'amateur - Le parcours de l'élève / amateur*

Nous avons actuellement peu de visibilité sur la présence des amateurs « non inscrits » au sein de conservatoire (cf. État des lieux p.29). Alors que l'idée de favoriser le parcours de l'amateur est devenue un objectif affiché des pouvoirs publics, les conservatoires font pour le moment part de leurs difficultés à trouver le juste positionnement et à apporter une réponse structurée. « *L'accompagnement des amateurs vers une pratique autonome reste complexe faute d'outils à disposition des équipes pédagogiques des conservatoires*<sup>22</sup> ». Il s'agit d'un point faible que le prochain SDEA a vocation à développer. La réunion de réseau a été l'occasion de pointer plusieurs pistes de travail : favoriser « *un rééquilibrage de tous les conservatoires vers un vrai cycle amateur* », développer la pédagogie « *non directive* », « *structurer la continuité du parcours individuel* » et « *intégrer les outils numériques* ».

*La place des associations dans les appels à projets de la MEPAA*

La MEPAA a progressivement fait de l'amateur un axe structurant d'intervention de la politique des enseignements artistiques, alors qu'au départ elle était essentiellement tournée vers les établissements d'enseignement artistiques. Le Département finance à ce titre l'offre de pratiques en amateur ainsi que les orchestres amateurs. Cet axe est à conforter. Néanmoins, si le Département soutient à la fois les conservatoires et les associations, le lien entre les deux reste peu travaillé. Or, il s'agit probablement d'un des leviers à mobiliser pour l'élargissement des publics. Au sein des appels à projet, on peut trouver des projets impliquant des associations, mais ceux-ci restent minoritaires. Les lieux de diffusion, les autres établissements d'enseignement ou les artistes sont des partenaires auquel on a recour plus « naturellement ».

---

<sup>22</sup>

Rencontre professionnelle du réseau départemental des établissements d'enseignement artistique – 24 novembre 2015, MEPAA, p.10

### *Un enjeu de cohérence du SDEA avec la politique éducative départementale*

« Le Département a fait le choix en 2009 de flécher sa politique d'éducation artistique et culturelle sur les actions éducatives en collège portée par la MICACO et de prioriser l'animation du réseau des enseignements artistiques spécialisés dans son schéma départemental des enseignements artistiques (mise en réseau des conservatoires, décloisonnement des pratiques artistiques et diversification des pratiques collectives), portée par la MEPAA<sup>23</sup> ». Par ailleurs, les établissements d'enseignement artistique ont développé des liens avec l'Education Nationale soit dans le cadre des classes à horaires aménagées soit par de nombreuses interventions ciblées dans l'enseignement primaire (c'est le cas de 86 % des établissements, cf. Etat des lieux p46).

Les acteurs du réseau des enseignements artistiques mettent en avant la nécessité de « *structurer la continuité du parcours individuel en association, à l'école ou au conservatoire, en autonomie à travers la mise en place du Parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC) qui est l'occasion de remettre à plat les outils pédagogiques d'accompagnement de la pratique artistique de chacun*<sup>24</sup> ». Cet enjeu interroge la structuration actuelle de la politique culturelle départementale.

Au regard des évolutions en cours dans le champs éducatifs (PEAC, rythmes scolaires, etc.) et des objectifs de la politique départementale, il serait regrettable de continuer à avoir d'un côté une politique départementale à destination des établissements d'enseignement artistique qui visent à élargir leur public, et de l'autre une politique culturelle départementale à destination des collèges, sans lien entre les deux. Le prochain Schéma devra bien sur tenir compte de cet enjeu et favoriser les ponts.

*Conclusion : Pour une politique de l'amateur structurante*

Pour conclure, un des principaux enjeux du prochain Schéma sera de développer la politique départementale en direction des amateurs en favorisant le lien entre les associations et les autres acteurs culturels (en premier lieu les établissements d'enseignement artistique), en favorisant le lien entre les collèges et des établissements d'enseignement artistique et en développant l'offre pédagogique et les cycles à destination des amateurs.

---

<sup>23</sup> Conférence d'objectif su service de la culture, synthèse des échanges de l'atelier préparatoire « parcours d'éducation artistique et culturelle », 19/05/2016

<sup>24</sup> Rencontre professionnelle du réseau départemental des établissements d'enseignement artistique – 24 novembre 2015, MEPAA, p.12

## IV. Les autres missions de la MEPAA

### 1. L'animation du réseau départemental des établissements d'enseignement artistique

*Activité de la MEPAA dans l'animation et la consolidation du réseau départemental des enseignements artistiques*

Date	Contenu	Participants
2008	Présentation du contenu du SDEA.	Directeurs d'EAS et DAC des communes
2009	Présentation de la MEPAA, préparation des groupes de travail pour les projets départementaux 2010/2011, conservatoires et plan CAC, conservatoires et convention de coopération culturelle	19 directeurs d'EAS + 8 DAC
2010 juin	Groupes de travail pour les projets départementaux	Directeurs d'EAS
2010 déc	Mise en place et le financement par le Département de projets artistiques et pédagogiques inter-conservatoires	25 directeurs d'EAS + 3 enseignants d'EAS + 1 lieux MA + 5 DAC +3 médiathèques
2011	4 grands chantiers consacrés à l'accompagnement des pratiques artistiques en amateur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la transformation du festival de pratiques vocales « Public Chorus » de Clichy-sous-bois,</li> <li>- le rapprochement des réseaux de l'enseignement artistique spécialisé (conservatoires) et des lieux dédiés aux musiques actuelles et amplifiées,</li> <li>- la création du Bel orchestre amateur (BOA),</li> <li>- l'évolution de la Jeune philharmonie de Seine-Saint-Denis</li> </ul>	lieux d'enseignement et partenaires associatifs
2012 fév	L'accompagnement des pratiques amateurs en MA	50 % directeurs d'EAS + lieux MA + représentants des services culturels
2012 juil à déc	4 réunions plénières de concertations ayant abouti à la création du Collectif départemental Musiques Actuelles (CPDMA)	21 directeurs d'EAS +11 responsables lieux MA + représentants des services culturels
2013	Sensibiliser le réseau des conservatoires aux projets partagés dans le champ du théâtre ou des musiques actuelles, en lien avec des opérateurs du spectacle vivant	Données non disponibles
2014	Restitution publique des principaux constats de cet état des lieux	55 professionnels du spectacle vivant dont 40% représentants de structures d'EAS, 21% de lieux de diffusion/Festivals, 9% de services culturels et de nombreux partenaires institutionnels (DRAC, DGCA, DSDEN 93, CG77, CG95, Ville de Paris, Fédération nationale des parents d'élèves...).
2015 nov	L'enjeu de coopération comme levier permettant d'organiser collectivement une offre artistique et pédagogique sur le département	Une centaine d'acteurs culturels de différentes natures (conservatoires, DAC, partenaires associatifs et institutionnels)
2015 mai	Une rencontre thématique en mai 15 autour des enjeux d'accompagnement pédagogique et artistique des pratiques chorales en amateur	14 structures (compagnies, festivals, conservatoires, services culturels)

### *Intérêts et limites*

Sur les 17 répondants au questionnaire, 14 avaient déjà participé à une réunion de réseau, dont 9 à plusieurs reprises et 5 une seule fois. Quant aux 3 autres, un directeur de conservatoire expliquait ne pas avoir le temps, et deux structures (une école municipale d'arts plastique et un orchestre associatif) n'étaient pas au courant ou pas conviées. Ces quelques remarques introduisent deux dimensions. La première est celle de la délimitation du public cible : jusqu'où les associations sont-elles conviées ? La seconde, concerne la diffusion de l'information afin de toucher un maximum d'acteurs, prenant en compte le renouvellement des équipes dans les structures.

### *Intérêts et apports des réunions de réseau*

L'intérêt des réunions de réseau s'exprime selon quatre logiques différentes mais souvent liées entre elles :

- l'interconnaissance,
  - le partage de réflexions et l'enrichissement mutuel,
  - la coopération,
  - la recherche de ressources.
- Logique d'interconnaissance : les participants viennent d'abord pour rencontrer les acteurs locaux, connaître leurs activités. Cela permet de rencontrer ses homologues (« *échanger avec les collègues directeurs des conservatoires du département* ») mais aussi les autres professionnels. On distinguera l'interconnaissance entre structures (entre conservatoires, puis avec les lieux de diffusion-création, associations, festivals, etc.) et entre structures et artistes. Les outils qui pourraient être mis à disposition des acteurs sont développés ci-dessous (cf partie Observation du territoire).
  - Logique d'enrichissement : il s'agit d'enrichir sa connaissance mutuelle. Ce volet comporte deux dimensions. D'une part, on mettra en avant le partage de réflexions sur les enjeux et l'intérêt de disposer d'une vision plus large à l'échelon départemental : « *découverte et compréhension des enjeux et usages des différents métiers* », « *échanger avec ces acteurs sur des problématiques communes* », « *définition collective des paramètres de la mutualisation et des perspectives pédagogiques envisagées* ». De l'autre, on s'intéresse aux projets et aux bonnes pratiques qui ont pu être mis en place et inspirer d'autres acteurs : « *échange de partage d'expérience pédagogique ou artistique* », « *découverte de projets existants* ». Un directeur de conservatoire qui vient aux réunions de réseau sans demande ou attente précise symbolise bien cette posture.
  - Logique de collaboration / de coopération : l'interconnaissance et la connaissance de projets menés par d'autres peuvent constituer la base de nouvelles collaborations : « *avoir de nouvelles opportunités pour participer à des projets intéressants* ».
  - Logique de ressources : il s'agit de trouver des ressources mobilisables, qu'elles soient financières, matérielles ou d'une autre nature. La présentation des dispositifs de la MEPAA relève de cette logique (« *Prendre la mesure de la diversité des actions que la MEPAA déploie sur le territoire* »). Elle peut rejoindre en partie la recherche de coopération, même si le principal déclencheur des partenariats reste bien le contenu artistique. Cette dimension qu'on ne peut pas nier dans le contexte budgétaire actuel, n'en resta pas moins abordée de manière marginale.

### *Limites et pistes d'amélioration*

Le manque de temps des directeurs de conservatoire est une réalité qui freine la participation aux réunions de réseau.

Le manque de résultats concrets est une autre limite pointée à plusieurs reprises : « *ces temps de réflexion sont importants, mais se pose toujours sur le terrain et de manière isolée la question de la « suite concrète » qui leur est donnée* ».

La participation aux réunions, bien qu'en très forte progression au fil des années, peut constituer une limite. Ce sont souvent les mêmes acteurs qui viennent aux réunions (« *le manque de participation en*

*fait un outil limité* »). Certains conservatoires en particulier sont toujours absents, ce qui limite l'étendue et le renouvellement des collaborations possibles.

La deuxième limite évoquée renvoie à la composition même du public. Cette composition, dont on vient de dire qu'elle constituait un des atouts pour favoriser le rapprochement entre structures, peut également trouver ses limites quand les acteurs ne sont pas sur les mêmes attentes. Un lieu de diffusion a du mal à identifier « *avec qui la MEPAA veut travailler au-delà des conservatoires* ». Et parfois, « *certaines réunions ne vont pas forcément concerner tous les participants invités* ».

Il nous semble donc que le principe de ces réunions doit rester le rapprochement entre acteurs différents. Mais des réunions thématiques pourraient s'adresser à des publics plus restreints. Cette solution pourrait également répondre à la demande de suites concrètes.

L'animation du réseau a évolué depuis 2015 en distinguant deux niveaux :

- un premier (« format plénière »), généraliste, portant sur les enjeux du territoire et rassemblant une diversité de structures. La refonte du Schéma devra passer par ce type de rendez-vous,
- un second (« groupe de travail »), dont la composition est plus restreinte et homogène pour avancer concrètement sur une thématique particulière et dont les réunions sont plus fréquentes. (Cf. réunions thématiques « pratiques chorales » et « danses urbaines »).

Un participant n'a pas forcément trouvé les interlocuteurs qu'il cherchait : « *il est difficile de mettre en place des projets d'échanges de pratiques entre partenaires n'ayant pas les mêmes possibilités* ». Une proposition émise est que les participants puissent avoir « en amont de la réunion une visibilité des souhaits des établissements (...), sous la forme de pré-projet partagé sur une plate-forme consultable ».

Une des pistes évoquées par certains professeurs pour renforcer leur participation est la rémunération de ces heures par les conservatoires. Cette question relève de la compétence des villes/EPT et renvoie à un débat jamais tranché concernant le statut des professeurs d'enseignement artistique. Pour certains, les heures de coordination font partie intégrante des missions du professeur, alors que pour d'autres il s'agit d'heures supplémentaires (non rémunérées) vécues comme du bénévolat. En tant que telle, cette question ne relève pas du champ de compétence du Département mais on constate qu'elle conditionne la participation d'une partie des professeurs. Au-delà de l'aspect purement financier de la question, ce débat renvoie à une évolution de fond du métier de professeur d'enseignement artistique en lien avec l'évolution des missions des conservatoires vers l'action culturelle. « *Pour certains, il s'agit d'un nouveau métier auquel il convient désormais de se former. D'autant qu'il ne s'agit plus seulement d'être capable de maintenir « en état » son niveau artistique personnel, mais bien d'être capable de prendre en charge des actions de production, de partenariat, d'organisation de manifestations, avec ce que cela implique de capacité à anticiper, à prévoir longtemps à l'avance. Certains disent même que les professeurs doivent apprendre à être des « agents de programmation* »<sup>25</sup>.

Enfin, la donne est un peu différente pour le territoire d'Est Ensemble depuis que l'EPT intervient sur ce champ de compétence. « *La plus-value de la MEPAA est difficile à évaluer car le transfert à l'agglomération des enseignements artistiques s'est fait dans une logique de réseau et de territoire* ». En effet, Est Ensemble a réalisé un travail de mise en réseau de ses 9 établissements d'enseignement artistique avec la réalisation d'un projet d'établissement commun et d'une demande de certification commune « CRD » auprès de l'Etat. Ce travail a beaucoup mobilisé les directeurs. Est Ensemble est progressivement amené à « se substituer » au travail que pouvait faire la MEPAA auparavant pour rapprocher ces 9 conservatoires. Mais Est Ensemble continue d'exprimer un besoin de « *créer davantage de liens, de dialogue entre conservatoires et associations/ateliers* » et entre conservatoires et lieux de diffusion/création. Cette reconfiguration territoriale ne supprime pas l'intérêt de l'intervention de la MEPAA, mais le déplace vers la promotion des rapprochements entre les conservatoires d'Est Ensemble et les autres, et entre les conservatoires et les autres structures (voir partie Mise en Réseau).

---

<sup>25</sup> Eric Sprogis, Collectivités locales et enseignement artistique : enjeux pédagogiques, culturels et politiques, Territorial éditions p.83

## 2. Les missions d'accompagnement et de conseil

### 2.1. L'accompagnement de la MEPAA au portage de projets

#### *L'accompagnement au quotidien des porteurs de projets et des structures d'enseignement artistique*

La MEPAA réalise un accompagnement des structures du territoire, à l'occasion des dispositifs, mais aussi en dehors.

Dans le cadre de ses dispositifs, elle réalise un accompagnement au montage de projet. Cet accompagnement permet aux structures d'affiner leur projet afin qu'il corresponde davantage aux objectifs du Schéma, de trouver des partenaires possibles : *« la MEPAA est présente dans la définition des projets et dans le réajustement de certains projets » - « la MEPAA offre un vrai encadrement dans la mise en place de projets » - « L'aide de la MEPAA a été déterminante pour monter ce projet complexe » - « Le Département nous a accompagné lors de nombreuses réunions et rendez-vous avec la MEPAA. Cela a permis de faire évoluer le parcours dans la direction souhaitée par les élus, et de se renseigner sur les nouveaux dispositifs mis en place (résidence en conservatoire, projets inter-établissements...). Ces rendez-vous ont également permis de nous orienter vers des territoires avec lesquels nous n'avions pas encore de partenariat ».*

L'intervention de la MEPAA a pu aller dans certains cas jusqu'à un rôle de facilitateur au sein d'un projet quand les parties prenantes rencontraient des difficultés de collaboration. Ce travail d'accompagnement mobilise largement l'équipe de la MEPAA. Il existe un risque latent que la MEPAA joue finalement le rôle du porteur de projet. Le principe de l'appel à projet doit aussi être de responsabiliser les porteurs de projet. A l'occasion, d'autres structures peuvent jouer ce rôle d'accompagnement comme le MAAD 93 par exemple.

Néanmoins, cet accompagnement répond à un réel besoin. En effet, les conservatoires sont traditionnellement sous dotés en termes d'« aide au pilotage », c'est-à-dire qu'il y a souvent peu ou pas de compétences en interne pour le montage de projet, l'accompagnement, la coordination, la gestion et le développement d'actions culturelles. *« Les établissements, les statuts, les budgets ont été souvent conçus et définis essentiellement, peut-être exclusivement, pour la formation : affectation de salles de cours, statuts d'enseignants définis en fonction d'un nombre d'heures de cours hebdomadaires, cycles d'études jalonnés par les contrôles et les examens, budgets de fonctionnement ne tenant pas compte – ou très peu – de la diffusion et de la création, service administratif centré sur la scolarité, souvent sans personnel technique et sans moyens affectés à la communication ».* L'évolution des conservatoires vers des missions d'actions culturelles ne s'est pas accompagnée des compétences afférentes. D'où l'investissement progressif de la MEPAA sur cet accompagnement au montage et au pilotage de projet.

Le constat est plus prégnant encore s'agissant de petites structures comme les conservatoires à rayonnement communal ou les écoles associatives ou municipales. Un directeur d'école de musique explique qu'« avant cela je n'avais aucune expérience dans le montage de projet », la mise en place de projets avec la MEPAA lui a permis *« d'acquérir des savoirs et des compétences en termes de montage de projet ».* Le constat est analogue chez un directeur de CRC qui trouve que *« les appels à projets sont lourds à porter pour de petites structures locales ».*

La MEPAA réalise également un accompagnement de certaines structures en dehors des projets :

- un suivi voire une co-animation de projets élaborés avec certaines structures dédiées à certaines disciplines comme les musiques actuelles ou à l'approfondissement de la pratique en amateur ; par exemple, avec le MAAD qui, *« dès le début de sa création a engagé une réflexion approfondie avec la MEPAA sur la question de l'amateur, ses besoins, ses spécificités, les ressources du territoire, etc. On a ainsi fait le constat qu'il y avait beaucoup de lieux de répétition et partant de là on a tenté de saisir ce qu'il manquait, plus particulièrement en termes de pédagogie ».*
- un accompagnement sous forme de diagnostic pour les structures dont les villes souhaitent élaborer une convention de coopération culturelle et patrimoniale avec la Mission de coopération territoriale du Département (la MICOPTER).

#### *L'accompagnement du CRR d'Aubervilliers – La Courneuve*

La MEPAA réalise un accompagnement plus resserré du CRR d'Aubervilliers - La Courneuve. « *La MEPAA joue un rôle très important en ce qui concerne le conseil et l'accompagnement car elle permet de prendre du recul et de sans cesse re-questionner le sens de nos missions en tant que CRR* ». Le fait est que les conservatoires, malgré leur labellisation, restent des structures communales, et doivent d'abord répondre aux demandes de leurs institutions (politiques ou administratives) de développer des actions sur le territoire communal. La présence de la MEPAA au comité de suivi pousse le CRR à jouer ce rôle d'animateur territorial, de « tête de file ». « *Les comités de suivi offrent un niveau d'échanges intéressant car il permettent d'avoir une vision départementale et régionale. La MEPAA permet d'avoir une vision plus large en vue de la résolution de certaines problématiques* ». On a vu dans la première partie que le CRR était très présent dans les dispositifs de la MEPAA et portait un certain nombre de projets.

La MEPAA est reconnue pour son apport en expertise. En outre, plusieurs partenaires ont dit, au cours de l'évaluation, qu'ils appréciaient travailler avec l'équipe de la MEPAA (« *Il est à noter qu'il est très agréable de travailler avec l'équipe de la MEPAA* »).

#### *Un besoin de communication*

A plusieurs reprises, des besoins de communication ont été identifiés. Il faudrait approfondir ce diagnostic car le terme de communication peut renvoyer à différentes dimensions qui ne se recoupent pas forcément :

- la communication à destination de l'extérieur, pour conquérir un public plus large, pour laquelle les villes sont au premier plan - « *une communication davantage tournée vers l'extérieur serait nécessaire afin de renouveler davantage nos publics* » - « *Il y a des réels besoins en termes de communication afin d'encourager une meilleure circulation des publics au sein des conservatoires et au sein des lieux de diffusion* » ;
- la communication à destination des partenaires, contribuant à la mise en réseau, cet aspect pouvant rejoindre le premier - « *la communication [est à améliorer] car sûrement plus de structures municipales auraient pu intégrer le projet* » ;
- la communication sur les projets, dans une optique de valorisation - « *développer un plan de communication valorisant au mieux chaque action* ». Sur ce sujet, on peut imaginer que les cahiers des charges des appels à projets comprennent un volet communication. Une demande de visibilité sur le site du Département a aussi été exprimée.

#### *2.2. L'accompagnement de la MEPAA dans le cadre des autres dispositifs*

##### *Présentation des dispositifs co-animés par la MEPAA*

##### Public Chorus

Depuis 2011, le **Département** renforce la prise en compte des projets artistiques amateurs dans le domaine du chant choral. Dans ce cadre et en accord avec **la ville de Clichy-sous-Bois**, il a été proposé la constitution d'un comité de pilotage du **festival Public Chorus** regroupant des représentants de la ville et du conservatoire de Clichy-sous-Bois, du CRD de Pantin, du CRR d'Aubervilliers/La Courneuve, de l'ensemble vocal *Sequenza 9.3* et du Département.

La **mission de coordination pédagogique du dispositif d'accompagnement** a été confiée à l'ensemble vocal *Sequenza 9.3* dont le travail est de mettre en avant l'identité et le projet artistique des chorales.

Public Chorus offre :

- **des parcours d'accompagnement pédagogiques** encadrés par des professionnels. L'objectif principal est de soutenir la performance scénique et le projet artistique de la chorale. Les parcours d'accompagnement offrent également la possibilité pour les chanteurs et leur chef de travailler avec des professionnels **dans des domaines artistiques spécifiques** (technique vocale, mise en scène, travail corporel, direction, recherche de répertoire, ...). Chaque chorale participante bénéficie actuellement de 6h d'intervention.
- **un temps de concerts**, au début du printemps, qui permet de mettre en valeur le travail effectué en accompagnement, et de proposer des rencontres de chorales, d'esthétiques, d'âges (des enfants aux seniors), de répertoires, amateurs/professionnels. Les chanteurs de Sequenza 9.3 assurent le *fil rouge* de chaque spectacle. En 2016, D' de Kabal, rapeur et slameur, est l'invité du concert du 3 avril.
- **un forum des Chefs** : chaque session, depuis mai 2014, propose une journée de découverte d'un répertoire spécifique.

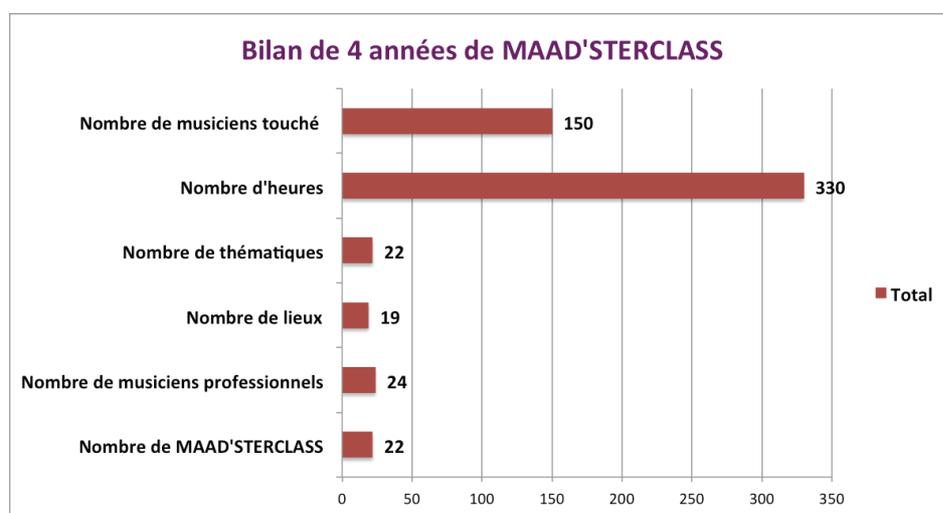
Bilan quantitatif			
2012	2013	2014	2015
Pas de parcours +Rencontre Public 12 chorales 2 concerts	Festival + parcours 8 chorales / 3 intervenants 2 concerts	Festival + parcours 6 Parcours / 5 intervenants 2 concerts	Festival + parcours 5 parcours / 3 intervenants 1 concert
/	/	1 <sup>er</sup> Forum des chefs 12 participants	2d forum des chefs 35 participants

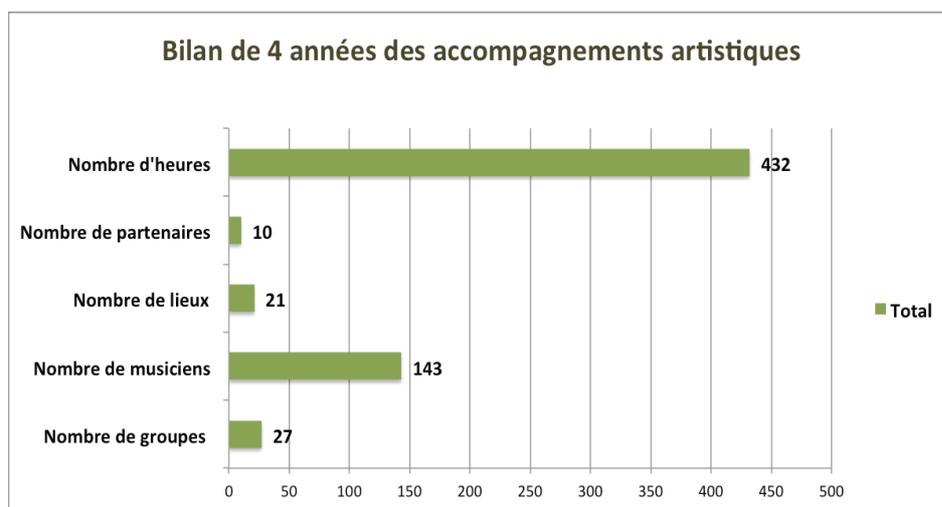
#### Collectif pédagogique départemental de musiques actuelles (CPDMA)

Le réseau MAAD 93 et la MEPAA co-animent deux dispositifs :

- un dispositif d'accompagnement pour les artistes ou collectifs artistiques amateurs en musiques actuelles (parrainés par un Conservatoire, un lieu de musiques actuelles ou un service culturel municipal).
- les MAAD'STER CLASS pour des projets de création qui s'adressent à des musiciens amateurs isolés (issus des groupes accompagnés par les lieux du MAAD 93 ou des conservatoires).

#### Bilan des dispositifs du réseau MAAD :





(Sources : bilan des ateliers et accompagnements coordonnés par le MAAD 93 2013 à 2016)

### Parcours culturels autour des ressources numériques de la Philharmonie de Paris

Il s'agit de favoriser l'usage des ressources numériques et développer la médiation musicale en direction des publics en incitant les bibliothèques et conservatoires à se rapprocher dans le cadre d'un parcours culturel en 3 volets :

- Abonnement aux ressources numériques de la Philharmonie pour les conservatoires et bibliothèques
- Sensibilisation des publics aux œuvres musicales et encouragement à la fréquentation des lieux culturels
- Formation des professionnels des bibliothèques et conservatoires à la médiation musicale

### Bilan

Des villes déjà installées dans l'année 1 consacrée à la formation : Noisy-le-Sec (40 participants), les Lilas (32 participants) et Rosny-Sous-Bois (54 participants).

On relève des enjeux sur la réappropriation des acquis en médiation culturelle par les professionnels des médiathèques et des conservatoires dans leur ville, sur la coordination et sur la communication (notamment sur les inscriptions par les structures participantes).

En 2016 les villes de Pantin, Saint-Denis et Montreuil rentrent dans le dispositif.

### *Présentation des dispositifs des partenaires soutenus par la MEPA*

#### Parcours d'improvisation combinatoire (PIC93)

Il s'agit d'une offre de formation à l'improvisation, sous forme de stages collectifs et de jeux sur scène lors des « soirées PIC », encadrés par un pédagogue référent et un artiste invité. Il permet la rencontre entre des musiciens amateurs, des professionnels et le public du département autour de la pratique de l'improvisation.

Chaque trimestre, une « soirée PIC » est organisée sur la scène du Triton. En amont, une série de stages est proposée avec des intervenants (pédagogues et artistes invités).

Il s'adresse aux musiciens ou autres (comédiens...) amateurs qualifiés, autodidactes et aux grands élèves du 2<sup>nd</sup> ou 3<sup>ème</sup> cycle des établissements d'enseignement artistique du département.

### Jeune Philharmonie de la Seine-Saint-Denis

La Jeune Philharmonie de Seine-Saint-Denis est un orchestre qui regroupe une cinquantaine d'élèves et anciens élèves des établissements d'enseignement artistique.

Ses objectifs sont :

- « la formation des jeunes musiciens étudiant la musique ou issus des conservatoires du département, qu'ils soient instrumentistes mais aussi chefs d'orchestre,
- la diffusion des musiques d'orchestre dans tous les lieux possibles du département (salles de concert, églises, rues) en toutes circonstances, afin de tenter d'aller au-devant de tous les publics,
- la programmation d'œuvres connues et moins connues du répertoire symphonique et la création d'œuvres nouvelles commandées en particulier à de jeunes compositeurs<sup>26</sup>».

### Bel Orchestre Amateur (BOA)

Il s'agit d'un orchestre composé de musiciens amateurs et de jeunes futurs professionnels.

Les objectifs sont de :

- Construire une offre de pratiques collectives en amateur reposant sur des rencontres d'artistes professionnels, dans des conditions de type professionnel, en partenariat avec des lieux de diffusion ;
- Animer le réseau de l'enseignement du Jazz de la Seine-Saint-Denis dans un esprit de transversalité et de pluridisciplinarité.

Il s'adresse aux musiciens ou chanteurs du département, amateurs ou expérimentés, ayant une bonne expérience (3ème cycle) de la musique improvisée et de la pratique collective.

Le portage administratif et financier est assuré par Jazz Bank et la coordination artistique et pédagogique par François Merville et François Cotineau, artistes-enseignants.

### Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale (DEMOS)

Porté par la Philharmonie de Paris, le dispositif DEMOS s'adresse aux enfants de 7 à 14 ans issus des quartiers prioritaires de Seine-Saint-Denis et vise à favoriser l'accès à la culture à caractère patrimonial par un apprentissage de la pratique orchestrale, à faire évoluer certaines représentations liées aux musiques classiques et à développer chez les jeunes les compétences relationnelles et la confiance en soi.

Le dispositif se déroule sur un cycle de 3 ans. Les villes volontaires à travers leurs services sociaux, de l'enfance et de la culture démarchent la Philharmonie afin d'intégrer une quinzaine d'enfants issus de leurs quartiers populaires. Ces derniers bénéficieront d'un apprentissage intensif (2 fois 2 heures par semaine) d'un instrument de l'orchestre symphonique en pédagogie collective. Cette pratique fera l'objet de regroupement mensuels et de deux concerts de restitution.

Ce sont les services sociaux, culturels ou de l'enfance des Villes qui font la démarche d'intégrer DEMOS. Le Département quant à lui, insiste pour que les conservatoires soient intégrés dès le départ dans la démarche. Le dispositif prévoit également des temps de formation communs à destination des intervenants musicaux et des travailleurs sociaux.

Le dispositif est déployé sur 16 villes en Seine-Saint-Denis, dont 15 sur les EPT de Plaine Commune et Est Ensemble (l'autre étant Clichy-sous-Bois).

Ce dispositif s'inscrit dans les objectifs du Département de faire évoluer la politique des conservatoires en direction des publics du champ social et de favoriser l'appropriation du dispositif par les villes et l'intégration de cette pédagogie au sein des établissements d'enseignements artistiques. Le Département soutient ce dispositif depuis 2012. En 2016, sa subvention s'élevait à 45 000 €.

<sup>26</sup>

Site de la Jeune Philharmonie de Seine-Saint-Denis : <http://jpsd.free.fr/>

En 2016, l'Observatoire des politiques culturelles a réalisé en 2015 une étude sur ce dispositif : « Pratiquer la musique dans Démon : un projet éducatif global ? ».

### 3. Les missions d'expertise et d'observation du territoire

Le précédent SDEA prévoyait la création d'un observatoire départemental des pratiques artistiques en danse, musique et art dramatique. Le Schéma précisait qu'il « *serait piloté par le Conseil général et réunira des représentants du ministère de la Culture (DRAC), du ministère de l'Éducation nationale (Rectorat/Inspection Académique), du Département, de la Région (élus et fonctionnaires), des Villes (élus, directeurs des affaires culturelles, Directeurs d'établissements publics et d'associations), mais aussi des représentants des usagers des écoles et des professionnels du monde de la musique* ».

« *Lieu de rencontre, d'échanges, de réflexions et d'interpellation des différents partenaires* », cet observatoire avait pour mission d'ouvrir de nouveaux chantiers d'études, « *notamment pour une meilleure connaissance des publics et des non-publics* ».

Dans sa forme institutionnelle, cet Observatoire n'a pas vu le jour, tout comme les outils de suivi qui y étaient rattachés : une base de données des enseignements artistiques à destination du grand public et des professionnels, ainsi qu'un tableau de bord<sup>27</sup>. Néanmoins, la mission d'observation a été en partie assurée par la MEPAA qui a réalisé en 2014 un nouvel état des lieux des ressources de l'enseignement artistique spécialisé. Actuellement, l'état des lieux est une production très ponctuelle, produite par des agents dont la formation n'est pas celle d'un chargé d'études (ce qui n'enlève rien à l'intérêt et la qualité du document) et dont la réalisation implique une charge de travail conséquente.

Il constitue à ce jour, avec le précédent Etat des lieux, le seul document permettant d'objectiver l'offre sur le territoire de la Seine-Saint-Denis. Il n'existe pas d'équivalent à l'échelon étatique : les DRAC ne disposent plus de missions d'observation, le service chargé de l'observation des pratiques culturelles est directement rattaché à la DGCA. Auparavant, un questionnaire était envoyé aux conservatoires mais cette pratique a cessé depuis 2010 et constitue « *un grand manque* » pour la connaissance du territoire. Il existe un véritable besoin de connaissance du territoire, et aujourd'hui la MEPAA n'y répond que partiellement. Dans le cadre du prochain Schéma, le Département pourrait investir davantage ce champ.

Deux types d'attentes ont été exprimés par les partenaires. Une première proposition consiste en « *la réalisation d'un diagnostic local des pratiques artistiques en amateur* » afin « *d'avoir une meilleure connaissance des demandes/besoins des habitants* ». Sur ce point, il faut rappeler le rôle des villes qui peut être lisible dans le diagnostic préalable à la signature de conventions de coopération.

La seconde concerne le besoin de connaissance des ressources du territoire pour pouvoir identifier les personnes-ressources. C'est un besoin d'interconnaissance qui rejoint la mise en réseau des acteurs. A cet égard, pour certains partenaires, les documents et informations diffusés par la MEPAA « *contribuent à une meilleure visibilité des acteurs du département* », mais « *il y a encore un pas à franchir en ce qui concerne la lisibilité du réseau et de ses ressources et l'encouragement à la collaboration entre structures* ». La mise à disposition d'un annuaire des conservatoires a été appréciée par plusieurs partenaires, et la réalisation en 2015 d'un annuaire des chorales va également dans ce sens. Ce besoin avait déjà émergé à l'occasion de la réunion de réseau du 24 novembre 2015 : « *Développer des outils d'information partagés (plateformes ressources interactive, annuaire des lieux, caractéristiques techniques et programmation des salles) permettrait à tous de connaître les ressources de son territoire d'implantation, sous réserve que ces outils soient bien actualisés par les acteurs eux-mêmes*<sup>28</sup> ». Il faut néanmoins rappeler la complexité de tenir un annuaire à jour.

Pour développer la mission d'observation, la MEPAA devrait pouvoir s'appuyer sur les compétences existantes en interne (missions support), voire en externe.

---

<sup>27</sup> Outil spécifiquement dédié aux observatoires départementaux

<sup>28</sup> Rencontre professionnelle du réseau départemental des établissements d'enseignement artistique – 24 novembre 2015, MEPAA



## V. Conclusion

### 1. Synthèse de l'évaluation

Le précédent Schéma départemental de développement des enseignements artistiques (le document voté en 2007) ne correspond plus, ni à la politique publique départementale qui a évolué, ni aux enjeux du territoire. Au-delà de l'obligation légale, sa révision est l'occasion de revisiter la politique publique, de s'adapter aux évolutions du contexte, et de mobiliser l'ensemble des acteurs autour d'objectifs partagés.

A la lumière de l'évaluation, on peut dresser un certain nombre de constats sur les effets de la politique départementale, sur ses apports mais aussi ses limites, et sur les enjeux et perspectives à venir.

En préalable, l'articulation actuelle de la politique publique entre les objectifs stratégiques, objectifs opérationnels et actions n'est pas claire, et tous les dispositifs concourent à tous les objectifs. Globalement, il serait nécessaire d'améliorer le suivi de la politique publique, en particulier le suivi du public participant aux projets.

Ensuite, les dispositifs d'appels à projet annuels permettent d'expérimenter ou de valoriser un contenu « innovant » au regard des objectifs du Schéma départemental, mais une réelle incertitude subsiste quant à leur pérennisation. Dans les faits on constate une certaine souplesse dans l'utilisation des dispositifs par la MEPAA, souplesse qui permet dans certains cas un soutien pluriannuel. Ce mode de fonctionnement présente un intérêt pour favoriser la pérennisation des effets au sein des établissements, mais ces règles mériteraient d'être plus clairement définies.

La répartition territoriale des établissements engagés dans les projets fait apparaître une présence sur la grande majorité du territoire départementale. Néanmoins, certaines villes sont absentes, en particulier les villes de la couronne est du Département qui ne sont pas ou peu représentées. Cette situation renvoie également au volontarisme des villes en matière culturelle.

Les résidences en conservatoire sont le principal outil de la mise en œuvre de la politique des enseignements artistiques, par leur envergure et leur durée. Leur coordination constitue un point de difficulté qui a poussé la MEPAA à l'intégrer dans le cahier des charges, et l'implication des enseignants un enjeu important de la réussite et de la pérennisation des projets.

Les projets inter-établissements et projets locaux sont des dispositifs appréciés pour leur souplesse et leur capacité à soutenir des projets plus ponctuels. Il existe de nombreuses similitudes entre les deux dispositifs, en particulier dans l'envergure et la nature des projets, qui rendent leur distinction pas forcément évidente.

L'analyse des budgets prévisionnels des projets fait apparaître leur forte dépendance aux financements du Département, suivi des villes. On observe également ces dernières années une montée en charge des projets liée à l'investissement de structures (locales ou départementales) de création/diffusion. On constate enfin, au sein de ces projets, la très faible part de financements en provenance de l'Etat ou de la Région.

La politique départementale des enseignements artistiques a fait le choix d'agir sur l'offre à différents niveaux. Les projets soutenus par la MEPAA apportent une offre complémentaire (une « plus-value ») par rapport à celle historiquement enseignée dans les établissements d'enseignement artistique (EAS). L'action de la MEPAA a contribué à la diversification des disciplines et des esthétiques. Ce travail pourrait être poursuivi et élargi vers d'autres disciplines et esthétiques (par exemple le cirque, les arts visuels, etc.).

Les conclusions de l'évaluation sont plus mesurées concernant l'évolution des pratiques pédagogiques. Certains projets permettent à un public donné d'expérimenter une nouvelle forme de pédagogie, mais restent limités pour transformer durablement les pratiques pédagogiques. Il s'agit pourtant d'un des principaux leviers de transformation des établissements d'enseignement artistique. Le prochain Schéma devrait nécessairement prendre en compte cet enjeu, mais en expérimentant

d'autres formes d'intervention en lien avec les structures présentes sur ce champ d'intervention, et tout en renvoyant chaque niveau de collectivité à ses responsabilités en matière de formation.

La MEPAA ne soutient aucun projet en face-à-face élève-professeur. En ce sens elle concourt au développement des pratiques collectives. Néanmoins, la pratique collective est désormais largement intégrée au fonctionnement « normal » des établissements d'enseignement artistique. L'enjeu se déplace ainsi vers la diversification de la pratique collective (enjeu lui-même relié à la diversification et à l'ouverture pédagogique).

La principale limite des appels à projets est la pérennité de leurs effets. Plusieurs leviers susceptibles de la favoriser sont à conforter ou à développer : l'intégration aux projets d'établissements malgré les limites de leur appropriation par les acteurs, le développement des conventions, l'implication des enseignants, le soutien pluriannuel (sous condition) ou l'intégration au cursus.

L'apport de la MEPAA en termes de partenariat est important. Il a permis d'initier ou de consolider des partenariats entre établissements d'enseignement artistique, entre EAS et d'autres structures du champ culturel (lieux de diffusion/création, lieux de musiques actuelles, festivals, etc.). Il y a un réel enjeu à favoriser les conventionnements pour aller au-delà des collaborations liées à une interconnaissance.

La question de l'élargissement et de la circulation des publics est directement liée à celle des partenariats. Cette circulation semble désormais bien fonctionner entre les EAS. Elle a progressé mais peut encore être améliorée entre les EAS et les autres structures du champ culturel (lieux de diffusion/créations par exemple). Elle est plus limitée concernant l'élargissement vers d'autres publics, malgré des projets ponctuels allant en ce sens. Les enjeux d'un prochain Schéma seraient bien sûr de poursuivre ce travail, mais aussi et surtout de l'élargir vers d'autres publics. L'accessibilité des enseignements artistiques à tous les publics pourrait devenir une des grandes orientations du prochain Schéma départemental.

Une telle orientation ne serait pas sans interroger en interne l'articulation de la politique des enseignements artistiques avec la politique culturelle à destination des collèges et la politique de coopération culturelle à destination des villes, et plus largement l'articulation avec les autres champs d'action du Département (Insertion, Autonomie, Education, Jeunesse, Petite Enfance, etc.).

En outre, le travail de structuration d'une politique publique à destination des amateurs doit être poursuivi, et les liens des structures de pratique amateurs avec les autres acteurs de l'enseignement artistique favorisés (en premier lieu des établissements d'enseignement artistique).

Enfin la MEPAA, en l'absence d'équivalent sur le département, assure l'animation du réseau départemental des enseignements artistiques. Elle consacre une partie importante de ses ressources à l'accompagnement et au conseil des structures d'enseignement artistique, souvent sous-dotées en termes de pilotage et de coordination de projet. Elle assure également seule un rôle d'observation du territoire et devrait pouvoir s'appuyer sur des ressources (internes) pour poursuivre ce travail.

## 2. Un contexte de recomposition territoriale

### *Les villes*

En tant que premiers financeurs des établissements d'enseignement artistiques et parfois des lieux de diffusion/création, les villes sont les partenaires naturels de la politique des enseignements artistiques. Le Département reste tributaire d'une volonté (politique) locale d'investir le champ culturel. L'intervention de la MEPAA s'est centrée sur les directeurs d'établissements. Il existe désormais un enjeu d'une plus grande implication des directeurs des affaires culturelles.

### *La métropole et les EPT*

Il est encore trop tôt pour évaluer l'impact de la métropole sur le secteur des enseignements artistiques.

Une évolution importante a eu lieu avec la prise de la compétence Culture par Est Ensemble, impliquant le transfert des conservatoires à l'EPT. Ce transfert s'est accompagné de la rédaction d'un projet d'établissement commun aux 9 conservatoires, et d'une demande de certification (CRD) commune (en cours d'instruction par la DGCA). Une nouvelle répartition des rôles entre le directeur des affaires culturelles et les directeurs de conservatoires est entrain de se construire. Ces conservatoires sont amenés de plus en plus à travailler en commun. A termes, Est Ensemble ne va-t-il pas se substituer à certaines missions de la MEPAA sur ce territoire ? Par conséquent, la MEPAA doit sans doute adapter ses modalités de collaborations en veillant à continuer à jouer son rôle de mise en réseau des autres établissements qui n'ont pas cette structuration en EPT, et en assurant le lien entre les établissements relevant d'Est Ensemble et ceux du reste du territoire.

De plus, cette évolution institutionnelle a eu pour conséquence d'éloigner les conservatoires des autres services restés aux villes. Cela a rendu plus compliqué des collaborations qui, auparavant, pouvaient apparaître comme naturelles (par exemple avec la médiathèque). « *Si la fluidité est plus forte sur le territoire de l'agglomération enter équipements transférés, des liens restent à construire avec les lieux de diffusion/création non transférés*<sup>29</sup> ». Pour les résidences, le transfert a pu aboutir à un désinvestissement financier des villes d'est ensemble, qui n'a pas totalement été compensé par les apports d'est ensemble. La relation devient plus complexe car il y a un enjeu pour la MEPAA à ne pas laisser de côté les villes, et en même temps on se retrouve coincé entre les relations des villes avec Est ensemble.

A Plaine commune, sans avoir le niveau de structuration institutionnelle d'Est Ensemble, les directeurs des conservatoires des huit villes se réunissent une fois par mois. Une réflexion est en cours sur l'opportunité de transférer ou non la compétence à l'EPT.

### *La Région Ile-de-France*

La Région Ile-de-France n'a pas mis en œuvre la loi de 2004 sur le cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI), arguant d'un manque de contrepartie financière de l'Etat. La loi CAP (relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine) a donné la possibilité, et non l'obligation, aux régions de voter un Schéma régional de développement des enseignements artistiques. Les décrets d'application ne sont pas encore parus. Pour le moment, la Région n'a fait aucune annonce allant en ce sens.

### *L'Etat et la DRAC Ile-de-France*

L'Etat reste un acteur incontournable des enseignements artistiques dans la mesure où il attribue les classements, en assure le contrôle pédagogique et définit le contenu des qualifications des enseignants. En 2015, il avait acté l'arrêt total du financement des conservatoires non adossés à un Pôle supérieur (il ne finançait déjà plus que les CRR et CRD). En 2016, il a finalement décidé, par l'intermédiaire des DRAC, de financer de nouveau les conservatoires par le recours à des dispositifs d'appel à projet dont les objectifs recourent ceux du Schéma : mise en place de résidences d'artistes,

---

<sup>29</sup> Directeur d'un lieu de diffusion, cité dans la « Rencontre professionnelle du réseau départemental des établissements d'enseignement artistique », MEPAA, 24 novembre 2015

soutien à l'innovation pédagogique et aux disciplines peu représentées dans les conservatoires. Des collaborations sont souhaitables pour articuler les interventions. Ainsi, la MEPAA a été associée à la sélection des projets. Il est encore trop tôt pour évaluer dans quelle mesure ces appels à projet bénéficient à des structures de la Seine-Saint-Denis. Au regard de la convergence des objectifs et des modes d'intervention, il conviendrait d'associer la DRAC à la révision du Schéma départemental.

Un point de vigilance est à noter sur la multiplication des interventions d'acteurs publics sous forme d'appels à projet qui tend à mettre les partenaires en position de prestataire et fragilise leur capacité à se projeter à moyen terme en l'absence de financement pérenne. Cela a également pour conséquence de complexifier le travail administratif du porteur de projet nécessaire pour postuler à de nombreux dispositifs aux objectifs similaires ou adjacents. Et ce d'autant plus que les conservatoires ne sont souvent pas assez dotés en ressources administratives.

On peut toutefois s'interroger sur ce que sera la stratégie de l'Etat après 2017. Les appels à projet seront-ils reconduits ? L'Etat continuera-t-il à financer les conservatoires ?

### 3. Faut-il un nouveau Schéma ?

Cette question est loin d'être anodine. En effet, le rapport Colin-Djakouane a dressé une photographie des Schémas départementaux des enseignements artistiques. Il en ressort qu'un certain nombre de Départements n'ont pas voté ou ne votent plus de Schéma, dont une partie mène tout de même une politique de soutien aux enseignements artistiques. D'autres en revanche, en ont voté, mais il s'agit d'une « coquille vide » qui n'est pas accompagné de politique publique.

D'abord, même si certains Département se sont désengagés, il s'agit d'une obligation légale. Cette obligation a été confirmée par la loi CAP.

Ensuite, le Département soutien depuis de nombreuses années les enseignements artistiques. Cet engagement doit être valorisé. Dans un contexte budgétaire contraint qui voit les marges de manœuvre des structures diminuer, le vote d'un nouveau Schéma est l'occasion d'adresser un message politique fort envoyé aux acteurs du secteur. Alors que le précédent Schéma était très centré sur les conservatoires, un nouveau Schéma est l'occasion d'affirmer un soutien l'ensemble des intervenants qui font la richesse du territoire : établissements d'enseignements, lieux de diffusion/création, festivals, nombreuses associations, etc.

Le rapport Colin-Djakouane concluait que l'échelon départemental restait « *nécessaire voire indispensable* ». « *Toutes les expériences observées nous montrent qu'il est nécessaire qu'il y ait un échelon d'action qui puisse se situer à bonnes distances des problématiques de terrain. Il suffit pour s'en convaincre d'observer que les communes seules ne parviennent pas à s'organiser, sur ces sujets, avec la même efficacité*<sup>30</sup> ».

L'évaluation a confirmé qu'en Seine-Saint-Denis, le Département est un acteur important, et quasiment le seul qui vient relayer l'engagement des villes. Un directeur de conservatoire conclue ainsi : « *la MEPAA demeure un acteur de proximité significatif de la cohésion territoriale, dans un contexte de coopération « individualisée », par manque de définition des orientations régionales et nationales* ».

Enfin, élaboré dans un contexte qui lui était propre, le précédent Schéma ne répond plus du tout aux besoins actuels du territoire. De nombreuses évolutions doivent être prises en compte (réformes institutionnelles, développement des usages du numérique, évolutions des besoins, évolution du contexte budgétaire, etc.). Un nouveau Schéma constitue une opportunité pour revoir les orientations de la politique publiques, améliorer les modalités d'intervention, et accentuer la réorientation de la politique des enseignements artistiques vers les pratiques amateurs et vers l'action culturelle.

---

<sup>30</sup> Etude sur les dispositifs départementaux d'éducation et de soutien aux arts vivants et aux arts plastiques, Jean-Marie Colin et Aurélien Djakouane, mars 2015, page 88

## VI. Préconisations

### *Sur les orientations de la politique départementale des enseignements artistiques*

**Proposition :** Amorcer la révision du SDEA dans un processus participatif avec les acteurs de l'enseignement artistique. Le prochain Schéma devra fixer les grandes lignes de l'intervention du Département, valoriser son action et répondre aux besoins des partenaires au bénéfice des habitants.

**Proposition :** Valoriser la contribution des partenaires à la politique des enseignements artistiques. Le prochain Schéma ne doit pas se centrer uniquement sur les établissements d'enseignement artistique et être le plus inclusif possible : festivals, réseau, lieux de diffusion, etc. Il faut également ouvrir la possibilité d'intégrer au Schéma des actions mises en œuvre par des partenaires et positionner ainsi le Département en animateur.

**Proposition :** Poursuivre et organiser le travail de mise en réseau des structures de l'enseignement artistique

**Proposition :** Elargir le champ du prochain Schéma à d'autres disciplines et esthétiques (cirque, arts visuels, etc.).

**Proposition :** Conforter et développer la politique de soutien aux pratiques amateurs. Cela pourrait passer par un soutien à la structuration de cycles amateurs, par un renforcement de la place des associations dans les projets soutenus par le Département et par un soutien au développement de la logique de parcours.

**Proposition :** Dans un souci de favoriser l'accessibilité des enseignements artistiques à tous les publics, inscrire dans le Schéma les objectifs de rapprochement avec les autres champs d'action du Département (social, petite enfance, autonomie, éducation, etc.), et en faire un axe structurant de la politique des enseignements artistiques.

**Proposition :** Etudier la possibilité de prise en compte par le Schéma des enjeux de formation des enseignants (dans l'axe pédagogique), en s'appuyant sur les partenaires agissant sur ce champ en renvoyant chaque échelon territorial à ses responsabilités.

**Proposition :** Conforter la mission observation du territoire, en étudiant les possibilités de mobiliser des ressources internes ou externes. Un des axes de cette mission pourrait être d'améliorer la connaissance du tissu associatif afin de contribuer à la structuration de la politique en direction des amateurs.

**Proposition :** Territorialiser la mise en œuvre du Schéma en lien avec les Villes et les EPT, en s'adaptant aux contextes locaux.

### ***Sur le pilotage de la politique départementale des enseignements artistiques***

**Proposition** : Constituer un comité de suivi du Schéma impliquant différents bureaux/missions de la DCPSL et du service de la culture, et éventuellement d'autres directions thématiques. Cette instance serait animée par la MEPAA et présidée par le-la vice-président-e.

**Proposition** : Rapprocher la politique des enseignements artistiques de la politique culturelle à destination des collèves.

**Proposition** : Structurer une démarche de suivi et d'évaluation régulière de la politique des enseignements artistiques, et fixer une temporalité au Schéma. La politique publique devra proposer une articulation claire entre objectifs stratégiques, objectifs opérationnels et actions.

**Proposition** : Clarifier les modalités d'intervention visant à favoriser la pérennisation des apports des projets. La politique départementale doit d'un côté continuer à favoriser l'innovation, l'expérimentation et l'émergence de projets innovants. Et de l'autre, agir sur la pérennisation de leurs effets à travers : l'intégration dans les projets d'établissements et projets de territoire, le soutien pluriannuel sous condition et le développement des conventions, le soutien à des postes dédiés à la coordination/ médiation / actions culturelles.

**Proposition** : Améliorer la connaissance des publics des dispositifs et de leurs besoins.

**Proposition** : Proposer l'expérimentation de dispositifs ou d'actions spécifiques sur la question de l'élargissement des publics (soutien aux PEAC, soutien spécifique à la circulation des publics, soutien à l'intégration du public porteur de handicap...) et l'innovation pédagogique.

**Proposition** : Maintenir l'effort budgétaire du Département dans le champ des enseignements artistiques et les capacités de travail de la MEPAA.

**Proposition** : Travailler à la structuration/ lisibilité d'un parcours de formation au spectacle vivant (Cf. Loi CAP) en articulation et en cohérence avec les autres échelons de collectivités : DRAC/ REGION

### ***Sur l'action de la Mission des enseignements et des pratiques artistiques en amateur***

**Proposition** : Continuer le travail d'accompagnement des directions d'établissement.

**Proposition** : Aller vers les établissements d'enseignement artistiques avec qui on n'a pas l'habitude de travailler, essayer de susciter des collaborations.

**Proposition** : Inciter les porteurs de projet à évaluer leur action en intégrant ce volet dans le cahier des charges.

**Proposition** : Conditionner le soutien aux porteurs de projet qui ont déjà été soutenus à la remise à minima d'un document de bilan sur la précédente action.

**Proposition** : En fonction des enjeux identifiés, faire évoluer les dispositifs des projets locaux et projets inter-établissements.





*Rapport rédigé par François Ferrere,  
Equipe évaluation du Service du projet de gestion et de l'évaluation de la DSOE  
Avec la contribution de : Lisenn Muzellec (stagiaire au sein de la MEPAA),  
Timothée Andrée et Zohra Medini (chargés d'évaluation, DSOE), Gilles Alfonsi (DSOE)*

*Cette étude a été conduite en lien avec  
la Mission des enseignements et des pratiques artistiques en amateur de la DCPSL  
(Nadia Berthereau, Géraldine Diarra Pierson et Sabine Tessier)*

*L'équipe évaluation remercie l'ensemble des contributeurs de l'étude.*